

LES ÉCRITS
DE PAUL :
UN PARADOXE ?

QU'ENSEIGNE PAUL
SUR LA LOI DE DIEU ?

Éditions
Sh^{ma}



Pour commander la version
imprimée
cliquez

[ISBN : 978-2-491514-33-4](https://www.editions-shma.com/9782491514334)

Pour l'édition anglaise

Titre original : *The Pauline Paradox: What Did Paul Teach About the Law of God?*

Copyright © 2020 119 Ministries

Pour la version française

Copyright

© 2023 Éditions Sh'ma

Éditions
Sh'ma

www.editions-shma.com

contact@editions-shma.com

Traduction : François-Xavier et Céline Mercorelli

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle de ce travail ne peut être reproduit à des fins commerciales. Le téléchargement des fichiers PDF est autorisé pour un usage personnel ou en groupe, à condition que l'auteur et les Éditions Sh'ma soient cités (mais pas de manière qui suggérerait que la maison d'édition vous approuve ou approuve l'utilisation que vous en faites).

Que le nom de יהוה soit loué !

Shalom en Yéshoua Mashiah

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	1
1. La majorité a-t-elle toujours raison ?	7
2. Le Paul que vous n'avez jamais connu	15
3. Pourquoi Paul est-il si difficile à comprendre ?	29
4. Quelle loi, Paul ?	41
5. Romains	53
6. Galates	85
7. 1 & 2 Corinthiens	109
8. Éphésiens & Colossiens	121
9. 1 Timothée 4.1-5	131
10. Conclusion	135
<i>À propos de 119 Ministries</i>	137

« Et je t'avoue que [c'est] suivant la Voie – qu'ils disent être une secte – que j'adore l'Elohim de mes pères, croyant tout ce qu'il y a dans la Torah et ce qui est écrit dans les Prophètes »

Actes 24.14 (BRH)

INTRODUCTION

La Loi de Dieu présentée dans l'Ancien Testament est-elle toujours d'actualité ? Qu'enseigne le Nouveau Testament sur les commandements, notamment sur le shabbat, les jours de fête et sur ce qui est comestible ? Doit-on renoncer au saucisson et aux fruits de mer ? Doit-on enlever le levain de nos maisons avant la Pâque ? Doit-on se reposer le septième jour comme la Bible l'indique ?

Pour beaucoup, ces commandements de la Loi de Dieu ne concernent pas les chrétiens. Les lettres de l'apôtre Paul sont même souvent mises en avant pour arriver à une telle conclusion. Paul enseigne-t-il vraiment que les croyants en Yéshoua¹ n'ont plus besoin de respecter ces commandements ?

Dans ce livre, nous allons passer en revue les enseignements de Paul sur la Loi de Dieu pour comprendre la place de la Loi dans la vie des croyants aujourd'hui. Nous verrons comment Paul voyait la Loi de Dieu à la lumière de la résurrection de Yéshoua et de la Nouvelle Alliance. Paul n'a jamais enseigné que le Messie a supprimé l'un des plus petits commandements de la Loi. C'est ce que nous allons voir dans ce livre !

Il n'est pas question ici de remettre en cause le fait que seules la mort et la résurrection de Yéshoua peuvent nous sauver. Nous proclamons pleinement l'Évangile : nous sommes sauvés par la grâce, au moyen de la foi. Nos œuvres ne nous

¹ Yéshoua est le nom hébreu de Jésus.

sauvent pas. La question que nous souhaitons aborder ici est la suivante : en tant que disciples nés de nouveau, comment doit-on vivre ?

Pour répondre à cette question, la première chose à faire n'est pas de se tourner vers Paul, mais vers notre Messie. Après tout, Yéshoua n'est pas seulement notre Sauveur et notre Roi, il est aussi notre exemple. C'est lui qui nous montre comment vivre une vie sainte pour la gloire de Dieu : « Celui qui dit qu'il demeure en lui doit marcher aussi comme il a marché lui-même » (1 Jean 2.6).

En tant que croyants, nous devons faire ce que Yéshoua a fait. Les écrits de Paul sur la Loi de Dieu doivent être interprétés à la lumière de ce que Yéshoua vivait et enseignait. Paul déclare : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Christ » (1 Corinthiens 11.1). Paul lui-même a vécu conformément aux enseignements du Messie. Qu'enseigne donc Yéshoua sur la Loi de Dieu ?

Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi, un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux » (Matthieu 5.17-19).

Yéshoua dit ouvertement qu'il *n'est pas* venu pour abolir la Loi ou les Prophètes, mais pour accomplir. Pas un seul iota ni

un trait de lettre ne disparaîtra de la Loi tant que les deux conditions suivantes ne seront pas-remplies :

- 1) Le ciel et la terre passeront
- 2) Toute la Loi et tous les Prophètes seront accomplis

Certains pourraient faire valoir qu'en Jean 19.30, Yéshoua dit clairement : « Tout est accompli ». Par conséquent, les iotas et les points de la Loi peuvent désormais être supprimés sans hésitation. Mais, qu'est-ce qui a été accompli, d'après Jean 19.30 ? *Tout ce qui* est écrit dans la Loi et les Prophètes a-t-il été accompli ? Le ciel et la terre sont-ils passés ? Ou bien s'agit-il du plan de salut – la croix ? La plupart estiment qu'il s'agit du plan de salut qui a été accompli à ce moment-là. Le plan de salut a-t-il accompli *tout ce* qui est annoncé dans la Loi et les Prophètes ? Ce que le Messie a accompli à la croix a-t-il fait disparaître le ciel et la terre ? Ce n'est pas ce que disent les Écritures :

Mais, nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera (2 Pierre 3.13).

D'après Pierre, le ciel et la terre ne sont pas encore passés. Nous attendons toujours avec impatience cet événement prophétique. Or, il s'avère que la disparition du ciel et de la terre va de pair avec l'accomplissement de toute la Loi et les Prophètes. Cela signifie que la disparition du ciel et de la terre *est* l'accomplissement de tout ce qui est rapporté dans la Loi et les Prophètes :

Puis je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre ; car le premier ciel et la première terre avaient disparu, et la mer n'était plus (Apocalypse 21.1).

Par conséquent, supprimer un seul iota ou un seul trait de lettre de la Loi de Dieu, avant cet événement, est prématuré. Voici ce que déclare le Dr David L. Turner sur la question :

Les expressions « jusqu'à ce que le ciel et la terre disparaissent » et « jusqu'à ce que tout soit accompli » font référence à la fin du monde présent et au début de l'eschaton. Jusque-là, la loi est valide. Matthieu 5.19 (qui fait suite à Matthieu 5.18) parle de l'autorité perpétuelle de la Loi : mieux vaut pour les disciples du Royaume d'obéir et d'enseigner la Loi ! Difficile de trouver une affirmation plus percutante sur l'autorité permanente de la Torah que celle faite au verset 18.²

Comme le souligne Turner, Yéshoua va encore plus loin dans Matthieu 5.19. Il précise que ses disciples doivent mettre en pratique et enseigner jusqu'au plus petit commandement de la Loi. Dire cela n'aurait pas de sens si certaines parties de la Loi n'allaient plus être d'actualité après la mort et la résurrection du Messie. D'autant plus que Yéshoua dira plus tard à ses disciples d'enseigner aux nations tout ce qu'il leur a enseigné – et cela comprend son sermon sur la montagne, dans lequel il confirme la validité de la Torah (Matthieu 28.19-20).

Qu'en est-il de Paul ? Paul était-il d'accord avec Yéshoua sur cette question ? L'interprétation la plus répandue au sein de la chrétienté avance que les lettres de Paul stipulent que nous n'avons plus à suivre la Loi – ou du moins, qu'il n'est plus nécessaire de suivre certains commandements (comme le shabbat, les lois alimentaires, etc.). Or, cette affirmation met

² Dr David L. Turner, Cornerstone Biblical Commentary: The Gospel of Matthew (Carol Stream, IL: Tyndale House Publishers, Inc., 2005), p. 85.

Paul en porte-à-faux vis-à-vis des déclarations sans équivoque de Yéshoua sur la question, et fait de lui un faux prophète.

Le passage en Deutéronome 13 nous met en garde contre le fait d'aller après d'autres dieux et d'abandonner les commandements donnés par Moïse. Même si les signes de ces prophètes, leurs prodiges et leurs visions se réalisent, s'ils essaient de te « détourner de la voie dans laquelle l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné de marcher. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi » (Deutéronome 13.5).

De toute évidence, l'apôtre Paul n'est pas un faux prophète. C'est un véritable imitateur de Christ et il le dit lui-même ! Par conséquent, nous devons revoir l'interprétation la plus communément admise qui stipule que d'après les lettres de Paul, nous n'avons plus besoin de suivre la Loi. Ce livre reprend les passages des lettres de Paul – souvent mis en avant pour enseigner que la Loi ne s'applique plus dans la vie des croyants – et les interprète à la lumière des enseignements de Yéshoua qui affirme que rien dans la Loi ne disparaîtra avant que le ciel et la terre ne passent.

Chapitre 1

LA MAJORITÉ A-T-ELLE TOUJOURS RAISON ?

Il est clair que les doctrines des pasteurs, théologiens ou enseignants de la Bible ne sont pas exemptes d'erreur. Un enseignant honnête reconnaît facilement qu'il peut se tromper. Personne n'a toutes les réponses ni n'a tout compris.

Doit-on pour autant accepter l'erreur ? Le Messie nous enseignera toutes choses quand il reviendra. Doit-on attendre son retour pour tout comprendre ? Bien sûr que non ! Ne doit-on pas essayer de comprendre la Parole de Dieu dès maintenant ? En tant que croyants, nous ne pouvons pas rester figés, nous sommes appelés à aller de l'avant dans la connaissance de Dieu - nous sommes poussés par le Saint-Esprit ! L'Esprit nous incite à creuser la Parole, à l'apprendre et à la mettre en pratique dans nos vies.

Le Saint-Esprit nous pousse à croire et à mettre en pratique la Parole de vérité. À titre d'exemple, le meurtre et le vol sont des péchés dans la Bible. Par conséquent, ceux qui reconnaissent que la Parole de Dieu est la vérité choisiront de ne pas tuer et de ne pas voler. Pour les chrétiens, l'honnêteté et prendre soin des pauvres sont des instructions bibliques. Il s'agit de mettre en pratique ce qui est vrai, ce à quoi nous considérons comme vrai et biblique. Nous croyons que la Bible

est la Parole inspirée de Dieu et qu'elle est vraie, alors pourquoi ne ferions-nous pas ce qui est vrai ?

Nous sommes sauvés à travers la foi en Yéshoua (Éphésiens 2.8). Nous ne sommes pas sauvés par ce que nous faisons. Nos œuvres ne peuvent – et ne pourront jamais – avoir de relation de cause à effet avec notre statut de fils et de filles de Dieu nés de nouveau. Cependant, même s'il n'existe pas de relation de cause à effet, il y a bien une corrélation entre les œuvres et le salut. Les Écritures sont très claires sur la question (Jacques 2.14-26). Les œuvres ne nous sauvent pas, mais une véritable foi produira des œuvres conformes à la Parole.

Se faire baptiser, être honnête, faire des dons aux pauvres, etc. Ce style de vie est là, à *cause* de notre salut, et non pas *pour* être sauvé. Il en va de même pour tous les commandements de Dieu. Garder les commandements de Dieu est la preuve que nous avons foi en Dieu, que nous croyons en sa Parole et que nous l'observons. Il est important de bien saisir que l'obéissance aux commandements de Dieu est *la preuve* de notre salut (la conséquence) et non *la cause* (la motivation) pour être sauvé. Il y a une corrélation qui n'est pas une relation de causalité.

En d'autres termes, là où nous nous engageons et mettons notre foi, c'est là que nous allons vraiment nous engager. Ce que nous croyons intérieurement se manifeste toujours extérieurement. L'une des missions du Saint-Esprit est de nous pousser à connaître la vérité pour ensuite nous aider à agir :

Quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité ; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir (Jean 16.13).

Aujourd'hui, beaucoup de chrétiens sont déboussolés. Ils lisent certaines choses dans la Parole de Dieu qu'ils considèrent comme la vérité, mais ils entendent des pasteurs et des enseignants leur dire qu'ils n'ont plus à les pratiquer. Par exemple, la Bible nous ordonne de nous reposer le jour du shabbat – le samedi (Exode 20.8-11) – mais malgré cela, de nombreux chrétiens affirment que nous n'avons plus besoin de respecter la loi – que la loi fait partie de l'Ancien Testament et qu'elle n'est plus valide – ou pire, qu'elle est une forme d'esclavage légaliste dont le Messie nous aurait libérés. Comment pouvons-nous être libérés de quelque chose que la Parole appelle la « liberté » (Psaume 119.44-45) ? Cela semble absurde, mais c'est la conséquence logique de ce raisonnement quand nous entendons dire que le Messie nous a libérés de la Loi de Dieu. Ces contradictions ne posent peut-être pas de problème à certains, mais pour ceux qui sont interpellés par cette contradiction et qui veulent en savoir plus, ce livre est là pour réconcilier ces contradictions apparentes.

Toute personne remplie du Saint-Esprit devrait constamment être en train d'apprendre. Nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, à la fois enseignants et étudiants de la Parole de Dieu. Nous sommes tous attendus à remettre nos croyances sur l'autel et à les passer au crible des Écritures. Et si nous sommes dans l'erreur, nous devrions nous réjouir d'être corrigés, car la correction nous rend plus humbles et nous aide à mieux connaître notre Père. Dieu dit qu'il corrigera ceux qu'il aime (Proverbes 3.12). Peut-être le Seigneur utilisera-t-il ce livre pour lever des confusions ? Si tel est le cas, vous êtes aimé de Dieu !

Êtes-vous dans l'erreur ?

Toutes nos croyances sont-elles bien fondées sur la Parole de Vérité ? Comment le savoir ? Doit-on suivre les croyances les plus anciennes ? Devons-nous nous fier à ce que croit la majorité ? Devons-nous suivre « ceux qui ont le plus de connaissance » - nos pasteurs, nos enseignants et nos théologiens ? Les fondements de foi des grandes dénominations sont-ils toujours justes ?

La tradition chrétienne a certes une grande valeur, mais ce sont les Écritures qui définissent ce qui est vrai et ce qui est faux. La Bible est l'autorité finale. Tous les chrétiens le savent, mais combien parmi nous consultent vraiment la Parole de Dieu ? Notre source ultime de vérité est-elle la Parole ou préférons-nous nous fier aux hommes ? Lorsque nous plaçons notre confiance dans une personne plutôt qu'en Dieu et sa Parole, cela nous conduit inévitablement à croire à certaines choses qui ne sont pas vraies.

En fait, notre chair - c'est-à-dire notre nature charnelle - a tendance à chercher la vérité ailleurs que dans la Parole de Dieu. Cette nature nous rend enclins à mal placer notre foi et à tomber dans l'erreur par inadvertance. Nous avons souvent tendance à faire plus confiance à ce que l'on nous a transmis (la tradition), à l'Histoire, à ce que l'on raconte, etc., même si c'est contraire à la Parole de Dieu.

Cela signifie-t-il pour autant que nous devons nous méfier de ceux qui enseignent les Écritures et que la tradition n'a aucune valeur ? Non, bien sûr que non. Dieu a établi des enseignants dans le Corps pour édifier, exhorter et corriger selon la Parole. Ce qu'il faut retenir, c'est que la parole d'un homme n'est pas l'autorité finale. La tradition n'est pas l'autorité

finale. Les enseignements ne sont pas l'autorité finale. Nous devons tout tester à la lumière de la Parole de Dieu. Les Écritures sont la norme, et nous devons savoir par nous-mêmes ce qu'elles enseignent, et non pas ce que quelqu'un nous dit qu'elles enseignent.

Et cela est également valable pour ce livre. Soyons comme les « Béréens ». Dans les Actes des Apôtres, les Béréens sont mis à l'honneur pour leur empressement à recevoir la parole des apôtres et à mettre ces paroles à l'épreuve des Écritures (Actes 17.10-11). Soyez ouverts à différentes interprétations, mais ne nous croyez pas sur parole. Mettez les interprétations proposées dans ce livre à l'épreuve des Écritures.

La situation à l'époque de Yéshoua

Au 1^{er} siècle, le judaïsme comptait plusieurs dénominations distinctes – il y avait en quelque sorte plusieurs « judaïsmes », comme par exemple les Sadducéens et les Pharisiens. Plusieurs dénominations existaient sous l'égide des Pharisiens. Les chefs religieux pharisiens étaient les érudits de l'époque. C'étaient eux qui avaient les réponses – les enseignants, les dirigeants, les savants et les érudits. Les dirigeants pharisiens du 1^{er} siècle étaient en fait les commentateurs et les experts de la Bible de l'époque.

D'après les normes théologiques actuelles, on s'attendrait à ce que les Pharisiens aient une théologie solide. Dans une culture qui valorisait grandement l'éducation, les pharisiens étaient extrêmement doués d'intelligence. Dès l'enfance, ils étudiaient et mémorisaient la Torah. Ils apprenaient et enseignaient également les traditions et doctrines transmises de génération en génération par les sages du passé. Même si les

pharisiens croyaient et enseignaient beaucoup de choses vraies et bibliques – comme la résurrection des morts, par exemple – beaucoup de leurs traditions religieuses s'écartaient de la norme de vérité de Dieu. Yéshoua, la Parole de Dieu faite chair, dresse un contraste frappant entre certaines traditions des Pharisiens et la Parole de Dieu :

Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes. Il leur dit encore : vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. Car Moïse a dit : honore ton père et ta mère ; et celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Mais vous, vous dites : si un homme dit à son père ou à sa mère : ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie. Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables (Marc 7.8-13).

Ici, Yéshoua cite Moïse et explique que les Pharisiens – à travers leurs doctrines et leurs traditions – annulaient la vérité de Dieu, telle qu'elle est exprimée dans sa Loi. Leur système éducatif, leur théologie et leur perspective religieuse contenaient de graves erreurs. Ils avaient la Parole de Dieu, mais ils l'annulaient à travers leurs traditions, leurs doctrines et leurs pratiques.

Quelques points à noter ici :

1) Le courant dominant des Pharisiens se trompait *grandement* dans sa doctrine.

2) D'après Yéshoua, annuler ce que Moïse avait écrit était une *très* mauvaise chose.

Yéshoua réprimandait constamment les Pharisiens parce qu'ils ne mettaient pas en pratique la Parole de Dieu qui était pourtant le fondement de leur foi. Les Pharisiens disaient de leur bouche que ce que Moïse avait écrit était vrai, mais dans leurs pratiques et traditions religieuses, ils annulaient les écrits de Moïse. Yéshoua dénonce cette hypocrisie :

Jésus leur répondit : hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé sur vous, ainsi qu'il est écrit : ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi. C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes (Marc 7.6-7)

Hélas, la plupart des pharisiens n'ont pas compris la mise en garde de Yéshoua. La Parole de Dieu faite chair était là, elle se promenait et les enseignait, mais ils refusaient de faire ce que Moïse avait écrit. Leur foi était mal placée. Ils ne croyaient pas et ne pratiquaient pas la Parole de Dieu dans son intégrité et se concentraient plutôt sur des traditions d'hommes.

Yéshoua affirmait que la Loi que Moïse avait écrite dans les Écritures était vraie, et il reprochait aux Pharisiens de ne pas l'observer. Actuellement, la plupart de chrétiens enseignent que nous n'avons plus besoin de respecter la Loi, du moins certaines de ses composantes. Si Yéshoua revenait aujourd'hui, il pourrait reprendre de nombreux chrétiens de la même manière qu'il a repris les Pharisiens : « Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi ? Pourtant, aucun d'entre vous n'observe la loi » (Jean 7.19).

La foi dans le Messie est la seule chose qui nous permette d'être sauvés. C'est une grâce que nous recevons. Mais, vivre en tant que personnes « sauvées » signifie suivre la Parole de Dieu telle qu'elle est exprimée dans les Écritures. C'est un tout : « Il en est ainsi de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en

elle-même » (Jacques 2.17). « Comme le corps sans âme est mort, de même la foi sans les œuvres est morte » (Jacques 2.26).

Nous ne devons pas oublier que le Messie a pleinement incarné la Parole de Dieu. Sa vie, ses actes et ses enseignements ont tous exprimé la valeur de la Parole écrite de Dieu dans la vie de ses disciples. Accepter la Parole de Dieu faite chair inclut nécessairement l'acceptation de la Parole de Dieu écrite. L'une des pires choses que nous puissions faire est de prétendre avoir la foi en la Parole de Dieu tout en affirmant et en pratiquant des doctrines qui annulent la Parole de Dieu. Y a-t-il des doctrines ou des traditions religieuses dans notre vie aujourd'hui qui annulent les écrits de Moïse ? Sommes-nous meilleurs que les Pharisiens qui vivaient et respiraient les Écritures ? Comment savoir si l'on est à l'abri de l'erreur ?

Chapitre 2

LE PAUL QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS CONNU

Dans l'introduction de ce livre, nous avons rappelé que durant son célèbre sermon sur la montagne, Yéshoua affirme explicitement qu'aucun « iota » ni « trait de lettre » n'a disparu de la Loi de Dieu (Matthieu 5.17-19). Yéshoua précise que ceux qui appartiennent au royaume des cieux mettront en pratique et enseigneront les moindres commandements de la loi de Dieu. Juste avant son ascension, il demande à ses disciples d'enseigner aux nations tout ce qu'il leur a appris. Son enseignement sur le bien-fondé de la Loi pour les croyants en fait partie (Matthieu 28.19-20). La question que nous devrions nous poser est la suivante : Paul était-il d'accord avec Yéshoua concernant la Loi de Dieu ? Nous croyons que oui !

Dans les chapitres qui suivent, nous allons démontrer que Paul revendique pleinement la validité de la Loi de Dieu dans la vie des croyants. Nous commencerons par regarder de plus près la vie et le ministère de Paul dans le livre des Actes.

Qui était Paul ?

Nous rencontrons Paul pour la première fois en Actes 7.58, lors de la lapidation d'Étienne : « Ils le traînèrent hors de la ville, et le lapidèrent. Les témoins déposèrent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul » (Actes 7.58). Plus tard, Paul parle de l'événement auquel il a assisté : « Lorsqu'on répandit le sang d'Étienne, ton témoin, j'étais moi-même présent, joignant mon approbation à celle des autres, et gardant les vêtements de ceux qui le faisaient mourir » (Actes 22.20). Revenons un peu en arrière et voyons pourquoi Étienne a été lapidé :

Alors, ils subornèrent des hommes qui dirent : nous l'avons entendu proférer des paroles blasphématoires contre Moïse et contre Dieu. Ils émurent le peuple, les anciens et les scribes, et, se jetant sur lui, ils le saisirent, et l'emmenèrent au sanhédrin. Ils produisirent de faux témoins, qui dirent : cet homme ne cesse de proférer des paroles contre le lieu saint et contre la loi ; car nous l'avons entendu dire que Jésus, ce Nazaréen, détruira ce lieu, et changera les coutumes que Moïse nous a données (Actes 6.11-14).

Dans Deutéronome 13, le peuple de Dieu est amené à considérer les enseignants et les prophètes à la lumière de la Parole de Dieu, selon les commandements que Moïse a reçus au Sinaï. Si un prophète ou un enseignant tentait d'entraîner le peuple à la désobéissance vis-à-vis des commandements de Dieu, il devait être traduit devant les juges. C'est dans cette situation que s'est retrouvé Étienne qui était accusé de s'élever contre les commandements de Dieu.

Paul a vu tout cela se dérouler devant lui. Curieusement, de nombreux chrétiens accusent aujourd'hui Paul de la même chose qu'Étienne, c'est-à-dire enseigner que la loi de Dieu a été abolie. Étienne a-t-il réellement enseigné contre la loi de Moïse ? Le passage cité plus haut nous donne la réponse : il s'agissait de fausses accusations : « ... ils le saisirent, et l'emmenèrent au sanhédrin. Ils produisirent de **faux témoins**... » (Actes 6.12-13, c'est nous qui soulignons). Par définition, un faux prophète est une personne qui enseigne à l'encontre des commandements de Dieu (Deutéronome 13.5). Étienne a été *faussement accusé* d'être un faux prophète. Cela signifie qu'il n'a pas enseigné contre les commandements de Dieu : il n'a pas enseigné que Yéshoua a changé les coutumes de Moïse. Les accusations portées contre Étienne étaient totalement fausses.

Dans Actes 8, Paul approuve la mise à mort illégale d'Étienne (Actes 8.1). Pour que Paul approuve la lapidation d'Étienne, il fallait qu'il soit trompé par le faux témoignage selon lequel Yéshoua avait aboli la loi de Dieu. À cause de ce faux témoignage, une guerre est immédiatement déclenchée contre les disciples de Yéshoua :

Saul avait approuvé le meurtre d'Étienne. Il y eut, ce jour-là, une grande persécution contre l'Église de Jérusalem ; et tous, excepté les apôtres, se dispersèrent dans les contrées de la Judée et de la Samarie. Des hommes pieux ensevelirent Étienne, et le pleurèrent à grand bruit. Saul, de son côté, ravageait l'Église ; pénétrant dans les maisons, il en arrachait hommes et femmes, et les faisait jeter en prison (Actes 8.1-3).

Sachant que cette persécution contre les disciples de Yéshoua était injuste et fondée sur de fausses accusations, Yéshoua décide d'y mettre un terme. De quelle manière ? En se manifestant à Paul en Actes 9. Grâce à cette rencontre, Paul va

comprendre la vérité. Il va comprendre que Yéshoua est véritablement le Messie d'Israël. Cette révélation marque le commencement du ministère de Paul, auprès des Juifs et des Gentils.

Comment la plupart des Juifs qui s'opposaient à ce mouvement messianique ont-ils réagi à la conversion de Paul ? Les Juifs étaient consternés et étonnés que Paul suive désormais Yéshoua (Actes 9.21). À cause des faux témoignages et des rumeurs qui avaient entraîné la condamnation injuste d'Étienne, de nombreux Juifs avaient encore l'impression que les disciples de Yéshoua enseignaient que la loi de Dieu avait changé. Yéshoua avait corrigé Paul et l'avait remis dans le droit chemin, mais beaucoup d'autres qui avaient suivi Paul dans la persécution des disciples de Yéshoua étaient encore dans l'erreur concernant les enseignements de Yéshoua. C'est pourquoi beaucoup voulaient tuer Paul qui était considéré comme un traître (Actes 9.23, 29).

Depuis sa rencontre avec Yéshoua dans Actes 9, Paul était en mission pour répandre l'Évangile et témoigner que Yéshoua était bien le Messie prophétisé d'Israël. Chaque shabbat, dans les synagogues, Paul enseignait l'existence de Yéshoua aux Juifs et aux païens (Actes 13.14-42). Paul dut faire face à d'énormes persécutions à cause de sa nouvelle foi en Yéshoua – il a même été lapidé (Actes 14.19-20) – et pourtant, il a continué sa mission.

Au fur et à mesure de la diffusion de l'Évangile, un nombre croissant de païens vinrent à la foi en Yéshoua. Cela suscita un débat parmi les croyants juifs du I^{er} siècle qui convoquèrent un concile.

Actes 15 : Le concile de Jérusalem

De nombreux chrétiens enseignent que le concile de Jérusalem a abouti à une décision sans précédent : les croyants païens étaient dispensés d'obéir à la loi de Dieu telle qu'elle avait été écrite par Moïse. Est-ce bien ce que dit Actes 15 ? Tout d'abord, il est important de comprendre sur quoi portait réellement le débat. Le débat portait sur deux modèles différents de salut : un faux enseignement « basé sur les œuvres » qui exigeait la circoncision comme condition préalable, « quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant : si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés » (Actes 15.1). Le modèle apostolique est basé sur la foi dans le Messie.

C'est cette question qui est à l'origine du concile de Jérusalem. Un groupe d'hommes de Judée enseignait que les croyants païens ne pouvaient recevoir le salut sans être au préalable circoncis physiquement. Pour eux, les païens devaient impérativement « devenir juifs » à travers une conversion rituelle (qui impliquait la circoncision) avant de pouvoir être considérés comme sauvés. Les pharisiens – qui reconnaissaient que Dieu s'était révélé aux païens – insistaient pour que les païens soient circoncis et respectent la loi de Moïse avant d'être pleinement acceptés dans la communauté des croyants (Actes 15.5). Les apôtres ont refusé d'imposer un tel joug aux croyants païens / non-juifs (Actes 15.10). Comme l'explique J.K. McKee :

Le joug imposé à ces non-Juifs qui croyaient au Messie était une perversion légaliste de la Torah qui exigeait que toute personne qui ne l'observait pas et ne se convertissait pas au

judaïsme ne pouvait être sauvée. Ce joug empêchait les gens de venir à Dieu.³

Les apôtres enseignaient que les croyants païens étaient sauvés de la même manière que les croyants juifs : par la grâce, à travers la foi dans le Messie (Actes 15.11). Le salut ne peut pas s'obtenir ni par une conversion rituelle ou/ni par un effort humain. En s'appuyant sur cette position, Paul et Barnabas ont témoigné de l'œuvre extraordinaire que Dieu avait accomplie parmi les Gentils (Actes 15.12). Jacques prit alors la parole pour expliquer que l'inclusion des païens dans la communauté des croyants était prophétisée dans les Écritures, et qu'il ne faut pas « créer de difficultés aux païens qui se convertissent à Dieu » (Actes 15.19). Par conséquent, ils décidèrent que les païens n'avaient pas besoin de se convertir au judaïsme par un rituel, pour être considérés comme membres à part entière du peuple de Dieu. Les païens ne devaient pas être poussés à se faire circoncire et à embrasser d'un seul coup la discipline de toute la Torah. Au contraire, tout païen qui venait à connaître le Messie devait être reçu dans la communauté, à condition qu'il suive quatre instructions fondées sur la Torah⁴ en relation avec la

³ J.K. McKee, *Acts 15 for the Practical Messianic* (McKinney, TX: Messianic Apologetics, 2010), p. 53.

⁴ En Actes 15, le concile de Jérusalem se base sur les chapitres 17 et 18 de Lévitique pour décrire les exigences données aux croyants issus des nations : « Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir [1] de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles [2] du sang, des animaux étouffés, et [3] de la débauche, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde » (Actes 15.28-29). Les grands thèmes abordés sont les suivants : l'adoration, la nourriture et les relations sexuelles appropriées. Ces trois thèmes sont précisément ceux abordés dans les chapitres 17-18 du Lévitique :

question du culte (Actes 15.20). Il s'agissait de rassurer les croyants juifs sur le fait que les croyants païens avaient pleinement renoncé à l'idolâtrie.

En définitive, les obligations incombant aux païens nouvellement convertis ne s'arrêtaient pas là. Ils ne devaient pas uniquement suivre ces quatre instructions concernant l'idolâtrie pour le reste de leur vie. Non. D'après Jacques, les croyants païens devaient être accueillis chaque shabbat à la synagogue. C'est là qu'ils allaient apprendre le reste des commandements (Actes 15.21). Au lieu d'abolir la loi pour les païens, le concile de Jérusalem confirme l'enseignement de Yéshoua selon lequel la loi est toujours en vigueur et doit être enseignée à « toutes les nations », mais elle ne concerne pas le salut.

Après le concile de Jérusalem, nous voyons Paul continuer à enseigner dans les synagogues le jour du shabbat (Actes 16.13). Les Écritures rapportent que c'était sa « coutume » (Actes 17.2). Paul le faisait « chaque shabbat » (Actes 18.4).

Passage de la Torah	Sujet	Passage du livre des Actes
Lévitique 17.1-9	[1] Adoration appropriée	Actes 15.29 (1 ^{ère} phrase)
Lévitique 17.10-15	[2] Alimentation appropriée	Actes 15.29 (2 ^{ème} & 3 ^{ème} phrase)
Lévitique 18.1-30	[3] Relations sexuelles appropriées	Actes 15.29 (4 ^{ème} phrase)

Actes 15.29 est un résumé de Lévitique 17-18. Y compris l'ordre, qui est exactement le même ! Les exigences données aux croyants non-juifs sont exactement les mêmes commandements qu'en Lévitique 17-18. Le concile de Jérusalem donnait simplement aux nouveaux convertis non-Juifs des commandements de la Torah (qui étaient toujours valides, même pour les non-Juifs).

Rien de ce que nous avons vu jusqu'à présent n'indique que Paul enseignait contre la loi de Dieu. En fait, Paul se défend lui-même lorsqu'il est accusé d'une telle chose. Tout comme Étienne a été faussement accusé d'enseigner contre la loi de Dieu dans Actes 6, Paul fait face à ces mêmes fausses accusations (Actes 18.12-13). Après une telle accusation, la première chose que Paul fait est de faire un vœu (Actes 18.18). Il s'agissait probablement d'un vœu de naziréat⁵ qui est une déclaration publique d'un désir total de suivre la voie de Dieu. Ce vœu permettait à Paul d'attester publiquement qu'il ne rejetait pas les écrits de Moïse, ni n'enseignait que Yéshoua avait aboli la Loi de Dieu. On verra la situation se reproduire quand Paul sera de nouveau accusé à son arrivée à Jérusalem. Commençons par voir pourquoi Paul s'est embarqué pour Jérusalem :

Lorsqu'ils désirèrent qu'il demeure plus longtemps avec eux, il n'y consentit pas. Mais il prit congé d'eux, disant : je dois absolument célébrer cette fête qui a lieu à Jérusalem ; mais je reviendrai vers vous, si Dieu le veut. Et il fit voile d'Éphèse. (Actes 18.20-21 KJF)

D'après ce passage (en plus du shabbat, comme nous l'avons vu précédemment) Paul célébrait toujours les jours de fête du Seigneur (voir Lévitique 23). Selon la perspective chrétienne traditionnelle, Paul enseigne que les saintes convocations ne sont plus d'actualité. Qui croire ? Paul enseignait-il à ne pas observer les jours de fête de Dieu tout en les respectant lui-même ? Cela ferait de lui un hypocrite, n'est-ce pas ?

⁵ Le vœu naziréen est détaillé dans Nombres 6. À la fin du vœu, le Naziréen devait se raser la tête (Nombres 6.18), ce que nous voyons Paul faire dans Actes 18.18.

Face aux fausses accusations, la manière de réagir de Paul est intéressante : Il fait un vœu et se dépêche de retourner à Jérusalem pour assister à l'une des fêtes du Seigneur. Ce comportement ne correspond pas à une personne qui enseignerait que la Loi de Dieu est abolie. La position de Paul sur cette question devient encore plus claire quand Paul arrive à Jérusalem. Paul est confronté à cette même fausse accusation dans Actes 21 :

Le lendemain, Paul se rendit avec nous chez Jacques, et tous les anciens s'y réunirent. Après les avoir salués, il raconta en détail ce que Dieu avait fait au milieu des païens par son ministère. Quand ils l'eurent entendu, ils glorifièrent Dieu. Puis, ils lui dirent : tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru, et tous sont zélés pour la loi. Or, ils ont appris que tu enseignes à tous les Juifs qui sont parmi les païens à renoncer à Moïse, leur disant de ne pas circoncire les enfants et de ne pas se conformer aux coutumes. Que faire donc ? Sans aucun doute [la multitude se rassemblera, car] on saura que tu es venu. C'est pourquoi, fais ce que nous allons te dire. Il y a parmi nous quatre hommes qui ont fait un vœu ; prends-les avec toi, purifie-toi avec eux, et pourvois à leur dépense, afin qu'ils se rasant la tête. Et ainsi tous sauront que ce qu'ils ont entendu dire sur ton compte est faux, mais que toi aussi, tu te conduis en observateur de la loi (Actes 21.18-24).

D'après ce passage du livre des Actes, Paul est à nouveau accusé d'avoir renié Moïse. Jacques considère cette accusation préoccupante et propose donc une solution – Paul va accompagner d'autres personnes à accomplir un vœu (il s'agit probablement d'un vœu nazaréen). Enfin, et c'est peut-être le plus important, Jacques déclare que ces accusations contre Paul – qu'il enseigne différemment de Moïse – ne sont en fait *pas*

vraies. Par conséquent, à moins que Jacques – un ancien du conseil de Jérusalem et le frère de Yéshoua – soit dans l’erreur, ce passage est une preuve irréfutable que Paul pratiquait et enseignait ce qui avait été écrit par Moïse – c’est-à-dire ka Torah. Jacques est très clair dans ses propos sur Paul : « toi aussi, tu te conduis en observateur de la loi ».

Certains pourraient suggérer, en se référant au verset suivant, qu'une grande partie de la loi ne s'applique pas aux croyants païens :

À l’égard des païens qui ont cru, nous avons décidé et nous leur avons écrit qu’ils doivent s’abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de la débauche (Actes 21.25).

Ce verset renvoie au décret mentionné dans Actes 15. En surface, Jacques semble dire que les païens doivent seulement observer les quatre commandements mentionnés. De toute évidence, cela n’aurait pas de sens. Tous les croyants s’accordent pour dire que le mensonge, le meurtre, l’adultère sont des péchés que tous les disciples de Yéshoua – Juifs et Gentils – doivent fuir. En bref, les quatre instructions ne sont pas les seuls commandements que les païens doivent suivre, mais elles ont un but spécifique, comme nous l’avons mentionné précédemment. La plupart des païens qui apprenaient à connaître Yéshoua sortaient de l’idolâtrie païenne, ces commandements étaient le point de départ le plus pertinent pour les nouveaux convertis.

Les quatre commandements décrétés dans Actes 15.20 et mentionnés de nouveau dans Actes 21.25 étaient un appel adressé aux païens à abandonner leurs pratiques idolâtres païennes. Ces quatre commandements étant liés au culte païen

du temple, ils constituaient un point de départ nécessaire pour que les païens puissent assister aux services de la synagogue avec les croyants juifs. En mettant en pratique ces quatre commandements, les croyants païens exprimaient leur renoncement à l'idolâtrie et leur adoration du Dieu d'Israël. Par la suite, les païens pouvaient apprendre le reste des commandements de la Torah dans les synagogues, chaque shabbat (Actes 15.21).

Après avoir accompli son vœu conformément à la recommandation de Jacques, Paul fut confronté par les Juifs. Certains le virent dans le Temple et l'accusèrent faussement d'enseigner à nouveau contre la loi de Dieu :

À la fin des sept jours, les Juifs d'Asie, ayant vu Paul dans le temple, soulevèrent toute la foule, et mirent la main sur lui, en criant : Hommes israélites, au secours ! Voici l'homme qui prêche partout et à tout le monde contre le peuple, contre la loi et contre ce lieu ; il a même introduit des Grecs dans le temple, et a profané ce saint lieu (Actes 21.27-28).

La suite du chapitre raconte que Paul est attaqué et battu à cause de ces fausses accusations portées contre lui. Un tribun vient pour le faire arrêter. Une foule de gens le suit pendant qu'il est conduit à la caserne. Paul demande au tribun de lui accorder la permission de s'adresser à la foule pour se défendre. Il partage son témoignage en hébreu et sa rencontre avec Yéshoua. Après ce témoignage, la foule se met à hurler et le tribun ordonne que Paul soit emmené à la caserne pour être fouetté. Mais Paul étant citoyen romain, il n'est pas fouetté.

Le lendemain, on amène Paul devant les souverains sacrificateurs. Le souverain sacrificateur, Ananias, ordonne que Paul soit frappé sur la bouche. Paul réagit en traitant Ananias

d'hypocrite : « Dieu te frappera, muraille blanchie ! Tu es assis pour me juger selon la loi, et tu violes la loi en ordonnant qu'on me frappe ! » (Actes 23.3). Il est intéressant de noter que Paul – en traitant Ananias d'hypocrite – fait appel à la loi de Dieu, qui dit que seule une personne reconnue coupable peut être battue (Deutéronome 25.1-2). Si Paul enseignait contre la Loi, pourquoi ferait-il appel à la Loi ? Le plus intéressant est le verset qui suit où Paul est accusé à nouveau d'avoir enfreint ce que Moïse a écrit. Paul reconnaît qu'il a eu tort de parler de la sorte au souverain sacrificateur :

Ceux qui étaient près de lui dirent : tu insultes le souverain sacrificateur de Dieu ! Et Paul dit : je ne savais pas, frères, que c'était le souverain sacrificateur ; car il est écrit : tu ne parleras pas mal du chef de ton peuple. (Actes 23.4-5).

À noter que Paul ne cherche pas à justifier ses propos malveillants à l'égard d'Ananias, le souverain sacrificateur. Au contraire, il s'accorde avec la loi de Dieu et reconnaît son erreur. Paul ne se tournerait pas vers la loi de Dieu pour reconnaître son erreur, s'il croyait que la loi avait été abolie.

La foule ne voulant toujours pas se calmer, certains hommes firent le vœu de ne pas manger ni boire avant d'avoir tué Paul. Les autorités emmenèrent donc Paul à Césarée où il fut jugé pour les fausses accusations portées contre lui. Que dit Paul pour sa défense ?

Et ils ne sauraient prouver ce dont ils m'accusent maintenant. Je t'avoue bien que je sers le Dieu de mes pères selon la voie qu'ils appellent une secte, croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes (Actes 24.13-14).

Si Paul enseignait autre chose que Moïse, ses accusateurs auraient facilement été en mesure de le prouver, en montrant les changements que le Messie aurait pu apporter à la Loi. Il aurait suffi pour les détracteurs de Paul de lire une de ses lettres devant l'assemblée. Or, ils étaient incapables de prouver ce qu'ils avançaient. Leurs accusations étaient sans fondement. Par ailleurs, le témoignage de Paul est sans équivoque : « Je sers le Dieu de mes pères, croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes ». À moins que Paul ne mente - ce qui n'est pas le cas - nous avons une fois de plus affaire ici à une preuve irréfutable qui démontre que Paul n'a jamais enseigné quoi que ce soit contre la Loi de Dieu.

En guise de conclusion, voici un autre exemple où Paul revendique la Loi de Dieu. Jusqu'à la fin de sa vie et de son ministère, rien ne permet de conclure que Paul enseignait contre la loi de Dieu. Au contraire, toutes les preuves vont dans la direction opposée :

Ils lui fixèrent un jour, et plusieurs vinrent le trouver dans son logis. Paul leur annonça le royaume de Dieu, en rendant témoignage, et en cherchant, par la loi de Moïse et par les prophètes, à les persuader de ce qui concerne Jésus. L'entretien dura depuis le matin jusqu'au soir (Actes 28.23).

Le récit de la vie de Paul dans le livre des Actes des Apôtres montre clairement que Paul n'a pas enseigné contre la Loi de Dieu. Tout au long de son ministère, son comportement et son témoignage démontrent le contraire : Paul a confirmé la validité de la Loi.

Chapitre 3

POURQUOI PAUL EST-IL SI DIFFICILE À COMPRENDRE ?

Beaucoup lisent les écrits de Paul à travers le prisme de la dénomination chrétienne dans laquelle ils ont grandi. En se basant sur quelques passages des lettres de Paul, de nombreux croyants croient que Paul enseigne contre la loi de Dieu. À travers ce que nous avons vu jusqu'à présent, vous commencez sûrement à réaliser que cette interprétation n'est pas correcte. Une fois que nous aurons compris pourquoi Paul est si difficile à comprendre, nous pourrons commencer à clarifier et à résoudre certains passages des Écritures qui peuvent sembler contradictoires à première vue.

Comme nous l'avons vu, le livre des Actes présente une version de Paul complètement différente de celle qui est communément enseignée dans la chrétienté, concernant la Loi de Dieu. Par conséquent, deux voies s'offrent à nous. La première consiste à ignorer ce que nous avons appris sur Paul dans le livre des Actes. La deuxième voie consiste à aller de l'avant et à découvrir la vérité, quelle qu'elle soit, pour réconcilier tout ce qui peut sembler contradictoire à première vue dans le texte biblique.

Le but de ce livre est de réconcilier les contradictions entre « le Paul que vous n'avez jamais connu » et « le Paul que vous

pensez connaître ». Mais, auparavant, nous devons comprendre la racine profonde du problème - c'est-à-dire pourquoi Paul est si difficile à comprendre. Certains pourraient dire : « Paul n'est pas du tout difficile à comprendre ! Lorsqu'il s'agit de la loi de Dieu, il dit clairement que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce. C'est très clair ! » Et pourtant...dire que Paul est facile à comprendre va l'encontre de ce que Pierre disait, lui qui connaissait Paul mieux que nous. Voici ce que l'apôtre Pierre a à dire sur les lettres de Paul :

Croyez que la patience de notre Seigneur est votre salut, comme notre bien-aimé frère Paul vous l'a aussi écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée. C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres, où il parle de ces choses, dans lesquelles *il y a des points difficiles à comprendre*, dont les personnes ignorantes et mal afferemies tordent le sens, comme celui des autres Écritures, pour leur propre ruine. Vous donc, bien-aimés, qui êtes avertis, tenez-vous sur vos gardes, de peur qu'entraînés par l'égarement des impies, vous ne veniez à déchoir de votre fermeté. (2 Pierre 3.15-17, italiques ajoutés)

Le discours de Pierre est très clair, il s'inscrit dans le contexte de la préparation au jour du Seigneur. Ne devrions-nous pas tous chercher à être prêts pour ce jour ? Pierre affirme que certains passages des lettres de Paul sont difficiles à comprendre et que certaines personnes « déforment » les paroles de Paul pour leur faire dire autre chose que ce que Paul voulait dire. De toute évidence, le témoignage de Pierre sur les lettres de Paul reste d'actualité. Paul n'est certainement pas devenu plus facile à comprendre au fil des siècles. Les écrits de Paul sur la loi de Dieu sont les passages les plus difficiles à comprendre, car ils peuvent sembler contradictoires ! Par conséquent, il est nécessaire de lire attentivement ses lettres

pour s'assurer de ne pas faire partie des ignorants et des mal affermis qui en tordent le sens.

Voyons en quoi Paul est si difficile à comprendre.

#1 : Ignorer le « début du livre »

Selon Pierre, l'erreur de ceux qui tordent le sens des propos de Paul repose sur l'ignorance et l'instabilité. Être ignorant signifie tout simplement ne pas être « instruit ». Que l'ignorance soit intentionnelle ou non, ignorer une grande partie des Écritures est la cause de l'incompréhension des lettres de Paul. Cela est très clair lorsqu'il dit : les personnes ignorantes et mal affermies tordent le sens [des lettres de Paul], *comme celui des autres Écritures*, pour leur propre ruine (2 Pierre 3.16).

D'après Pierre, quelles sont les « Écritures » que les gens ignorent et déforment ? La lettre de Pierre date du au I^{er} siècle – avant que les écrits du Nouveau Testament ne soient officiellement rassemblés – Pierre fait donc clairement référence au *Tanakh*⁶ – c'est-à-dire à l'Ancien Testament. En tant que croyant, il est essentiel de comprendre cela. Pierre dit que si nous tombons dans l'erreur des personnes sans loi, nous ignorons et déformons les Écritures, en particulier l'Ancien Testament. Cela signifie que le contraire est également vrai : si nous comprenons ce que dit l'Ancien Testament, nous ne tomberons pas dans l'erreur des mal affermis.

⁶ Le Tanakh est un acronyme composé de la première lettre hébraïque de chacune des trois subdivisions qui composent les Écritures hébraïques : la Torah

(« Instructions » ou les cinq Livres de Moïse), les Nevi'im (« Prophètes ») et les Ketuvim (« Écrits »).

Par conséquent, pour de nombreux chrétiens Paul est si difficile à comprendre, car ils ne connaissent pas le « début du livre » - l'Ancien Testament. La seule façon de comprendre la « fin du livre » - le Nouveau Testament - est de le lire à la lumière de l'Ancien Testament. Cela permettrait d'éclaircir un grand nombre de contradictions apparentes.

Par exemple, pour beaucoup, Paul qualifie la Loi de Dieu de servitude (Galates 5.1). Or, le début du livre dit que la loi de Dieu procure la liberté (Psaume 119.44-45). Comment quelque chose qui apporte la liberté peut-il être une servitude ? Comme nous le verrons, dans Galates, Paul ne considère pas la Loi de Dieu comme une servitude ! La lecture des lettres de Paul à la lumière des enseignements de l'Ancien Testament, ne permet pas de conclure que Paul enseigne contre la Loi. Là encore, il s'agit de connaître les Écritures, et tout particulièrement l'Ancien Testament.

Prenons un autre exemple : dans sa première lettre à Timothée, Paul semble s'opposer aux instructions alimentaires de Dieu mentionnées dans Lévitique 11 :

Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience ; ils prescrivent de ne pas se marier, et de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces, parce que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière (1 Timothée 4.1-5).

Quand on considère que Lévitique 11 fait partie de la Parole de Dieu, alors comment peut-on accepter l'interprétation la plus répandue de ce passage de Paul dans 1 Timothée 4.1-5 ? Lévitique 11 est-il une doctrine de démons ? Suivre les commandements de Dieu de Lévitique 11, est-ce que cela s'éloigne de la foi ? Bien sûr que non. Nous expliquerons plus en détail ce passage et d'autres dans les prochains chapitres. Concrètement, des conflits théologiques apparaissent lorsque nous confrontons la compréhension traditionnelle des écrits de Paul avec le reste des Écritures. Ceci n'est qu'un petit échantillon des problèmes soulevés par Pierre à propos des lettres de Paul. Si nous ne comprenons pas le début du livre, nous risquons de mal interpréter la fin du livre.

#2 : Ignorer le contexte

Paul est souvent difficile à comprendre parce que ses propos sont souvent sortis de leur contexte. Des versets extraits des lettres de Paul sont cités au hasard sans tenir compte du contexte dans lequel ces versets ont été écrits. Par exemple, beaucoup citent : « vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce » (Romains 6.14) ou encore « Christ est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient » (Romains 10.4). Si nous lisons ces versets de manière isolée, on parvient à la conclusion que la loi ne s'applique pas aux croyants en Yéshoua. Mais, lorsque nous examinons les interprétations traditionnelles de ces versets à la lumière d'autres versets, les choses s'éclaircissent. Par exemple, dans Romains, Paul explique que notre foi en Christ n'annule pas la Loi (Romains 3.31). Ce verset vient directement contredire les interprétations les plus communément admises des passages de Romains 6.14 et 10.4.

Voyez-vous la différence entre l'interprétation traditionnelle des écrits de Paul et ce que Paul a réellement vécu et enseigné ? Et ce n'est pas tout : Paul dit qu'il sert la Loi de Dieu (Romains 7.25). Pourquoi servir une loi qui est censée avoir disparu ou être annulée ? Paul qualifie la Loi de « sainte, juste et bonne » (Romains 7.12). Il affirme qu'il « se réjouit » de la loi de Dieu (Romains 7.22) et enseigne que le Saint-Esprit conduit à l'obéissance à la loi de Dieu alors que la nature charnelle de l'homme s'oppose à la loi de Dieu (Romains 8.3-8). Et cela uniquement dans l'épître aux Romains !

Comme nous pouvons le constater, picorer des versets ici et là ne mène nulle part. Nous devons considérer les Écritures *dans leur contexte* afin de comprendre précisément ce que Paul veut nous dire. Toutes les déclarations « anti-Loi » de Paul peuvent être expliquées lorsqu'elles sont lues dans le contexte de l'ensemble de ses lettres. Le problème est que de nombreux chrétiens ne sont pas prêts à prendre le temps nécessaire pour lire les lettres de Paul dans leur contexte. Ils sont déjà convaincus par ce qui est généralement enseigné dans l'Église, à savoir que Paul enseigne contre la Loi de Dieu. Cela nous amène au troisième point qui explique pourquoi Paul peut sembler difficile à comprendre.

#3 : Une confiance mal placée dans l'homme

En plus des raisons précédentes, Paul peut également être difficile à comprendre à cause des traditions de l'Église. La religion perpétue les malentendus à propos de Paul et les enfouit sous des couches de doctrine. Par exemple, voici ce que déclare John MacArthur, pasteur de renom et théologien évangélique, à propos du shabbat :

Nous croyons que les prescriptions de l'Ancien Testament concernant l'observation du shabbat sont des aspects cérémoniels, et non moraux, de la loi. En tant que tels, ils ne sont plus en vigueur, mais ont disparu avec le système sacrificiel, le sacerdoce lévitique et tous les autres aspects de la loi de Moïse qui préfiguraient le Christ.⁷

Remarquez comment MacArthur commence par catégoriser la loi de Dieu en fonction de son paradigme d'interprétation. MacArthur invente des termes non bibliques comme la « loi morale » pour donner une justification religieuse à la suppression de certaines parties de la loi de Dieu qui, selon lui, ne s'appliquent plus aujourd'hui. Or, la Bible ne fait pas de telle distinction. C'est Dieu qui définit la moralité, pas nous. Pour Dieu, le shabbat est un commandement très important.

Autre exemple, cette citation d'equip.org, une organisation chrétienne très connue qui pense avoir toutes les réponses concernant la Bible. Voici ce que l'on peut lire à propos de la Loi :

Le Nouveau Testament relate les diverses luttes que la nouvelle église chrétienne a dû mener pour briser les chaînes d'un ancien système d'observation de la loi qui liait de nombreuses personnes à leur ancienne religion, le judaïsme.⁸

Remarquez le langage de la Loi qui est comme une prison : « les chaînes d'un ancien système d'observation de la loi ». L'auteur de cet article qualifie clairement la Loi de Dieu de servitude. Cela vient directement contredire les Écritures qui qualifient les écrits de Moïse de « liberté » (Psaume 119.44-45).

⁷ John MacArthur, Les lois du shabbat sont-elles pour les chrétiens d'aujourd'hui? www.gty.org.

⁸ James A. Borland, Devrions-nous observer le shabbat ? www.equip.org.

Nous ne sommes pas là pour critiquer John MacArthur ou Equip.org. Leurs enseignements ne font que refléter la vision traditionnelle concernant la loi de Dieu au sein de la chrétienté. Mais, comme nous l'avons déjà expliqué dans les chapitres précédents, c'est vers la Parole de Dieu – et non vers la tradition des hommes – que nous devons nous tourner.

#4 : Ne pas comprendre le contexte historique

Beaucoup citent des versets comme 1 Corinthiens 7.19, où Paul dit : « La circoncision n'est rien et l'incirconcision n'est rien » pour prouver que les lois de Dieu sur la circoncision ont été abolies. Mais, dans ce même verset, Paul précise que ce qui compte, c'est de « garder les commandements de Dieu ». La complexité de ce verset réside dans le fait que la circoncision est un commandement de Dieu. Comment Paul peut-il donc affirmer que la circoncision n'est rien tout en affirmant dans la même phrase l'importance de garder les commandements de Dieu ?

Il est important de comprendre le contexte historique du I^{er} siècle lorsqu'on lit des passages comme celui-ci. Au I^{er} siècle, certaines sectes du judaïsme enseignaient que les païens ne pouvaient être « sauvés » et faire partie du peuple de Dieu que s'ils « devenaient juifs » par le biais d'une conversion rituelle, un long processus incluant la circoncision. Dans l'esprit de nombreux Juifs du I^{er} siècle, le terme « circoncision » ne désigne donc pas seulement l'ablation chirurgicale du prépuce, il désigne aussi le fait d'avoir un « statut juif ». De même, « l'incirconcision » fait référence au « statut de païen ». La déclaration de Paul peut donc être comprise de la manière suivante :

Quelqu'un a-t-il été appelé étant circoncis [juif] au moment de son appel ? Qu'il demeure circoncis : qu'il ne cherche pas à devenir païen. Quelqu'un a-t-il été appelé étant incirconcis [païen] au moment de son appel ? Qu'il ne se fasse pas circoncire : qu'il ne cherche pas à devenir juif. Car ni la circoncision [être juif] ni l'incirconcision [être païen] ne comptent, mais l'observation des commandements de Dieu (1 Corinthiens 7.18-19).

Paul ne s'opposait pas à l'acte de la circoncision en lui-même, mais plutôt à la pression exercée sur les païens pour qu'ils se convertissent au judaïsme. Dans l'esprit de Paul, le fait d'avoir un « statut juif » (tel que défini par les rabbins du I^{er} siècle) n'avait aucune importance. Les croyants ne devaient pas se focaliser là-dessus. Que l'on soit juif ou païen, l'important est de respecter les commandements de Dieu.

Nous approfondirons ce passage et d'autres dans le chapitre sur la première et la seconde épître aux Corinthiens. Nous pouvons d'ores et déjà constater à quel point il est important de connaître le contexte historique des écrits de Paul.

#5 : La programmation doctrinale

L'endoctrinement religieux existait au I^{er} siècle et il existe toujours aujourd'hui. On peut le repérer dans des expressions courantes comme celles-ci :

- 1) « Ceux qui étaient sous la loi de Moïse étaient sous un joug qui a pris fin avec Jésus, qui nous a libérés ! »
- 2) « Personne ne peut suivre la Loi parfaitement, c'est pourquoi nous avons besoin de Jésus ! »
- 3) « La loi était une malédiction que Jésus est venu abolir ! »

Ces expressions montrent une mauvaise interprétation des propos de Paul. La première affirmation découle d'une mauvaise interprétation d'un verset des Galates (nous y reviendrons plus tard). Pour l'instant, nous nous contenterons de dire que les Écritures affirment que le respect de la Loi de Dieu est source de liberté. On ne peut pas être libéré de la liberté.

La deuxième affirmation est un faux raisonnement désignant un sophisme logique dans lequel un indice ou un élément d'information est trompeur ou détourne l'attention du sujet réel. L'observation de la Loi de Dieu remplace ce que Yéshoua a fait sur la croix. Le contraire serait absurde. Nous devons être pardonnés de nos péchés passés et futurs, c'est-à-dire de notre violation de la Loi de Dieu. En tant que disciples de Yéshoua, nous avons des raisons valables et bibliques de respecter la Loi de Dieu. Garder la Loi de Dieu est la façon d'aimer Dieu (1 Jean 5.2-3) ; elle nous préserve du péché (Romains 7.7 ; 1 Jean 3.4) ; c'est la vérité (Psaume 119.142) ; c'est ce que notre Messie a fait (et c'est lui qui est notre exemple, 1 Jean 2.6). Nous ne gardons pas la Loi de Dieu pour être sauvés, mais parce que nous avons été sauvés.⁹

La troisième affirmation, à savoir que la Loi de Dieu est une « malédiction », est tirée d'un autre verset des Galates que nous aborderons également plus tard. Pour l'instant, nous nous contentons de souligner que, dans toute la Bible, la Loi de Dieu est appelée la vérité et la liberté, comme nous l'avons déjà vu. La vérité et la liberté ne peuvent pas être une malédiction. En réalité, les malédictions proviennent de la violation de la Loi de

⁹ C'est l'Esprit qui nous pousse à obéir (cf. Ézéchiel 36.26-27) et nous y prenons plaisir ! Notre seule motivation est l'amour.

Dieu (Deutéronome 11.26-28). Par conséquent, cette troisième affirmation n'est tout simplement pas vraie.

#6 : Ne pas comprendre l'utilisation du mot « loi » par Paul

Enfin, si Paul est si difficile à comprendre, c'est parce que beaucoup de gens ne comprennent pas toujours de quelle loi Paul parle. Paul parle de plusieurs lois en plus de la loi de Dieu – la Torah. Par exemple, il y a la loi du péché (Romains 7.23-25), la loi du péché et de la mort (Romains 8.2), la loi de la foi (Romains 3.27), la loi de la justice (Romains 9.31), la loi de Dieu (Romains 3.31 ; 7.22-25 ; 8.7) et la loi du Christ (Galates 6.2 ; 1 Corinthiens 9.21).

Vous remarquerez que certaines de ces lois sont bonnes (par exemple, la loi de Dieu) et que d'autres ne le sont pas (comme par exemple, la loi du péché). Là où les choses se compliquent, c'est que Paul ne dit pas toujours expressément à quelle loi il fait référence. Il mentionne toutes ces différentes lois, mais pas à chaque fois. Par conséquent, il est nécessaire de lire le contexte afin de déterminer à quelle loi Paul fait référence. Nous verrons plus en profondeur ces différentes lois dans le prochain chapitre.

Il est nécessaire de bien interpréter les déclarations de Paul concernant la Loi pour ne pas se tromper. Comme nous l'avons vu, le sujet est beaucoup moins évident que celui souvent présenté dans la chrétienté. Nous devrions tenir compte de l'avertissement de Pierre ; c'est pourquoi il est important de comprendre les six grandes raisons qui expliquent pourquoi les propos de Paul sont souvent mal interprétés.

Chapitre 4

QUELLE LOI, PAUL ?

Quand un croyant parle de suivre la loi de Dieu, il est fréquent d'entendre dire : « Mais nous ne sommes pas sous la loi ! Nous sommes sous la grâce ! » Cette objection, fondée sur le passage en Romains 6.14, suggère que la Loi de Dieu, donnée par Moïse, ne s'applique plus aux disciples du Messie. La Loi de Dieu et la grâce de Dieu sont-elles incompatibles ? Pas du tout ! La délivrance des Israélites avec la sortie d'Égypte était un acte de grâce de la part de Dieu. Les Israélites n'ont pas été délivrés à cause de leurs œuvres. Les Israélites ont été « sauvés par la grâce », et ensuite Dieu leur a donné sa Loi à suivre. Les Israélites ont d'abord été sauvés par la grâce et non par la Loi, ce qui ne rend pas la Loi caduque (Romains 3.31).

Paul, comme Yéshoua, a continué à mettre en pratique et à enseigner la Loi de Dieu telle qu'elle a été donnée par Moïse. Ainsi, « ne plus être sous la loi » ne signifie pas « ne plus suivre la Loi ». Que voulait donc vraiment dire Paul à travers cette déclaration ?

Regardons de plus près le verset en question : « Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce » (Romains 6.14). Notez la première partie du verset : « Car le péché n'aura point de

pouvoir sur vous ». En tant que croyants, nous ne sommes plus esclaves de notre péché. Toutefois, à un moment donné, le péché dominait sur nous. C'est là tout le propos de Paul tout au long du chapitre 6 de l'épître aux Romains. Nous sommes exhortés à ne pas continuer à vivre dans le péché (versets 1-2) parce que notre vieux moi a été crucifié avec Christ afin que nous puissions mourir au péché et ressusciter à une vie nouvelle (versets 8-11). Nous étions autrefois esclaves du péché, mais grâce à la mort et à la résurrection de Yéshoua, nous sommes désormais libérés du péché afin qu'il ne domine plus sur nous (versets 16-18). Le contexte est essentiel. Ne pas être « sous la loi » veut dire que nous ne sommes plus sous la loi du péché et de la mort.

Qu'est-ce que cela signifie « être sous la loi du péché et de la mort » ? D'après les Écritures, c'est la Loi de Dieu qui définit le péché (Romains 7.7 ; 1 Jean 3.4). En d'autres termes, enfreindre la loi de Dieu, revient à pécher. Et le péché – la violation de la loi de Dieu – conduit à la mort. Ce fait est établi dès le début de la création :

L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement. (Genèse 2.16-17).

Paul fait écho à ce même principe dans l'épître aux Romains :

C'est pourquoi, comme par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché (Romains 5.12).

Dans la Genèse, dans les lettres de Paul et dans d'autres passages des Écritures, notre Créateur nous enseigne que suivre la « loi du péché » conduit à la mort. C'est le message que Paul veut communiquer lorsqu'il dit que nous ne sommes pas sous la loi. Paul enseigne que, lorsque nous entrons dans la foi, la mort et la résurrection de notre Messie nous permettent de nous libérer de l'esclavage du péché et de vaincre la mort. Donc maintenant, nous ne sommes plus sous *la loi du péché et de la mort*, mais sous la grâce. Cela devient encore plus clair lorsque nous lisons ce verset dans le contexte de l'ensemble de l'argumentation de Paul. Il le dit même explicitement un peu plus loin dans sa lettre : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort » (Romains 8.1-2).

Cela prend tout son sens à la lumière de l'Évangile. Le péché conduit à la mort. Mais Dieu nous fait grâce et nous pardonne notre péché lorsque nous recevons le Messie. Par conséquent, être sous la grâce signifie que nous sommes libérés de l'esclavage du péché et de la mort qui en résulte. Nous sommes donc libérés non pas de la Loi de Dieu, mais de la loi du péché et de la mort.

Dire que la grâce nous libère de toute obéissance à la Loi de Dieu est un non-sens. Comme nous l'avons déjà mentionné, c'est la Loi de Dieu qui définit le péché. Sans la Loi, il n'y aurait pas de péché. S'il n'y a pas de péché, alors il n'y a pas besoin de la grâce. Le contexte même du passage de l'épître aux Romains démontre bien que Paul n'a jamais dit que nous ne devons plus observer la Loi de Dieu.

Si vous avez encore des interrogations, ne vous inquiétez pas - nous allons examiner l'épître aux Romains en profondeur

dans le chapitre suivant. Ce qui est à retenir ici, c'est que le mot « loi » mentionné par Paul ne renvoie pas forcément à la Loi de Dieu. Cela devrait désormais être clair. Reprenons la liste de toutes les différentes lois mentionnées par Paul :

- La loi du péché (Romains 7.23-25)
- La loi du péché et de la mort (Romains 8.2)
- La Loi de l'Esprit de vie (Romains 8.2)
- La loi de la foi (Romains 3.27)
- La loi de la justice (Romains 9.31)
- La Loi de Dieu (Romains 3.31 ; 7.22-25 ; 8.7)
- La Loi du Christ (Galates 6.2 ; 1 Corinthiens 9.21)

Lorsque nous comprenons pourquoi Paul emploie ces diverses expressions, nous sommes mieux équipés pour comprendre les paroles difficiles de Paul dans d'autres passages. Il est nécessaire de voir les choses comme Paul les voyait. Sinon, nous allons être dans l'erreur comme les personnes ignorantes et mal affirmées (cf. 2 Pierre 3.17). Il est nécessaire de passer en revue ces différentes lois pour mieux comprendre les interactions qui existent entre elles, avant de regarder de plus près les lettres de Paul une par une, pour étudier les versets généralement mis en avant pour enseigner que la Loi de Dieu a été abolie.

La Loi de Dieu

La Loi de Dieu est la Torah – c'est-à-dire les commandements et instructions de Dieu décrits de la Genèse au Deutéronome. La Loi de Dieu définit le péché (Romains 7.7 ; 1 Jean 3.4). Suivre la Loi signifie obéir et aimer Dieu (1 Jean 5.3). Yéshoua

fait référence à cette Loi écrite par Moïse et l'appelle la « Parole de Dieu » (Marc 7.9-10,13). La Loi fait donc partie de la Parole de Dieu. Et selon les Écritures, la Parole de Dieu est éternelle et immuable (Ésaïe 40.8 ; 1 Pierre 1.23-25).

Paul enseigne que toute personne dans ce monde est responsable devant Dieu selon la Loi de Dieu (Romains 3.19). Cela signifie que la Loi de Dieu définit le péché dans un but bien précis. Et cela a un impact sur notre condition devant Dieu. Personne ne pourra se défendre de son péché – de sa violation de la Loi de Dieu. Nous sommes tous coupables et nous devenons conscients de notre péché :

Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. Car personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché. (Romains 3.19-20).

Lorsqu'on enfreint la loi de Dieu, c'est-à-dire lorsqu'on désobéit à l'un de ses commandements, nous péchons. Cela nous amène à la seconde loi : la loi du péché.

La loi du péché

Avant de connaître le Messie Yéshoua, nous étions tous sous la loi du péché. Cette loi vient de nous ou, plus précisément, de notre chair. Notre nature charnelle nous pousse à faire les choses à notre manière et non à la manière de Dieu :

Mais, je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du

péché qui est dans mes membres. Misérable que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? (Romains 7.23-24).

Notre chair aspire au péché. Elle déteste la loi de Dieu. Par conséquent, nous avons tous péché en violant la loi de Dieu :

Quoi donc ! sommes-nous plus excellents ? Nullement. Car nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché, selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, pas même un seul ; nul n'est intelligent, nul ne cherche Dieu ; tous sont égarés, tous sont pervertis ; il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul (Romains 3.9-12).

Ce passage fait référence à ceux qui sont sous la loi du péché. Après avoir appris à connaître le Messie, une bataille fait rage en nous entre la Loi de Dieu et la loi du péché (Romains 7.7-25). L'Esprit en nous nous pousse vers la Loi de Dieu (Romains 8.3-4). Notre chair nous pousse vers la loi du péché (Romains 8.7-8). À la résurrection, après la seconde venue de Yéshoua, c'est la Loi de Dieu qui prévaudra. La bataille entre notre chair et l'Esprit en nous sera terminée, car la Loi de Dieu sera entièrement écrite sur le cœur du peuple de Dieu (Jérémie 31.33). Mais, avant que cela ne se produise, nous avons toujours à lutter contre le péché et le péché conduit à la mort. Cela nous amène à la loi suivante : la loi du péché et de la mort.

La loi du péché et de la mort

Nous étions tous sous la loi du péché et de la mort avant de connaître le Messie même si nous n'en avions pas pleinement conscience (Romains 5.12 ; Genèse 2.16-17). Depuis que l'homme a mangé de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, ce qui était contraire à la Loi de Dieu, nous méritons tous

la mort. Notre péché conduit à la mort, ce qui signifie que nous vivons sous la loi du péché et de la mort jusqu'à ce que nous recevions le Messie qui nous libère : « En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort » (Romains 8.2).

La loi de l'Esprit de vie

La loi de l'Esprit de vie nous aide à obéir à la loi de Dieu. Elle nous conduit vers la Loi de Dieu et nous éloigne de la loi du péché (Romains 8.2-4). L'Esprit expose la chair et son penchant naturel pour le péché (Romains 8.7-8), comme l'ont annoncé les prophètes :

Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois (Ézéchiel 36.26-27).

Ainsi, au moment où l'Esprit entre en nous, nous reconnaissons que nous sommes sous la loi du péché et de la mort. Nous comprenons que nous sommes asservis à notre péché et que nous sommes dans un état désespéré. En réalisant que nous sommes asservis, il nous faut trouver le moyen d'en sortir. Nous nous tournons alors vers notre Créateur pour trouver la solution. L'Esprit qui nous donne un désir de vérité et de liberté nous amène à mettre notre foi dans notre Créateur et dans sa Parole éternelle, immuable. C'est elle qui fait autorité. Comme le dit Tim Hegg, la loi de l'Esprit de vie « permet à la parole de Dieu de devenir active dans la vie du croyant, le changeant et le conformant à l'image de Yéshoua lui-même.

Cette œuvre de l'Esprit en relation avec la Torah (« de sorte que nous servons sous le régime nouveau de l'Esprit », cf. Romains 7,6) dans la vie du croyant est la preuve qu'une véritable œuvre salvatrice a été accomplie et qu'il y a eu un véritable changement dans la vie du croyant ». ¹⁰ Ceci nous amène à la loi de la foi.

La loi de la foi

On peut comprendre la loi de la foi comme étant la Loi de Dieu qui appelle les hommes à la foi, à travers laquelle ils reçoivent la justification. Paul oppose cette loi à la « loi des œuvres » qui se glorifie des vains efforts de chacun pour tenter de gagner la justification (Romains 3.27). La loi de Dieu, lorsqu'elle est bien comprise, conduit à la justification par la foi : « Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la Loi » (Romains 3.28). La foi qui sauve conduit alors inéluctablement à une obéissance fidèle à la Loi de Dieu : « Annulons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi » (Romains 3.31). Dans l'obéissance à la loi de la foi, nous voyons la Loi de Dieu comme une manière de vivre et d'exprimer notre amour envers Dieu comme une réponse reconnaissante à sa grâce, et non comme un moyen pour nous vanter de nos œuvres.

La loi de la justice

La loi de la justice est la Loi de Dieu vécue à travers la foi qui conduit à la justice. Paul déclare qu'Israël n'a pas réussi à

¹⁰ Tim Hegg, *Paul's Epistle to the Romans* (Tacoma, WA: TorahResource, 2005), p. 198

atteindre cette loi (Romains 9.31). « Pourquoi ? Parce qu'Israël l'a cherchée, non par la foi, mais comme provenant des œuvres. Ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement » (Romains 9.32). C'est-à-dire que les Israélites n'ont pas atteint la justice parce que leur recherche n'était pas basée sur la foi. Paul dit que « le juste vivra par la foi » (Romains 1.17). La recherche de la justice par les œuvres sans la foi est vaine. Mais la foi sans les œuvres passe également à côté de la cible. Comme Paul le dit ailleurs, « car nous sommes son ouvrage, créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions » (Éphésiens 2.10).

Les œuvres découlent de la foi authentique. Imaginez qu'on vous prévienne que votre maison va exploser demain, et qu'après vérification, cette affirmation s'avère vraie, vous ne resteriez pas les bras croisés chez vous. Vous feriez en sorte de ne pas perdre la vie ! De même, si vous croyiez vraiment que la Parole de Dieu est vraie, vous agiriez en conséquence.

Puisque nous croyons que la Parole de Dieu est vraie et qu'elle enseigne la bonne façon de vivre, notre vie devrait ressembler à une vie de droiture (1 Jean 2.29 ; 3.7,10). Les voies de notre Créateur sont justes et la justice que nous pratiquons est fondée sur la foi. Cette justice a été mise en évidence dans la vie de nombreuses personnes à travers les siècles, le meilleur exemple est celui de Yéshoua, le Messie. Cela nous amène à la loi du Messie.

La Loi du Messie

On peut comprendre la Loi de Christ comme étant la Loi de Dieu telle que Yéshoua l'a enseignée et pratiquée : « avec ceux qui sont sans loi, comme sans loi (quoique je ne sois point sans

la Loi de Dieu, étant sous la loi de Christ), afin de gagner ceux qui sont sans loi » (1 Corinthiens 9.21). Dans ce passage, Paul parle de la manière dont il se met dans les chaussures des autres pour essayer de se rapprocher d'eux pour les aider à saisir l'Évangile. Vous remarquerez qu'il précise qu'il n'est *pas* en dehors de la Loi de Dieu, mais sous la loi de Christ. En d'autres termes, il est à la fois dans la Loi de Dieu et dans la loi de Christ. D'après la définition de Paul, la loi de Christ n'est *pas* en dehors de la loi de Dieu.

Notre Messie n'a pas inventé de nouveaux commandements de la Torah. Il a marché et mis en lumière *l'interprétation valide* de la Parole éternelle et immuable de Dieu. Yéshoua a enseigné que la Loi de Dieu est la vérité. Il a pointé du doigt notre péché, nous montrant que notre péché mène à la mort. Il nous a dit que nous devons être sauvés de la loi du péché et de la mort. Pour cela, nous devons écouter l'Esprit. Le Messie a vécu sa vie en accord parfait avec la Parole de Dieu. Cela a permis deux choses : tout d'abord, Yéshoua sert d'exemple parfait sur la façon d'appliquer la Torah. Deuxièmement, puisqu'il n'a jamais péché – il n'a jamais été soumis à la loi du péché et de la mort, mais est mort quand même – la mort que nous méritons nous est retirée par la grâce de Dieu. Nous pouvons pratiquer la justice dans la foi et vivre la Parole de Dieu, en mourant à nous-mêmes chaque jour. Et lorsque Yéshoua reviendra et établira son Royaume sur terre, nous serons ressuscités dans un corps nouveau, éliminant ainsi définitivement notre désir de pécher.

Les lettres de Paul traitent de ces sept lois d'une manière ou d'une autre. Il utilise ces lois pour nous enseigner le plan de salut de Dieu, la signification de la véritable foi et le processus de conformation à l'image du Messie. Il nous présente ce

processus comme étant un moyen de faire face à certains malentendus du I^{er} siècle, tels que la dépendance aux lois des hommes, le modèle du salut basé sur les œuvres, les influences des doctrines gnostiques ou mystiques, etc. Gardez ces lois à l'esprit pour la suite de notre étude. Dans les chapitres suivants, nous allons plonger dans les lettres de Paul en profondeur.

Chapitre 5

ROMAINS

D'après les érudits, Paul aurait écrit sa lettre aux croyants de Rome entre 55 et 58 de notre ère.¹¹ Dans cette épître, Paul s'adresse à la fois à des disciples juifs et païens de Yéshoua. L'accent principal de la lettre est mis sur le fait que Juifs et païens sont sauvés par le même Évangile. Il n'y a pas de double standard. Les Juifs ne sont pas automatiquement sauvés en raison de leur judéité et les païens n'ont pas besoin de se convertir au judaïsme pour être sauvés. Les Juifs, tout comme les païens, sont perdus et ont besoin d'être délivrés de leurs péchés à travers le sang de l'Agneau. Ils peuvent être sauvés par la grâce, à travers la foi dans le Messie. De plus, la loi de Dieu pour le croyant est valide et applicable tant aux Juifs qu'aux païens lorsqu'elle est correctement appliquée sur la base de la foi.

Paul commence son épître aux croyants de Rome en affirmant que la grâce et l'apostolat sont destinés à susciter l'obéissance de la foi (1.5). Il rappelle que le plan de Dieu et sa grâce – conformément à l'enseignement des Écritures – a

¹¹ Craig Keener, NIV Cultural Backgrounds Study Bible: Bringing to Life the Ancient World of Scripture, Romans: « Setting » (Grand Rapids, MI: Zondervan, 2016).

toujours été par l'intermédiaire du Messie. Les Écritures enseignent que le Messie devait nous instruire dans la Parole de

Dieu et nous conduire à l'obéissance. Pourquoi sommes-nous obéissants à la foi ? Pour rendre gloire au nom de Dieu parmi toutes les nations (1.5-6).

Dans les premiers versets de Romains, Paul souligne la mission d'appeler toutes les nations à obéir à la Parole de Dieu à travers la foi dans le Messie. En d'autres termes, il commence sa lettre en soulignant le commandement même que Yéshoua a donné à ses disciples, juste avant son ascension – c'est-à-dire d'enseigner à toutes les nations d'obéir à tout ce que Yéshoua a prescrit :

Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde (Matthieu 28.19-20).

Comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents, Yéshoua pratiquait et enseignait la Loi de Dieu, c'est-à-dire la Torah. Il affirmait que ses disciples pratiqueraient et enseigneraient également la Loi de Dieu (Matthieu 5.19). Cela signifie que la Grande Commission comprend l'enseignement de la Torah à toutes les nations. C'est notre vocation en tant que disciples du Messie.

Dans Romains 1.8-17, Paul définit ce à quoi ressemble « l'obéissance à la foi » (1.5). Il utilise le mot « justice » en relation avec la foi (1.17) et cite ensuite le prophète Habacuc : « Le juste vivra par la foi » (Habacuc 2.4). Autrement dit, c'est notre foi qui révèle la justice de Dieu et qui amène les autres à la foi. Par conséquent, d'après Paul et le prophète Habacuc, la

foi caractérise le croyant en Yéshoua. Ce n'est pas une philosophie ni une croyance intellectuelle, mais une manière d'être et de se comporter qui découle d'une véritable relation avec le Père, à travers son Fils, Yéshoua.

Après avoir parlé de la justice, Paul s'attaque à son contraire, c'est-à-dire à l'injustice. Il dit que l'injustice des hommes « retient la vérité captive » (1.18). Ainsi, dans le premier chapitre de l'épître aux Romains, Paul établit un contraste entre les croyants qui sont appelés à obéir à la loi de Dieu et ceux qui ne sont pas dans la foi et qui pratiquent l'injustice ou iniquité.

À partir de Romains 1.9, Paul offre une pléthore d'exemples qui définissent l'iniquité. Pour résumer, dans sa définition, Paul dit que l'iniquité ou l'injustice consiste à violer la Torah, c'est-à-dire à vivre contrairement à la Parole de Dieu. Au chapitre 2, il parle de la colère de Dieu qui s'abattra sur les injustes (2.1-11), puis il dit ensuite quelque chose de particulièrement intéressant :

Tous ceux qui ont péché sans la Loi périront aussi sans la Loi, et tous ceux qui ont péché avec la Loi seront jugés par la Loi. Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la Loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés. (Romains 2.12-13).

Bien que sauvés par la grâce, ceux qui mettent en pratique la loi de Dieu sont considérés comme justes devant Dieu et sont justifiés. Paul explique que ceux-ci ne sont pas justifiés à cause de leurs œuvres ni parce qu'ils observent parfaitement la loi de Dieu, mais parce qu'ils croient que la Parole de Dieu est vraie et qu'ils désirent accomplir la Loi de Dieu. Comment se fait-il, alors, que la Loi de Dieu juge les païens – ceux qui n'ont pas la

Loi ? Comme l'explique Paul, les principes fondamentaux de la Loi de Dieu ont été inscrits dans le cœur des païens :

Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la Loi, ils sont, eux qui n'ont point la Loi, une loi pour eux-mêmes ; ils montrent que l'œuvre de la Loi est écrite dans leur cœur, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour. C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes (Romains 2.14-16).

Paul tourne ensuite son attention vers ceux qui ont la Loi, mais qui ne lui obéissent pas. Il affirme que la volonté de Dieu est que son peuple suive sa Loi et, qu'à travers l'obéissance à la Loi de Dieu, nous puissions être les guides des aveugles et des lumières pour ceux qui sont dans les ténèbres. Pourquoi ? Parce que, d'après Paul, la Loi est « la règle de la science et de la vérité » (Romains 2.17-20).

Paul poursuit en déclarant que transgresser la Loi de Dieu déshonore Dieu (Romains 2.23). Le nom de Dieu était blasphémé parmi les païens parce que le peuple juif violait la Loi de Dieu. Cela implique que la Loi était destinée à servir de norme de justice pour les païens, qui devaient venir à la foi et apprendre l'obéissance à travers l'exemple du peuple juif.

Les choses commencent à devenir un peu plus compliquées à partir de Romains 2.25, lorsque Paul parle de la circoncision. Beaucoup interprètent ce passage de Romains, comme si Dieu n'attendrait plus de son peuple qu'il soit circoncis sur le plan physique, comme s'il s'agissait désormais uniquement de la circoncision du cœur. En réalité, la circoncision n'a jamais consisté en une simple ablation physique du prépuce. Elle a toujours concerné le cœur et non pas uniquement la chair. Paul

n'enseigne rien de nouveau ici (Deutéronome 10.16 ; 30.6). La circoncision du cœur a toujours été synonyme d'un cœur désireux d'obéir à la Loi à travers la foi. La circoncision physique est un signe extérieur de cette circoncision intérieure.

La circoncision est utile, si tu mets en pratique la Loi ; mais si tu transgresses la Loi, ta circoncision devient incirconcision. Si donc l'incirconcis observe les ordonnances de la Loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas tenue pour circoncision ? L'incirconcis de nature, qui accomplit la Loi, ne te condamnera-t-il pas, toi qui la transgresses, tout en ayant la lettre de la Loi et la circoncision ? Le Juif, ce n'est pas celui qui en a les apparences ; et la circoncision, ce n'est pas celle qui est visible dans la chair. Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement ; et la circoncision, c'est celle du cœur, selon l'Esprit et non selon la lettre. La louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu (Romains 2.25-29).

Paul dit clairement que la circoncision physique a une valeur, mais seulement si nous gardons la Torah. La circoncision est un signe extérieur de notre désir de respecter la Torah.

L'un des grands débats du I^{er} siècle était de savoir si un païen devait ou non être circoncis dans la chair pour être considéré comme un membre à part entière du peuple de Dieu. Comme nous l'avons déjà évoqué au chapitre 2, les apôtres enseignaient que les païens n'avaient pas besoin d'être circoncis pour être acceptés dans la communauté des croyants - ils étaient sauvés par la grâce au moyen de la foi (Actes 15.11) et devaient être reçus sur cette base. Ensuite, ils bénéficiaient de l'enseignement de Moïse chaque shabbat dans les synagogues (Actes 15.21). Au fur et à mesure que les païens écoutaient la

Torah et que les enseignants les instruisaient, ils finissaient par vouloir se faire circoncire conformément à la Loi de Dieu.

Tout comme Abraham, les croyants issus des nations peuvent avoir la foi tout en étant incirconcis dans la chair. Comme Abraham, en raison de leur foi, ils pourront ensuite recevoir le signe de la circoncision. Tout comme pour le Juif, si un païen est circoncis, mais ne garde pas la Torah, sous la conduite de l'Esprit, alors cette circoncision extérieure n'a aucun sens. La circoncision est un plus que si nous mettons en pratique la loi de Dieu sous la conduite du Saint-Esprit.

L'idée, c'est que notre foi nous transforme de l'intérieur vers l'extérieur, et non pas de l'extérieur vers l'intérieur. Premièrement, nous avons besoin de l'Esprit qui nous donne le désir et le pouvoir de suivre la Loi de Dieu. Ensuite, c'est à travers l'apprentissage continu au contact de la Parole de Dieu que nous pouvons mettre en pratique le reste de la Torah. C'est pourquoi il est inutile d'inciter un nouveau croyant à se faire circoncire. Ceux dont le cœur est circoncis finiront par comprendre que la circoncision de la chair fait partie de notre obéissance à la foi. Cela se produira lorsque la personne sera mature et prête à le faire sous la conduite de l'Esprit.

Le chapitre 3 est l'occasion pour Paul de réitérer la pertinence de la circoncision pour ceux qui auraient été déroutés par ses commentaires du chapitre 2 :

Quel est donc l'avantage des Juifs, ou quelle est l'utilité de la circoncision ? Il est grand de toute manière, et tout d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. (Romains 3.1-2).

Pour dissiper toute confusion, Paul affirme à nouveau que la circoncision a de la valeur. Les Juifs de l'époque, comme ceux

d'aujourd'hui, auraient pu penser que les déclarations de Paul sur la nécessité de se concentrer avant tout sur la circoncision du cœur pouvaient laisser sous-entendre que la circoncision de la chair n'avait plus de valeur. Pour corriger ce possible malentendu, Paul précise immédiatement que non seulement la circoncision de la chair a encore de la valeur, puisqu'elle fait partie de la Torah, mais que toute la Torah – les « oracles de Dieu » – ont également encore de la valeur. Par ailleurs, les Juifs ont un avantage puisqu'ils ont pu grandir avec la Torah, en l'apprenant et en la mettant en pratique.

En observant la Torah, les Juifs pratiquent la circoncision le huitième jour après la naissance. Ceci est différent des païens qui, comme Abraham, sont circoncis à l'âge adulte. Cela souligne le point précédent soulevé par Paul, à savoir que les Juifs ne peuvent pas s'attendre à ce que les païens parviennent tout de suite à comprendre pleinement la Parole de Dieu et à s'y conformer. Il faut du temps pour étudier et apprendre la Loi. Les Juifs ont été élevés avec la Torah toute leur vie, ce qui n'est pas le cas des croyants païens. Cette différence doit être reconnue et acceptée.

Au chapitre 3, Paul affirme que l'humanité est intrinsèquement pécheresse et enclin au mal. Cependant, notre Créateur est parfait et fidèle. Notre péché n'enlève rien à la fidélité de notre Créateur. En fait, lorsque nous péchons, cela prouve que Dieu est bon. Notre injustice rend le caractère juste de Dieu encore plus évident (Romains 3.3-8).

Dans les versets 9 à 20, Paul dit que « personne n'est juste ». Le contexte fait référence ici à ceux qui sont « sous le péché » (Romains 3.9). Ils sont « sous la loi » (3.19). En d'autres termes, ces derniers devront rendre des comptes à Dieu, et n'auront aucune excuse lorsqu'ils seront jugés. Ceux qui sont « sous la

loi », d'après Paul, sont ceux qui ont péché en violant la Loi de Dieu et qui méritent donc la mort. Ils sont sous la loi du péché et de la mort : « Car personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la Loi, puisque c'est par la Loi que vient la connaissance du péché » (Romains 3.20).

Si une personne est sous la loi du péché et de la mort, elle ne peut pas être justifiée devant Dieu. Nous sommes tous coupables. Toutes les « bonnes œuvres » que nous faisons ne comptent pour rien tant que nous n'avons pas la foi. En effet, le but principal du respect de la Loi de Dieu est de rendre gloire à notre Créateur. Si nous suivons la Loi de Dieu avant d'avoir la foi en notre Créateur, ce n'est pas pour lui que nous œuvrons, mais pour nous. En effet, comment faire le bien pourrait-il être pour Dieu si nous n'avons pas la foi en lui ?

Imaginez que vous soyez un incroyant. Vous ne savez rien de Dieu, mais vous savez dans votre cœur que le bien et le mal existent. Dieu a créé chaque être humain avec une connaissance intrinsèque du bien et du mal. Par conséquent, même les athées comprennent et savent ce qui est mauvais comme le meurtre et le vol. Cependant, personne n'est parfait dans le respect de ce qu'il sait être vrai et bon. Nous péchons donc tous et devons répondre devant la Loi de Dieu. C'est ce que Paul voulait dire en affirmant que « personne n'est juste » et que les Juifs et les Grecs sont « sous le péché ». Une fois que nous réalisons que nous sommes tous pécheurs et coupables devant Dieu (sous la loi), l'étape suivante consiste à recevoir la grâce de Dieu.

Paul poursuit son raisonnement en enseignant que nous sommes justifiés devant Dieu par les œuvres de Yéshoua (3.21-30). Nos bonnes œuvres ne nous sauvent pas. Paul précise que notre obéissance à la Loi de Dieu n'est que le résultat de notre salut en Yéshoua (3.31).

Au chapitre 4, Paul prend l'exemple d'Abraham pour illustrer son propos, car les Écritures disent qu'Abraham a été déclaré juste par sa foi en Dieu (Genèse 15.6). En se basant sur ce principe, Paul affirme que la foi d'Abraham l'a justifié avant même qu'il ait obéi à la Loi de Dieu (Romains 4.1-5). Paul prend ensuite l'exemple de David pour montrer que le pardon de Dieu est disponible pour tous ceux qui mettent leur foi en Dieu (Romains 4.6-8). Ce pardon s'adresse, non seulement aux Juifs, mais aussi aux Gentils. De plus, tout comme Abraham a été justifié par sa foi avant d'être circoncis, les païens sont également justifiés avant d'être physiquement circoncis (Romains 4.9-12). La doctrine que certains Juifs défendaient au I^{er} siècle, à savoir que les Gentils devaient être circoncis pour pouvoir faire partie du peuple de Dieu- est fausse.

Pour être clair, quelques versets plus tôt, Paul déclarait que nous respectons la Loi de Dieu par la foi, ce qui comprend la circoncision. L'obéissance ne nous donne pas droit au salut. C'est notre foi qui nous sauve. C'est le point central établi par Paul. Cependant, il ne faut pas confondre cela avec l'idée que nous ne devons plus du tout observer la Loi de Dieu. Paul dit simplement que l'observation de la Loi de Dieu ne sauve pas. Cela est clair lorsque nous arrivons au verset 15 : « Car la Loi produit la colère, et là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression ». Ainsi, nous savons que la loi de Dieu existe toujours parce que les humains sont toujours capables de pécher, et que la Loi de Dieu définit le péché. Sans la Loi, nous n'aurions pas de définition claire du péché.

Au chapitre 5, Paul fait une autre déclaration intéressante :

C'est pourquoi, comme par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont

péché – car jusqu'à la loi le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi (Romains 5.12-13).

Nous avons tous en mémoire le récit du péché d'Adam dans la Genèse. Adam n'a pas su garder et protéger le jardin comme Dieu le lui avait demandé. Il a laissé le péché entrer dans le monde à travers son acte de désobéissance et celui de sa femme. Adam a reçu la Torah (instruction). Il a reçu une loi de Dieu, mais il a transgressé cette loi et, par conséquent, a introduit le péché dans le monde. Et le péché, comme nous l'avons appris dans le récit de la chute, conduit à la mort.

Dans le chapitre 6, Paul pose et répond à une question fondamentale : « Que dirons-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde ? Loin de là ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ? (Romains 6.1-2). En d'autres termes, si notre péché est nécessaire à la grâce de Dieu, et si la grâce de Dieu est bonne, alors n'est-il pas bon de pécher plus souvent pour avoir plus de grâce ? (Le péché est défini comme la violation de la Loi de Dieu.) La réponse de Paul est un non catégorique ! Et le fait que Paul déclare que nous ne devons pas continuer à vivre dans le péché revient à dire que nous devons obéir à la Loi de Dieu.

Pour justifier sa réponse à cette question rhétorique, Paul explique que nous avons été « ensevelis » avec Christ par le baptême afin d'être « ressuscités » avec lui pour marcher en « nouveauté de vie » (Romains 6.4). La nouveauté de vie dans laquelle nous devons marcher est la Loi de Dieu. Avant, dans notre ancienne vie, nous marchions dans le péché. Maintenant, dans notre nouvelle vie, nous devons marcher dans la Loi de Dieu. Marcher dans le péché, c'est la façon dont nous vivions avant de connaître le Messie. Maintenant que nous avons appris

à connaître le Messie, nous marchons selon la Loi de Dieu. Toute l'argumentation de Paul – le fait que nous sommes morts au péché – nous amène à sa conclusion, à savoir que nous ne sommes plus sous la loi du péché et de la mort.

Dans les versets 5 à 11 du chapitre 6, Paul dit que notre « vieil homme » est mort et que nous avons été ressuscités par le Christ à une vie nouvelle. Puisque nous sommes « morts » au péché à travers le Messie, nous ne devrions plus nous intéresser au péché, mais plutôt obéir à la Loi de Dieu.

Passons maintenant à quelques versets souvent controversés et mal compris :

Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, et n'obéissez pas à ses convoitises. Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice. *Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce* (Romains 6.12-14).

Traditionnellement, la déclaration de Paul selon laquelle les croyants ne sont pas « sous la loi » a été comprise comme voulant dire que nous sommes libres de ne pas respecter la Loi de Dieu. Cette interprétation pose toutefois un problème, car Paul affirme l'autorité actuelle de la loi tout au long de son épître. Il dit que nous « maintenons la Loi à travers la foi » (Romains 3.31). D'après Paul, la Loi est « sainte, juste et bonne » (Romains 7.12), « spirituelle » (Romains 7.14). Paul « s'y complaît » (Romains 7.22) et la « sert » (Romains 7.25). Il dit que les croyants remplissent les exigences justes de la Loi lorsqu'ils marchent selon l'Esprit (Romains 8.4), et que c'est l'esprit charnel de l'homme, et non l'esprit spirituel qui se rebelle contre

la Loi (8.7). Par conséquent, le fait de ne pas être « sous la loi » ne peut pas vouloir dire « libre de ne pas respecter la loi de Dieu ».

Alors, que signifie ce verset ? Remarquez que Paul dit : « Le péché n'aura pas de pouvoir sur vous ». Comme nous l'avons déjà évoqué au chapitre 4, cette affirmation suppose qu'à un moment donné de notre vie, *le péché dominait* sur nous. C'est-à-dire qu'à un moment donné, nous étions « sous le péché » (Romains 3.9). Rappelons-nous que le péché, par définition, est la violation de la loi de Dieu (Romains 7.7). Le péché entraîne la punition – la mort. Depuis que nous avons reçu la grâce du Christ, nous ne sommes plus sous la « loi » du *péché et de la mort*. Ceci est clarifié dans les remarques finales de Paul quelques chapitres plus loin :

Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. (Romains 8.1-2)

Cela semble plus logique. La grâce consiste à recevoir le pardon pour avoir enfreint la Loi de Dieu. Enfreindre la Loi de Dieu, c'est pécher. Le péché conduit à la mort. Ainsi, être sous la grâce signifie que nous sommes libres de l'esclavage du péché et de la mort. Par conséquent, nous ne sommes pas libérés de la Loi de Dieu ; nous sommes libres de respecter la Loi de Dieu. Le théologien Charles E. B. Cranfield résume très bien les choses :

[cette phrase] est largement interprétée-dans une perspective où l'autorité de la loi a été abolie pour les croyants et remplacée par une autre autorité -Cette interprétation serait envisageable, si cette phrase était isolée, prise hors contexte.

Elle se trouve insérée dans un contexte avec des passages comme Romains 3.31 ; 7.12,14a ; 8.4 ; 13.8-10, dans lesquels la loi est mentionnée plus d'une fois en tant que Loi de Dieu (7.22,25 ; 8.7). Elle est invoquée à maintes reprises comme faisant autorité, ce qui ne laisse pas la possibilité à une autre interprétation. Le fait que « sous la loi » soit opposé à « sous la grâce » suggère *que la loi mentionnée par Paul n'est pas la loi en général, mais la loi de la condamnation des pécheurs. C'est dans cette perspective que « sous la grâce » désigne la faveur imméritée de Dieu, et que son contraire est « sous la défaveur ou la condamnation de Dieu »*. Et suggérer que le sens de cette phrase signifie que les croyants ne sont pas sous la condamnation de Dieu prononcée par la loi, mais sous sa faveur imméritée est fortement appuyé par Romains 8.1 (« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ »), qui, dans l'argumentation de Paul, est étroitement relié (à travers Romains 7.1-6) à ce verset. Cette interprétation convient bien dans ce contexte, car, l'assurance que nous avons été libérés de la condamnation de Dieu et que nous sommes désormais l'objet de sa bienveillance est bien la confirmation (« car ») de la promesse : désormais le péché ne sera plus notre maître, parce que ceux qui se savent libérés de la condamnation sont libres de résister à la puissance usurpée du péché avec une force et une audace nouvelles.¹²

En Romains 6.15, Paul pose une autre question rhétorique : « Quoi donc ! Pécherions-nous, parce que nous sommes, non sous la loi, mais sous la grâce ? » Cette question est similaire à celle qu'il pose au début du chapitre 6. Et, bien sûr, sa réponse **reste** la même : « Loin de là ! » Encore une fois, Paul affirme

¹² Charles E.B. Cranfield, *The Epistle to the Romans* (T&T Clark, 1975), vol. 1, p. 305

explicitement qu'être sous la grâce n'est pas une excuse pour ne plus suivre la Loi de Dieu.

Aux versets 16 à 23, Paul conclut le chapitre 6 par une analogie avec l'esclavage. D'après Paul, il existe deux types d'esclaves. Soit, nous servons Dieu en obéissant à sa Loi, ce qui fait de nous des esclaves de la justice, soit nous servons le péché en enfreignant la Loi de Dieu, ce qui fait de nous des esclaves du péché. Ce sont là les deux seules options. Paul enseigne qu'être esclave de la justice conduit à « la vie éternelle en Jésus-Christ ». Être esclave du péché conduit à la mort : « Car le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6.23). Cela ne veut pas dire pour autant que nous avons la vie éternelle à travers notre obéissance. Si la grâce de Dieu nous a vraiment donné la vie éternelle – et c'est le cas – alors, nous prenons plaisir à marcher dans la justice telle qu'elle est définie par la Loi de Dieu. Nous mettons en pratique la Torah par amour.

Le chapitre 7 commence par une autre question : « Ignorez-vous, frères – car je parle à des gens qui connaissent la Loi – que la Loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? » (Romains 7.1) Il est intéressant de souligner ici que Paul adresse sa question à un public particulier, à savoir à « ceux qui connaissent la Loi ». La plupart lisent ce passage sans connaître la Torah. Ils ne font donc pas attention et ne s'arrêtent pas sur la question. Paul établit une analogie fondée sur les lois de la Torah qui régissent le mariage pour illustrer son propos :

Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère ; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi,

de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre (Romains 7.2-3).

Comment Paul peut-il affirmer que les croyants sont désormais dispensés d'obéir à la Loi de Dieu alors que toute son analogie repose sur la validité des lois de la Torah concernant le mariage ?

Paul n'est pas en train de dire que la loi de Dieu est caduque, qu'elle a changé et que nous sommes libres de ne plus l'observer. Ce que Paul veut dire, c'est que puisque nous sommes morts avec le Messie, la condamnation de la Loi (la mort) que nous méritons pour notre péché ne s'applique plus à nous. La loi n'a pas changé – c'est notre statut qui a changé. C'est pourquoi le verset suivant dit que nous « sommes morts à la loi par le corps de Christ, afin d'appartenir à un autre ». Nous sommes morts au péché (notre ancien époux) afin d'être libres d'épouser le Messie.

Les choses sont encore plus claires lorsque nous arrivons au verset 6 : « Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons sous le régime nouveau de l'Esprit, et non selon la lettre qui a vieilli » (Romains 7.6). Certains pourraient croire que Paul fait référence à la Loi de Dieu lorsqu'il parle d'être libéré de ce qui « nous retenait captifs ». En d'autres termes, nous sommes désormais libérés de l'obligation d'obéir à la loi de Dieu ! Mais Paul nous rappelle le contexte un peu plus loin : « Car je prends plaisir à la Loi de Dieu, selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres (Romains 7.23). La Loi de Dieu met à nu la loi du péché qui est à l'œuvre en nous. À

travers notre foi dans le Messie, nous sommes morts à cette loi du péché et nous ne sommes plus retenus captifs par elle.

Que veut dire Paul quand il dit que nous « servons maintenant sous le régime nouveau de l'Esprit, et non selon la lettre qui a vieilli ? Le fait de marcher dans l'Esprit signifie-t-il que nous ne devons plus marcher selon la Loi de Dieu ? Pas du tout ! Paul fait référence à une prophétie de l'Ancien Testament concernant l'Esprit et la Loi. Tout cela était prédit. Nous devons marcher par l'Esprit afin de respecter la Loi de Dieu. L'idée que la marche par l'Esprit exclut le respect de la Loi va à l'encontre de ce que déclarent les Écritures :

Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois (Ézéchiel 36.26-27).

Comme nous pouvons le voir, marcher dans l'Esprit signifie vivre selon la Loi de Dieu. C'est précisément l'Esprit qui nous donne la capacité de marcher dans la Loi. (Nous verrons cela plus en détail lorsque nous aborderons Romains 8.) Nous ne servons pas dans la faiblesse de notre chair ; nous servons dans l'Esprit qui écrit la Torah de Dieu sur nos cœurs et nous rend capables de la garder. Paul n'était pas en train de dire que nous sommes libérés de la Loi de Dieu, il apporte une série de clarifications dans les versets suivants :

Que dirons-nous donc ? La Loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la Loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la Loi n'avait dit : tu ne convoiteras point. Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par

le commandement toutes sortes de convoitises ; car sans Loi le péché est mort. Pour moi, étant autrefois sans Loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché, saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir. La Loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon (Romains 7.7-12)

Qu'est-ce que Paul nous enseigne ici ? Paul enseigne que la loi de Dieu définit le péché : « Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait dit : tu ne convoiteras point ». Ainsi, toute action qui transgresse ce que dit la Loi de Dieu est un péché. Paul pensait être en vie tout en menant une vie de péché, mais une fois qu'il a lu la Loi de Dieu, il a compris qu'il était voué à la mort. Le péché dans la vie de Paul, révélé par la Loi de Dieu, l'a « tué » parce que la Loi est « sainte, et le commandement est saint, juste et bon » (7.12). La Loi reflète le caractère et la volonté de notre Père, qui est saint, juste et bon. Nous voyons notre péché à travers la Loi de Dieu, et cela nous « tue ». Paul donne plus de précisions :

Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là ! Mais c'est le péché, afin qu'il se manifeste comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, et que, par le commandement, il devienne condamnable au plus haut point. (Romains 7.13)

Le péché dans nos vies, révélé par la Loi de Dieu, produit la mort. La Loi de Dieu – qui est « bonne » – ne produit pas la mort. Elle nous montre notre péché afin que nous puissions voir notre besoin d'un Sauveur. Elle nous révèle notre faiblesse et notre incapacité à vivre selon la norme de Dieu qui est parfaite par nous-mêmes. Nous avons besoin d'aide. Paul poursuit :

Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. Car je ne sais pas ce que je fais : je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la Loi est bonne. Et maintenant ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair : j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien. Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi (Romains 7.14-20).

La Loi de Dieu n'a pas tué Paul directement. C'est elle qui définit le péché et qui, par conséquent, a révélé la mort en lui. On peut comparer cela à une personne atteinte d'une maladie en phase terminale, mais qui ne le sait pas... Jusqu'au jour où un médecin pose le diagnostic de cette maladie. On peut comparer cette maladie en phase terminale au péché qui conduira à la mort s'il n'est pas traité. La Loi de Dieu est comme le médecin qui nous révèle que nous sommes atteints d'une maladie mortelle. Quel est donc le traitement ? Comment vaincre cette maladie (le péché) ? Avant d'aller plus loin sur la façon de vaincre cette maladie, Paul pose cette même question en conclusion du chapitre 7 :

Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. Car je prends plaisir à la Loi de Dieu, selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres. Misérable que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? Grâce soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi donc, moi-même, je suis par

l'entendement esclave de la Loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché (Romains 7.21-25).

Paul parle de sa lutte entre son désir de vivre dans l'obéissance à Dieu et son désir de pécher. Il décrit cette lutte comme une « guerre » entre son esprit, qui sert la Loi de Dieu, et sa chair, qui sert la loi du péché. Il demande qui le délivrera de son « corps de mort », c'est-à-dire de sa chair. Qui peut le délivrer de son désir de pécher ? C'est Dieu qui l'a délivré à travers Yéshoua, le Messie.

Dans le chapitre suivant de l'épître aux Romains, Paul explique la manière dont nous sommes délivrés. Quelques points du chapitre 7 méritent d'être rappelés avant de poursuivre. Paul voit la Loi de Dieu de manière positive : la Loi est « spirituelle » et il « se complaît dans la Loi de Dieu ». Il déclare : « Je sers moi-même la Loi de Dieu ». Deuxièmement, il oppose sa vision positive de la Loi de Dieu à la loi du péché, qui est comme un esclavage à travers la chair. Il dit qu'il est « dans la chair, vendu au péché » et « captif de la loi du péché qui habite dans ses membres ». « Par ma chair, je sers la loi du péché », dit-il. Paul crée une dichotomie entre l'Esprit et la chair. Il est important de comprendre cette dichotomie avant d'aller plus loin au chapitre 8.

L'Esprit contre la chair

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort » (Romains 8.1-2). J'espère que vous comprenez maintenant pourquoi il est important de ne pas fonder de doctrines sur des versets sortis de leur contexte. En étudiant le contexte de deux chapitres de

l'épître aux Romains, nous nous sommes rendu compte que plusieurs déclarations pouvaient porter à confusion. Tout conduisait à la conclusion de Paul au chapitre 8, à savoir que nous ne sommes plus sous la loi du péché et de la mort. En tant que croyants, nous avons été délivrés du péché et de la mort par l'œuvre du Messie. Paul va maintenant donner plus de détails sur ce que « marcher dans la délivrance » signifie. Comment marcher dans l'obéissance à la Loi de Dieu et surmonter le désir de pécher ?

Car – chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force – Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et cela, afin que la justice de la Loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit (Romains 8.3-4).

D'après Paul, notre nature charnelle est opposée à la Loi de Dieu. Par conséquent, la Loi de Dieu ne peut pas nous sauver, et nous ne sommes pas non plus capables de la respecter par nous-mêmes. La Loi ne fait qu'exposer notre péché et définir ce que sont les justes exigences de Dieu à notre égard. Cela nous ramène à ce dont Paul parle dans Romains 7. Dès lors, comment surmonter la maladie mortelle qu'est le péché ? Comment gagner la guerre qui fait rage en nous ? La réponse se trouve dans une marche « selon l'Esprit ». Paul rappelle les prophéties de Jérémie 31 et d'Ézéchiel 36 – Dieu écrit sa Torah sur nos cœurs et nous donne le pouvoir de la garder par l'action du Saint-Esprit. C'est en marchant selon l'Esprit et non selon la chair que « la juste exigence de la Loi sera accomplie en nous ».

Paul poursuit la discussion sur la dichotomie entre la chair et l'Esprit. La chair ne se préoccupe que des choses de la chair, et exclut la Loi de Dieu, puisque la Loi de Dieu est spirituelle

(Romains 7.14). Selon Paul, marcher selon la chair conduit à la mort, alors que marcher selon l'Esprit conduit à la vie et à la paix (Romains 8.5-6). Ensuite, Paul fait une déclaration capitale : « Car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la Loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or, ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu » (Romains 8.7-8).

Impossible de trouver une affirmation plus claire concernant l'obéissance à la Loi de Dieu ! Ceux qui marchent selon la chair et qui ne se soumettent pas à la Loi de Dieu sont hostiles à Dieu ! D'après la dichotomie établie par Paul, ceux qui marchent selon l'Esprit se soumettent donc à la Loi de Dieu. En effet, ne pas se soumettre à la Loi de Dieu, c'est être hostile à Dieu. D'après Paul, ceux qui ne se soumettent pas à la Loi de Dieu ne peuvent pas lui plaire. Ainsi, se soumettre à la Loi de Dieu, c'est plaire à Dieu. Ceci ne résume-t-il pas ce que Paul enseigne depuis les deux derniers chapitres de l'épître aux Romains ? Le péché est la violation de la Loi de Dieu. Paul ne veut pas pécher, il veut plaire à Dieu. Le moyen de vaincre le péché dans notre vie est de marcher selon l'Esprit qui nous donne l'amour, la force et la motivation d'obéir à la Loi de Dieu.

Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas. Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous (Romains 8.9-11).

Ultimement, cela renvoie à la résurrection promise. Par la grâce de notre Créateur, nous recevrons de nouveaux corps qui vivront la totalité de la Parole de Dieu pour l'éternité. Personne n'enfreindra la loi de Dieu dans le Royaume éternel. Il n'y aura que l'obéissance à la Torah qui est l'amour. Pensez-y.

Dans le reste du chapitre 8, Paul continue d'expliquer cette dichotomie entre la vie selon la chair et la vie selon l'Esprit. Vivre selon la chair finira par nous tuer, alors que vivre selon l'Esprit nous donnera la vie (8.13). Ceux qui vivent selon l'Esprit sont appelés « fils de Dieu » (8.14).

Paul passe ensuite du temps à parler de la gloire future que nous recevrons en tant que disciples de Yéshoua. Les souffrances que nous endurons dans cette vie ne peuvent même pas être comparées à la gloire qui nous attend (8.18-30).

Il conclut le chapitre 8 en nous rappelant le grand amour de Dieu pour nous (8.31-38).

Dans Romains 9.1-29, Paul évoque sa tristesse envers les Juifs qui ne reconnaissent pas encore Yéshoua comme leur Messie. Il explique que les promesses de Dieu sont toujours valables, malgré le rejet de Yéshoua par de nombreux Juifs, et que le salut ne vient pas de la lignée, mais de la foi. Dans Romains 9.30-33, Paul souligne à nouveau que l'obéissance à la Loi de Dieu ne nous sauve pas. On pourrait s'étendre davantage sur ce sujet, mais comme il ne traite pas directement de la validité de la Loi de Dieu pour les croyants d'aujourd'hui, nous allons poursuivre.

Le chapitre 10 contient plusieurs versets (notamment les premiers versets) mis en avant par certains pour enseigner faussement que la Loi de Dieu a été annulée :

Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. Je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence : ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu (Romains 10.1-3).

Paul commence le chapitre 10 en priant pour le peuple juif, pour qu'il vienne à connaître le Messie et qu'il soit sauvé. Il explique que les Juifs ont un zèle pour Dieu, mais qu'ils ignorent « la justice de Dieu ». Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que les Juifs ne connaissent pas le message du salut, c'est-à-dire la manière dont Dieu déclare un pécheur juste. À cause de leurs traditions humaines, les Juifs en sont venus à croire que la justice de Dieu peut être obtenue par leur statut ethnique et l'observation de la Torah. Paul affirme que cette tentative d'acquérir la justice en dehors du Messie est en réalité un refus de se soumettre à la justice de Dieu. Encore une fois, tout cela revient à l'argument de base de Paul tout au long de ses épîtres. Le salut est un don de Dieu que l'on reçoit par la grâce, par la foi en Christ. Notre obéissance à la Loi de Dieu découle de notre salut. Nous n'obéissons pas à la Torah pour être sauvés.

« Car Christ est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient » (Romains 10.4). Cette déclaration fait suite à la déclaration de Paul sur l'ignorance du peuple juif et son refus de se soumettre à la justice de Dieu – la façon dont Dieu justifie un pécheur. En essayant d'être justifiés devant Dieu à travers la Torah, les Juifs passent à côté de l'objectif principal de la Torah qui est de nous amener au Messie. Le mot « fin » est le mot *telos*, en grec. Ce mot ne signifie pas une cessation, mais plutôt le « but » ou « l'objectif », comme dans l'expression « la fin justifie les moyens ». Ce mot est employé avec cette signification dans

une autre lettre de Paul : « Le but [*telos*] de cette recommandation, c'est un amour venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère » (1 Timothée 1.5). En Romains 10.4, le mot *telos* signifie donc bien but ou finalité. En d'autres termes, la Torah pointe en direction du Messie pour l'obtention de la justice à travers la foi.

En effet, Moïse définit ainsi la justice qui vient de la Loi : L'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles. Mais voici comment parle la justice qui vient de la foi : ne dis pas en ton cœur : qui montera au ciel ? C'est en faire descendre Christ ; ou : Qui descendra dans l'abîme ? C'est faire remonter Christ d'entre les morts. Que dit-elle donc ? La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Or, c'est la parole de la foi, que nous prêchons. Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car c'est en croyant du cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut, selon ce que dit l'Écriture : quiconque croit en lui ne sera point confus. Il n'y a aucune différence, en effet, entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé (Romains 10.5-13).

Que veut dire Paul lorsqu'il semble opposer la « justice qui vient de la Loi » à la « justice qui vient de la foi » ? La Loi est-elle contraire à la foi ? Encore une fois, nous devons comprendre cela à la lumière de l'argument principal de Paul. Romains 10.4 nous montre explicitement que Yéshoua est la finalité – c'est-à-dire, le but – vers lequel la Torah pointe. Ainsi, ceux qui confessent et croient en Yéshoua seront justifiés devant Dieu grâce à leur foi, et non sur leur observation de la Loi. Au verset 5, Paul cite Lévitique 18.5, dans le contexte où Dieu demande à

Israël de ne pas faire comme les païens en entrant dans le pays qu'il leur donne en héritage. Paul part du principe que ses lecteurs comprennent le contexte et à quoi son discours fait référence. Israël n'a pas été justifié devant Dieu par son obéissance à la Loi. Les Israélites ont été sauvés par leur foi dans le sang de l'agneau de la Pâque et délivrés d'Égypte par la grâce de Dieu. Vivre conformément à la Loi avec un amour sincère et sous la conduite de l'Esprit de Dieu est la marque d'une véritable foi. Le Messie est au centre de cette foi. Tel est le message qui apparaît clairement dans la Torah.

Paul poursuit ensuite sa discussion sur l'état actuel d'Israël et sur la manière dont les païens viennent à la foi (Romains 10-11). Il n'y a pas d'autres versets qui peuvent prêter à confusion concernant la Loi de Dieu avant le chapitre 14 de l'épître aux Romains. Passons donc directement au chapitre 14.

Romains 14 : Disputes sur les jours et les aliments

Deux questions sont abordées dans ce chapitre. Le verset 5 est généralement interprété pour avancer que le Shabbat n'est plus important pour Dieu et le verset 11 pour dire que les lois alimentaires de Dieu de Lévitique 11 ne sont plus applicables pour les croyants d'aujourd'hui. Mais est-ce vraiment ce que Paul enseigne ? Rappelez-vous que durant les treize derniers chapitres, Paul s'est fait l'avocat de la Loi de Dieu. En étudiant les versets qui prêtent à confusion et dans lesquels Paul semble s'opposer à la Loi de Dieu, nous avons découvert qu'il s'opposait seulement à l'utilisation abusive de la Loi comme moyen pour être justifié devant Dieu. Conformément à tout ce que nous avons appris jusqu'à présent, ces passages de Romains 14 doivent forcément dire autre chose.

« Accueillez celui qui est faible dans la foi, et ne discutez pas les opinions » (Romains 14.1). Paul commence ce chapitre en déclarant que nous devons accueillir ceux qui sont faibles dans la foi et ne pas nous disputer sur des « opinions ». Soulignons pour commencer que le shabbat et les instructions alimentaires dans la Loi de Dieu ont toujours été clairs et n'ont jamais été considérés comme des questions ouvertes aux opinions. Ce chapitre ne peut donc pas faire référence au shabbat ni aux instructions alimentaires. Il concerne des choses extérieures à la Loi de Dieu qui étaient des sujets de discorde entre les croyants du I^{er} siècle. Étant donné qu'il s'agit d'une lettre adressée à un groupe bien spécifique de personnes à propos d'un débat spécifique, nous devons extraire des indices pour nous aider à reconstituer exactement ce dont Paul parle. Paul semble se concentrer sur deux débats bien spécifiques, et il souligne ces points de discussion dans les deux versets suivants.

Le premier sujet de discussion et de correction concerne le fait de manger de tout ou de ne manger que des légumes : « Tel croit pouvoir manger de tout ; tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes » (Romains 14.2). La deuxième question concerne les jours de jeûne : « Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli » (Romains 14.3). Paul répond à cette première question dans les versets 14 à 23. Ces versets sont souvent utilisés pour suggérer que tous les animaux sont désormais « purs » et propres à la consommation. Paul répond à la deuxième question dans les versets 5 à 13. Ces versets sont fréquemment mis en avant pour suggérer que Dieu ne se soucie plus de savoir si nous respectons ou non le shabbat.

Commençons par le deuxième sujet abordé dans ce chapitre, à partir du verset 5 : « Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction » (Romains 14.5). Paul enseigne-t-il ici que le shabbat est une simple question de ce que nous décidons dans notre esprit, par opposition à ce que Dieu lui-même a établi dans sa Loi ? Ou bien Paul parle-t-il de quelque chose de tout à fait différent ? D'après le contexte, le texte fait clairement référence aux jours traditionnels de jeûne. Dans un cas comme dans l'autre, ce verset ne peut pas faire référence au shabbat pour plusieurs raisons évidentes. Premièrement, c'est la loi de Dieu qui définit le péché (Romains 7.7 ; 1 Jean 3.4). Si nous pouvions décider nous-mêmes quand le shabbat doit être observé, cela signifierait que nous pourrions définir le péché par nous-mêmes. Or, c'est Dieu qui définit le bien et le mal, pas nous. Ensuite, nous avons déjà vu tout au long de ce livre que Paul gardait et enseignait la Loi de Dieu. Paul ne s'opposait pas à la Loi de Dieu. Troisièmement, comme nous l'avons déjà mentionné, ce chapitre entier se situe dans un contexte de disputes sur des « opinions », et le shabbat n'est pas une question d'opinion. Et, en parlant de contexte, il n'est fait aucune mention du shabbat dans toute l'épître de Paul aux Romains.

Quelle est donc cette question d'opinion sur laquelle les croyants de Rome se disputaient ? Paul semble s'expliquer dans les versets suivants :

Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur.
Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâce à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâce à Dieu. En

effet, nul de nous ne vit pour lui-même, et nul ne meurt pour lui-même. (Romains 14.6-7).

Le « jour » auquel Paul fait référence concerne le fait de manger ou de s'abstenir de manger. En d'autres termes, les opinions extérieures à la Loi de Dieu abordées dans ce chapitre concernent le jeûne. Nous savons que certains Pharisiens du I^{er} siècle jeûnaient traditionnellement deux jours par semaine (Luc 18.12). Apparemment, les premiers croyants se disputaient pour savoir quels jours de la semaine, il fallait jeûner. D'autres écrits du début du christianisme, comme la Didachè (chapitre 8), témoignent de conflits similaires concernant le jeûne. Paul n'est donc pas en train de dire que le shabbat est facultatif, mais que les croyants ne devraient pas se disputer concernant des traditions extérieures à la Loi de Dieu.

Passons maintenant au second passage souvent mal interprété dans ce chapitre :

Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. Mais si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour : ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. Que votre privilège ne soit pas un sujet de calomnie. Car le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit. Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. Pour un aliment, ne détruis pas l'œuvre de Dieu. En vérité, toutes choses sont pures ; mais il est mal à l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement. Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute [de scandale ou de faiblesse].

Cette foi que tu as, garde-la pour toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve ! Mais celui qui a des doutes au sujet de ce qu'il mange est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction. Tout ce qui n'est pas le produit d'une conviction est péché (Romains 14.14-23)

Contrairement à ce que déclare Dieu, Yéshoua et Paul lui-même, le verset 14 est souvent utilisé pour enseigner que tous les animaux sont désormais purs et propres à la consommation. Toutefois, si nous tenons compte du contexte, nous découvrons que ce n'est pas du tout ce dont Paul parle ici. L'ensemble de ce chapitre concerne les « opinions » (verset 1) qui divisaient l'Église de Rome. Ces croyants ne se disputaient pas pour savoir si les animaux impurs *tels qu'ils ont été définis par la Loi de Dieu* devaient être considérés comme purs. Paul définit le débat au verset 2 : il s'agissait d'une querelle entre végétariens (au sens strict) et non-végétariens (ceux qui mangeaient de la viande).

Pourquoi y avait-il un différend sur la consommation de viande ? Certains croyants juifs de Rome pensaient que la viande achetée sur les marchés était considérée comme « impure », même si elle provenait d'un animal pur autorisé par la Loi de Dieu. Comme le révèle la première lettre de Paul à Corinthe, certains croyants étaient préoccupés par la possibilité que la viande achetée sur les marchés provienne d'offrandes sacrificielles païennes (1 Corinthiens 8). Mais, là encore, comme Paul l'explique clairement dans ses lettres à Corinthe et à Rome, la croyance selon laquelle une telle possibilité rendait la viande pure impure n'était fondée que sur l'opinion de l'homme. D'après Paul, l'homme n'a aucune autorité pour déclarer la viande pure impure : « Que votre privilège ne soit pas un sujet de calomnie ». Mais si un croyant est personnellement

convaincu que de manger de la viande achetée au marché peut être impure – peut-être a-t-il « mauvaise » conscience à cause de son « passé avec les idoles » (1 Corinthiens 8.7) – alors pour ce croyant, la viande est impure, mais seulement pour lui.

Paul veut éviter que des opinions qui ne sont pas fondées sur la Loi de Dieu ne deviennent des sujets de division au sein du corps des croyants. Le mot traduit par « impur » est le mot *koinos* qui n'est pas le mot grec employé ailleurs dans le Nouveau Testament pour parler des animaux « impurs » (*akathartos*). Le mot *koinos* est généralement utilisé pour désigner quelque chose de « commun ». Par exemple, dans Actes 10.14, Pierre déclare : « Je n'ai jamais rien mangé de commun [*koinos*] ni d'impur [*akathartos*] ». Dans ce verset, Pierre utilise deux adjectifs grecs différents lorsqu'il s'adresse à Dieu. De toute évidence, Pierre fait une distinction entre ces deux mots. L'un désigne quelque chose de commun, l'autre quelque chose d'impur. Cela confirme le fait que Paul faisait référence à de la viande provenant d'animaux bibliquement purs qui pouvait provenir d'une source de viande romaine, rendant la viande *koinos* (commune), d'après les croyants « faibles » (14.2), et donc – de leur point de vue – impropre à la consommation. En Romains 14.14, Paul permet à ces croyants de garder leurs convictions personnelles à cet égard : « une chose n'est impure [*koinos*] que pour celui qui la croit impure [*koinos*] ». Paul dit qu'il ne faut pas que des questions sans rapport avec la Loi de Dieu soient des points de division au sein de l'assemblée. Il n'est pas en train de donner carte blanche pour manger de la viande *akathartos* (bibliquement impure).

Au chapitre 15, nous voyons que Paul affirme à nouveau la valeur des Écritures, dont la Loi de Dieu. Il conclut sa lettre en rendant gloire à Dieu, qui « suscite en nous l'obéissance de la

foi » (Romains 16.25-27). Notre foi est fondée sur la Parole de Dieu qui représente ce que Yéshoua était et est dans la chair. Nous devons donc obéir à ce que dit la Parole écrite de Dieu – non pas pour être sauvés, mais parce que nous sommes sauvés.

Chapitre 6

GALATES

Le livre des Galates est peut-être le livre le moins bien compris de toutes les Écritures. La Loi de Dieu est souvent mal interprétée. Pour tous ceux qui s'opposent à la mise en pratique de la Loi, l'interprétation déformée de Galates est une aubaine. Malheureusement, une interprétation erronée de cette épître est très répandue au sein de l'Église. Essayer de dire dans le milieu chrétien autour de vous que vous observez le shabbat et qu'il est important d'obéir à Dieu en observant le shabbat (Exode 20.8-11), de manger ce qui est comestible (Lévitique 11), tout comme le Messie et les apôtres le faisaient. Vous entendrez certainement la réponse suivante : « Lisez les Galates ! Dans ce livre, on voit clairement que la Loi de Dieu a été abolie ! » Une telle réponse place le livre des Galates en totale contradiction avec le reste de la Bible, y compris avec les autres lettres de Paul ; sans parler du témoignage et de la vie même de Paul.

Dans ce chapitre, nous allons découvrir une interprétation différente de plusieurs passages de Galates, afin de réconcilier cette épître avec le reste des Écritures sur la question de la Loi/Torah. Nous établirons dans un premier temps le contexte que Paul nous présente dans les deux premiers chapitres. Comprendre le contexte de cette lettre nous permettra de mieux comprendre les passages difficiles. Ensuite, nous passerons en

revue chacun des passages compliqués et les examinerons à la lumière du contexte.

Introduction aux Galates

Paul commence sa lettre par établir sa crédibilité, donnant ainsi le poids et la valeur nécessaires à ce qu'il doit communiquer aux Galates (Galates 1.1). Il accuse les Galates d'avoir propagé une grave hérésie, en prêchant un autre évangile. Il va jusqu'à dire que celui qui prêche un autre évangile doit être anathème (Galates 1.2-9). Nous verrons par la suite ce qu'est cet « autre évangile » et son rôle dans le message que Paul apporte aux Galates.

Paul explique que ce qui l'intéresse, c'est rechercher l'approbation de Dieu, et non celle des hommes (Galates 1.10). Cette déclaration montre que ses reproches envers les Galates s'inscrivent dans un but honorable. Les erreurs des Galates pourraient trouver leur origine dans une pression sociale ou religieuse exercée par un groupe d'hommes. Paul leur avait déjà dit : « Il y a des gens qui vous troublent et qui veulent altérer l'Évangile de Christ » (Galates 1.7) et « si quelqu'un vous annonce un évangile s'écartant de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème » (Galates 1.9). Nous pouvons en déduire que les Galates étaient influencés par une doctrine provenant d'un petit groupe de personnes.

Paul explique avoir été influencé lui aussi par des doctrines dans sa vie avant de rencontrer le Seigneur. Il a été zélé pour les traditions de ses pères et a fait beaucoup d'erreurs. Cependant, une fois que la vérité lui a été révélée, il n'a consulté personne et ne s'est plus jamais laissé influencer dans une mauvaise direction (Galates 1.11-17). Pour paraphraser, Paul dit : « Je suis

passé par là. Je suis donc bien placé pour vous parler de certaines erreurs dans lesquelles vous êtes tombés ». Paul raconte tout cela pour gagner la confiance des Galates pour qu'ils sachent que l'Évangile qu'il prêche est le bon. De plus, Paul veut faire comprendre aux Galates que, lui aussi dans le passé, a commis les mêmes erreurs que celles qu'ils commettent. Il parle de sa connexion avec Céphas (Pierre) et Jacques à Jérusalem, et comment les églises de Judée avaient glorifié Dieu parce qu'il est désormais croyant (Galates 1.18-24).

Dans Galates 2, Paul poursuit son histoire. Ce deuxième chapitre reprend certains passages difficiles dans lesquels Paul pourrait sembler dire aux Galates qu'ils ne doivent pas observer la Loi de Dieu concernant la circoncision.

Galates 2.1-5 – Paul est-il contre la circoncision ?

La question de la circoncision est peut-être le sujet le plus compliqué à étudier dans le Nouveau Testament, car on ignore souvent les différentes positions et débats qui entouraient ce sujet au I^{er} siècle. Par exemple, certaines sectes juives faisaient de la circoncision une condition préalable au salut (Actes 15.1) et une exigence pour rejoindre leur communauté. L'une de ces sectes, mentionnée dans les Écritures, est appelée le « parti de la circoncision » (ou « ceux de la circoncision », cf. Actes 11.2 ; Galates 2.12 ; Tite 1.10). Pour cette secte, une personne était « sauvée » seulement en devenant membre du groupe. Les apôtres ne partageaient évidemment pas ce point de vue.

Le passage en Galates 2.1-5 est souvent mis en avant pour essayer de prouver que les païens convertis n'ont plus à être circoncis selon la Loi de Dieu :

Quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabas, ayant aussi pris Tite avec moi ; et ce fut d'après une révélation que j'y montai. Je leur exposai l'Évangile que je prêche parmi les païens ; je l'exposai en particulier à ceux qui sont les plus considérés, afin de ne pas courir ou avoir couru en vain. Mais, Tite qui était avec moi, et qui était Grec, ne fut même pas contraint de se faire circoncire. Et cela, à cause des faux frères qui s'étaient secrètement introduits et glissés parmi nous, pour épier la liberté que nous avons en Jésus-Christ, avec l'intention de nous asservir. Nous ne leur cédâmes pas un instant et nous résistâmes à leurs exigences, afin que la vérité de l'Évangile soit maintenue parmi vous (Galates 2.1-5).

On entend souvent dire que les « faux frères » mentionnés au verset 4 observaient la Loi de Dieu et qu'ils essayaient d'obliger les Galates à l'observer, eux aussi, les mettant ainsi dans la « servitude ». On enseigne que la doctrine qui consiste à garder la Loi de Dieu est contraire à la liberté que nous avons en Christ. Paul et Tite n'ont pas cédé à ceux qui les obligeaient à observer la Loi de Dieu. Ainsi, de nombreux chrétiens en concluent que l'observation de la Loi de Dieu est une servitude qui va à l'encontre de l'Évangile.

Cette interprétation est erronée. Souvenez-vous que les Galates avaient abandonné le cœur du message de l'Évangile (Galates 1.6-9). Paul les avait mis en garde contre la recherche de l'approbation des hommes et que l'Évangile que lui prêchait ne venait pas des hommes, mais de Dieu (Galates 1.10-12). Aussi, « l'autre Évangile » prêché aux Galates par ces faux enseignants - les « faux frères » - ne venait pas de Dieu, mais des hommes. Ce point est crucial ! De toute évidence, la Loi de Dieu ne vient pas des hommes, elle vient de Dieu. Et si la fausse doctrine prêchée aux Galates était une doctrine humaine, alors

la fausse doctrine des Galates n'était pas la doctrine selon laquelle les croyants devaient obéir à la Loi de Dieu !

Paul ne prêche pas contre la Loi de Dieu – qu'il qualifie comme étant sainte, juste et bonne (Romains 7.12) – mais contre une mauvaise utilisation de celle-ci. Le parti de la circoncision avait déformé certains aspects de la Loi de Dieu – notamment la circoncision – et les avait incorporés à son propre évangile. Comme en Actes 15, certains enseignaient aux païens de l'Église de Galatie qu'ils devaient officiellement se convertir au judaïsme, se faire circoncire et adhérer à toute la Torah de Moïse pour être sauvés et faire partie du peuple de l'alliance de Dieu. Comme dans Actes 15, Paul s'oppose farouchement à cette fausse doctrine – qui est un faux évangile. Pourquoi ? Entre autres, parce qu'elle ne mettait pas l'accent sur l'œuvre du Messie pour le salut, mais sur l'œuvre de l'homme. Cela deviendra plus clair au fil de notre lecture.

Le problème de Galates 2.1-5 n'est pas que les « faux frères » enseignaient l'obéissance à la Loi de Dieu concernant la circoncision. En réalité, ce n'était pas ce que ces derniers faisaient (voir Galates 6.13). Au contraire, ils essayaient de « contraindre » les croyants issus des nations à se faire circoncire comme condition préalable au salut et à leur appartenance au peuple de Dieu. La question **de fond** ici n'est pas l'obéissance à la Loi de Dieu, il s'agit plutôt d'une tentative de contraindre les païens à se soumettre à une doctrine et à des systèmes de conversion rituelle créés par l'homme, rendant l'œuvre du Messie superflue. Cela explique pourquoi Tite n'a pas été « obligé » de se faire circoncire (Galates 2.3) – il n'a pas été obligé de se soumettre aux formules artificielles de ces faux frères. On ne le répétera jamais assez : la Parole enseigne que le salut et l'appartenance au peuple de Dieu – Israël – passent par

la foi dans le Messie. C'est Yéshoua qui circoncit notre cœur et nous donne le désir intérieur d'obéir au Père (Deutéronome 10.16 ; 30.6). Et l'obéissance à la Loi de Dieu – y compris la circoncision physique – découle de notre nouvelle naissance.

Telle est la différence entre une véritable et une fausse application de la circoncision. Les faux frères utilisaient la circoncision à mauvais escient dans leur faux évangile. Lorsque nous croyons que notre obéissance aux doctrines des hommes peut nous sauver, nous avons mal placé notre foi. Les apôtres, en revanche, enseignaient correctement la circoncision comme une Loi de Dieu à observer par la foi. Nous observons la Loi de Dieu pour plaire à Dieu et non pas pour plaire aux hommes. En un mot, c'est tout le message de Paul dans sa lettre aux Galates. Nous continuerons à le voir un peu plus loin avec les passages difficiles de cette épître.

Galates 2.14 – Vivre à la manière des païens

Plus loin dans les Galates, nous voyons un autre conflit impliquant le parti de la circoncision (Galates 2.12). Là encore, les membres de ce groupe faisaient partie de ceux qui enseignaient la fausse doctrine selon laquelle les païens devaient être circoncis pour être sauvés :

Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes de l'entourage de Jacques, il mangeait avec les païens, et, quand elles furent venues, il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des circoncis. Avec lui, les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas même fut entraîné par leur hypocrisie. Voyant qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à

Céphas en présence de tous : si toi qui es Juif, tu vis à la manière des païens et non à la manière des Juifs, pourquoi forces-tu les païens à judaïser ? (Galates 2.11-14).

Que se passe-t-il ici ? Paul décrit sa confrontation avec Pierre au sujet de son hypocrisie. Au début, Pierre mangeait volontiers avec les païens, mais lorsque « le parti de la circoncision » est arrivé à Antioche, Pierre s'est retiré de la table. Pourquoi ? Parce que le parti de la circoncision l'aurait désapprouvé, et Pierre craignait leur jugement. Communier et partager la table des non-juifs était interdit dans le parti de la circoncision. Nous voyons cela dans le livre des Actes des Apôtres : « Et lorsque Pierre fut monté à Jérusalem, ceux de la circoncision débattaient avec lui, disant : tu es entré chez des hommes incirconcis, et tu as mangé avec eux » (Actes 11.2-3).

À juste titre, Paul reproche à Pierre d'être un hypocrite qui craint les hommes plus que Dieu. Les réactions de Pierre étaient en contradiction avec le message de l'Évangile et aussi avec la Torah (voir par exemple, Lévitique 19.34). Dieu est prêt à recevoir les païens sur la base de leur foi, Pierre aurait dû en faire autant.

Rien dans ce passage ne suggère que Pierre enfreignait les lois alimentaires de Dieu – sinon ce serait lire dans le texte quelque chose qui ne s'y trouve pas. De plus, cela n'aurait pas de sens que Paul reprenne Pierre, si tout ce que Pierre faisait avait pour but d'amener les païens à obéir à la Loi de Dieu. Paul lui-même enseignait l'observance de la Loi de Dieu à ses lecteurs païens. Quand Paul accuse Pierre de forcer les païens à vivre comme des Juifs, il n'accuse pas Pierre de les forcer à respecter la Loi de Dieu ; il reproche à Pierre de se ranger du côté du parti de la circoncision en refusant de manger à la même table que des païens. Pierre agissait en donnant l'impression

d'approuver le parti de la circoncision qui considérait que les païens ne pouvaient pas faire partie du peuple de Dieu à moins de se convertir rituellement.

Au fur et à mesure que nous progressons dans Galates 2, il devient de plus en plus clair que Paul n'enseigne non pas contre la Loi de Dieu, mais contre la fausse doctrine du parti de la circoncision – et plus précisément contre leur paradigme du salut basé sur les œuvres. Paul clarifie et précise : « Ce n'est pas par les œuvres de la Loi que l'homme est *justifié*, mais par la foi en Jésus-Christ » (Galates 2.16). Le mot *justifié* dans ce verset implique le « salut ». L'expression « œuvres de la loi » fait référence aux exigences d'adhésion aux communautés sectaires. Cette phrase se retrouve dans d'autres textes de la littérature juive ancienne, comme dans les Rouleaux de la mer Morte. Dans son livre, *Justification : God's Plan and Paul's Vision*, le spécialiste du Nouveau Testament N.T. Wright explique comment la communauté des Rouleaux de la mer Morte comprenait cette phrase :

Les codes particuliers et très spécifiques de la MMT comprennent divers aspects de la pratique rituelle – le calendrier, les règles concernant l'eau, les lois sur le mariage, etc. – dont certains étaient des marqueurs contre les Gentils, mais dont la plupart étaient des marqueurs destinés à démontrer l'appartenance à cette secte particulière.¹³

D'après les spécialistes, apparemment, nous avons affaire à une situation similaire dans Galates. Lorsque Paul dit que personne n'est justifié par les « œuvres de la loi », il fait référence aux exigences d'adhésion du parti de la circoncision.

¹³ N.T. Wright, *Justification: God's Plan & Paul's Vision* (Downers Grove, IL: IVP Academic, 2009), p. 146

Le message de Paul, c'est que personne n'est justifié par les œuvres de la loi, mais seulement par la foi dans le Messie. Les païens ne sont pas justifiés en se soumettant à la circoncision via la méthode de conversion rituelle de telle ou telle secte du judaïsme. Encore une fois, les « œuvres de la loi » ne font pas référence à l'obéissance fidèle aux commandements de Dieu, mais aux formules de conversion créées par des hommes et exigées par ceux-ci. Les « œuvres de la loi » impliquaient certains commandements de Dieu, comme ici la circoncision, mais elles constituaient un abus de ces commandements.

En poursuivant notre lecture des Galates, nous rencontrons un autre verset difficile : « Car c'est par la Loi que je suis mort à la Loi, afin de vivre pour Dieu » (Galates 2.19). Que veut dire Paul ici ? Tout simplement que la Loi nous aide à réaliser que nous sommes des pécheurs – la Loi nous déclare coupables et exige notre mort. Mais dans le Messie, nous mourons à la pénalité de la Loi afin de pouvoir vivre une nouvelle vie pour le Seigneur, à travers l'Esprit Saint qui nous rend capables de marcher selon la Loi de Dieu (Jérémie 31.33 ; Ézéchiel 36.25-27).

Paul enseigne que la Loi de Dieu est conçue pour nous condamner en définissant et en exposant notre péché. Elle *ne peut donc pas* être un moyen de salut. La Loi de Dieu nous dirige vers le moyen de salut qui est le Messie (Romains 10.4). Lorsque nous recevons le Messie à travers la foi, nous revêtons l'esprit du Messie (Romains 7.25 ; 1 Corinthiens 2.16). Nous sommes alors en mesure de garder la loi de Dieu à cause de notre salut, et non *pour* notre salut.¹⁴

¹⁴ NDT : Le rôle de la Torah n'entre pas dans l'équation pour notre salut, car nous sommes sauvés au moyen de la foi, à travers la grâce, qui est un don de Dieu. Une fois sauvés, nous sommes appelés à suivre les instructions de notre Père, par amour pour lui, pour être ses dignes ambassadeurs auprès des Juifs en premier, puis auprès de ceux issus des nations. Notre crédibilité en tant que

Paul conclut en déclarant qu'essayer de garder une partie de la Loi de Dieu pour le salut annule la grâce qui nous est accordée par la foi dans le Messie. La justice et la justification passent par Yéshoua seul : « Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice s'obtient par la Loi, Christ est donc mort en vain » (Galates 2:21). Cependant, le fait d'avoir la foi dans le Messie – ce qui nous justifie – ne nous donne pas un prétexte pour désobéir à la Loi juste de Dieu. C'est grâce à la justice qui nous est accordée par la grâce que nous pouvons obéir à la Torah : « Petits enfants, que personne ne vous séduise. Celui qui pratique la justice est juste, comme il est juste » (1 Jean 3:7). Un bon résumé de l'enseignement de Paul dans les Galates consiste à dire que l'obéissance est le fruit du salut, et non la racine du salut.

Au chapitre 3, Paul reprend les Galates pour leur folie (Galates 3:1-4). Paul est surpris que quelqu'un qui a compris la mort et la résurrection du Messie puisse ensuite se détourner de cette vérité et tenter de se justifier devant Dieu par un autre moyen. Il demande aux Galates comment ils ont reçu l'Esprit : par un rituel d'adhésion, par l'observation de la Torah ou bien par la foi ? La réponse est évidente : ils ont reçu l'Esprit de Dieu par la foi dans le Messie. La preuve de leur salut et de leur réception en tant qu'enfants de Dieu est l'œuvre de l'Esprit dans leur vie. Par conséquent, il est insensé de se soumettre à une formule de conversion créée par l'homme.

Paul utilise le modèle d'Abraham (Galates 3:5-9). Ce que Paul veut dire ici, comme dans Romains 4, c'est qu'Abraham

croyants dépend directement de notre marche dans la sainteté à travers l'obéissance à la Torah, et notamment tous les commandements ostentatoires encore praticables aujourd'hui comme par exemple se reposer le jour du shabbat, commémorer les fêtes bibliques, avoir un régime alimentaire biblique, etc.

avait la foi avant d'être circoncis. Abraham était né de nouveau avant de recevoir le signe de la circoncision. La circoncision n'est pas la cause de la foi ; la foi est ce qui nous pousse à vouloir être circoncis conformément à la Parole de Dieu. C'est la foi d'Abraham qui l'a conduit à obéir à Dieu (Genèse 26.5).

Galates 3.10-14 – La loi de Dieu est-elle une malédiction ?

Dans ce passage des Galates, nous rencontrons des versets difficiles qui, s'ils sont mal interprétés, pourraient amener à croire que la Loi de Dieu est une malédiction dont nous avons été délivrés par le Messie. Voici ce que Paul déclare :

Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction ; car il est écrit : maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la Loi, et ne le met pas en pratique. Et que nul ne soit justifié devant Dieu par la Loi, cela est évident, puisqu'il est dit : Le juste vivra par la foi. Or, la Loi ne procède pas de la foi ; mais elle dit : celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles. Christ nous a rachetés de la malédiction de la Loi, étant devenu malédiction pour nous – car il est écrit : maudit est quiconque est pendu au bois – afin que la bénédiction d'Abraham ait pour les païens son accomplissement en Jésus-Christ, et que nous recevions par la foi l'Esprit qui avait été promis (Galates 3.10-14).

Pour bien comprendre ce que Paul veut dire dans ce passage, nous devons retourner au début de la Bible pour voir ce que Dieu dit à propos de sa Loi. L'un des objectifs de la Loi de Dieu est décrit dans le Deutéronome :

Voyez, je mets aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction ; la bénédiction, quand vous écouterez les

commandements de יהוה votre Elohim, que je vous ordonne aujourd'hui ; *et la malédiction, si vous n'écoutez pas les commandements de יהוה votre Elohim*, et si vous vous détournez de la voie que je vous ordonne aujourd'hui, pour marcher après d'autres elohim que vous n'avez pas connus (Deutéronome 11.26-28 BRH).

Nous voyons ici que la Loi de Dieu est à la fois une bénédiction et une malédiction. C'est de là que vient le concept de « malédiction de la Loi ». Paul n'est pas en train d'inventer quelque chose de nouveau ici ni de qualifier la Loi de Dieu de malédiction. En fait, la Bible déclare que nous sommes bénis lorsque nous suivons la Loi de Dieu - c'est le contraire de la malédiction ! La Loi ne nous maudit que lorsque nous la transgressons. La Loi de Dieu n'est pas la malédiction ; la malédiction est le résultat de notre transgression de la Loi de Dieu.

C'est le point sur lequel Paul insiste tout au long de ses lettres : nous avons tous transgressé la loi de Dieu et avons donc tous été placés sous la malédiction. Quelle est donc la solution à cette malédiction ? Le Messie est devenu « malédiction pour nous » afin que nous puissions être rachetés. Yéshoua, l'Agneau sans tache, a pris la punition que nous méritons pour notre péché. Sa mort a payé le prix de notre péché et a donc supprimé la malédiction qui pesait sur nous. Nous n'aurions jamais pu obtenir cette rédemption par nos propres efforts - c'est pourquoi Paul dit : « Nul n'est justifié devant Dieu par la Loi » (Galates 3.11). Yéshoua n'a pas supprimé la Loi de Dieu. Réfléchissez-y - cela saperait tout le message du salut ! La Loi définit le péché (1 Jean 3.4). S'il n'y a pas de Loi, il n'y a pas de péché. S'il n'y a pas de péché, il n'y a pas besoin d'un rédempteur ! La Loi de Dieu est une composante nécessaire de

l'Évangile parce qu'elle nous dit que nous sommes tombés dans le péché et que nous avons besoin d'un rédempteur.

Nous avons donc vu que la Loi de Dieu remplissait trois fonctions : (1) elle nous bénit lorsque nous lui obéissons, (2) elle nous maudit lorsque nous lui désobéissons et (3) elle définit le péché. Lorsque nous voyons que nous avons péché selon la Loi et que nous sommes sous le coup d'une malédiction, nous réalisons que nous avons besoin d'un Sauveur pour lever la malédiction qui pèse sur nous. C'est notre foi dans le Messie qui lève la malédiction. Une fois la malédiction levée, que reste-t-il de la Loi de Dieu ? La loi de Dieu définit toujours le péché, nous bénit pour l'obéissance et nous maudit pour la désobéissance. La seule différence est que les malédictions pour notre désobéissance ne nous condamnent plus éternellement, puisque nous sommes dans le Messie (Romains 8.1). Mais les conséquences négatives du péché nous affectent toujours dans notre vie quotidienne, c'est pourquoi nous devons marcher dans l'obéissance pour la gloire de Dieu et pour notre bien.

Au fur et à mesure que nous avançons dans les Galates, Paul fait une remarque intéressante sur les alliances. Il dit : « Si un homme fait une alliance et si elle est confirmée, personne ne l'annule ni n'y ajoute » (Galates 3.15 KJF). Beaucoup de gens pourraient passer outre, mais ce point est important, car il concerne la Loi de Dieu. Si personne ne peut ajouter ou retrancher quelque chose aux alliances faites par l'homme, combien plus est-ce le cas avec les alliances faites par Dieu ? Pensez-y. Si les alliances de l'homme ne peuvent être annulées ou modifiées, alors les alliances de Dieu non plus. Ainsi, cette déclaration de Paul est une déclaration catégorique selon laquelle la Loi de Dieu, en tant que partie de l'alliance mosaïque, ne peut être annulée ou modifiée.

Continuons :

Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit : et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs, mais en tant qu'il s'agit d'une seule : et à ta postérité, c'est-à-dire, à Christ. Voici ce que j'entends : une disposition, que Dieu a confirmée antérieurement, ne peut pas être annulée, et ainsi la promesse rendue vaine, par la loi survenue quatre cent trente ans plus tard. Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse ; or, c'est par la promesse que Dieu a fait à Abraham ce don de sa grâce (Galates 3.16-18)

Paul pose les prémisses de sa prochaine déclaration concernant le but de la Loi. Il dit que puisque la Loi n'est pas un moyen de salut – puisque Abraham n'a pas été obligé d'être circoncis pour entrer dans la foi – et que la Loi est la même que pour Abraham, ceux du Sinaï et ceux d'aujourd'hui, une question se pose : pourquoi donc la Loi a-t-elle été donnée ? Paul répond à cette question dans les versets 19 à 29.

Galates 3.19-29 — Pourquoi alors la Loi ?

« À quoi donc sert la loi ? Elle a été ajoutée à cause des transgressions, jusqu'à ce que vienne la semence à laquelle la promesse avait été faite, et elle a été ordonnée par des anges, par la main d'un médiateur » (Galates 3.19 KJF). D'après Paul, la loi a été « ajoutée ». Ajoutée à quoi ? Elle a été ajoutée à la promesse faite à Abraham. Pourquoi ? « À cause des transgressions ». Cette expression est généralement comprise comme signifiant « pour révéler les transgressions ». Elle est le plus souvent comprise dans un sens négatif – la loi a été donnée pour révéler le péché et déclarer les gens coupables. D'autres vont

jusqu'à suggérer que la loi a été ajoutée comme une punition – nous avons péché, donc nous avons maintenant des règles à suivre. Certains théologiens, cependant, suggèrent une fonction plus positive de la loi exprimée dans ce verset. Voici comment le spécialiste du Nouveau Testament, James Dunn, comprend ce verset :

Dans le cas de 3.19a, la question tourne autour de la signification de χάρις [*charin*]. Rappelons ici que ce mot est la forme accusative de χάρις [*charis*], « grâce, faveur », et que sa signification habituelle – telle qu'on la retrouve dans d'autres écrits de l'époque – est « pour l'amour de, au nom de, sur le compte de ». Cela suggère que la loi a un objectif beaucoup plus gracieux et immédiat que de simplement « faire prendre conscience des transgressions », et certainement que de « provoquer les transgressions ». Cela suggère, en fait, le but de la loi tel qu'il était généralement reconnu dans les Écritures (OT) et le judaïsme de l'époque de Paul : *c'est-à-dire, comme un moyen de traiter les transgressions*. En d'autres termes, il s'agit probablement de l'ensemble du culte sacrificiel, au centre duquel se trouvait le moyen de couvrir le péché et de supprimer la culpabilité, le moyen d'expiation.¹⁵

Selon Dunn, « à cause des transgressions » est mieux compris comme « au nom des transgressions ». Autrement dit, la loi est donnée pour révéler le « moyen de traiter les transgressions ». Tim Hegg reprend cette même idée :

La particule grecque χάρις (*charin*) indique « le but » vers lequel quelque chose tend ou se dirige. La Torah a été

¹⁵ James Dunn, *The New Perspective on Paul* (Grand Rapids, MI: Wm.B. Eerdmans Publishing Company, 2005), p. 270

donnée dans le but de révéler la méthode de Dieu pour traiter les transgressions.¹⁶

Comment la Loi montre-t-elle la manière dont Dieu traite les transgressions ? Comme nous venons de le voir dans le commentaire de James Dunn, le système sacrificiel décrit dans la loi est probablement ce à quoi Paul fait allusion. Le système sacrificiel révèle la méthode choisie par Dieu pour traiter les transgressions. Cette partie de la loi enseigne que le péché est traité par la repentance et par des sacrifices expiatoires. La malédiction pour avoir enfreint la loi de Dieu – la mort – était transférée à l'animal innocent. L'animal mourait à la place de l'adorateur afin que ce dernier puisse recevoir le pardon. Cela nous ramène aux versets dans lesquels Paul parle du Messie qui nous a rachetés de la malédiction de la loi « en devenant malédiction pour nous » (Galates 3.13).

Cette compréhension prend tout son sens à la lumière de la seconde partie du verset 19 : « jusqu'à ce que vienne la descendance à qui la promesse avait été faite ». La loi a été donnée pour montrer comment Dieu traite les transgressions – c'est-à-dire à travers une expiation substitutive – l'animal innocent paie le prix pour le coupable. Et ce, « jusqu'à ce que la descendance vienne ». Comme l'écrit Hegg :

En fait, la révélation de la Torah concernant la façon dont Dieu assure la rédemption face aux transgressions a son point central en Yéshoua. Après la venue de Yéshoua et son offrande en tant que sacrifice éternel, la révélation ultime vers laquelle les sacrifices pointaient a été accomplie. Telle est la position constante de Paul : la Torah conduit à Yéshoua

¹⁶ Tim Hegg, *Paul's Epistle to the Galatians* (Tacoma WA: TorahResource, 2010), p. 148

[...] L'utilisation de « jusqu'à » dans la phrase « jusqu'à ce que la descendance vienne » ne signifie pas qu'une fois Yéshoua venu, la Torah n'a plus aucune valeur. Ce que cela signifie, c'est que la révélation du plan rédempteur de Dieu, le moyen de pardon donné tel qu'il était dans la Torah, est éclipsé dans l'éclat de la révélation dans son Messie. Cela ne signifie pas pour autant que la valeur révélatrice des sacrifices a été annulée. Mais, cela signifie que la révélation du salut de Dieu trouve sa plus grande expression en Yéshoua qui est l'accomplissement de la révélation de la Torah.¹⁷

Alors, « pourquoi donc la loi ? » Elle a été donnée pour révéler les moyens que Dieu a mis en œuvre pour traiter les transgressions, jusqu'à la descendance – le Messie – qui allait venir. La loi a été ajoutée à la promesse abrahamique comme révélation supplémentaire pointant finalement vers le Messie. En d'autres termes, la promesse et la Loi fonctionnent ensemble pour révéler le plan de rédemption de Dieu. Elles ne sont pas incompatibles ou contradictoires (Galates 3.21). Encore une fois, le problème de Paul n'est pas la Loi en elle-même. Il s'en prend à une mauvaise utilisation de la Loi, à l'idée que l'on peut être justifié devant Dieu sur la base de nos propres efforts. Comme le dit encore Paul, « Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce qui avait été promis soit donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient » (Galates 3.22). En d'autres termes, les Écritures montrent que tout le monde a péché et que la seule façon d'être pardonné est d'accepter la promesse à travers la foi dans le Messie – un don de Dieu qui ne peut être mérité par un effort humain.

¹⁷ Ibid

Nous arrivons maintenant à la seconde série de versets compliqués, souvent interprétés comme signifiant que la Loi n'est plus d'actualité à la lumière de Christ. Sachant que nous avons déjà décortiqué le contexte de ce passage, les propos de Paul devraient être plus faciles à comprendre :

Avant que la foi vienne, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été comme un précepteur pour nous conduire à Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce précepteur (Galates 3.23-25).

Dans le plan de rédemption de Dieu, la Loi servait à orienter les pécheurs vers le Messie. Paul utilise maintenant la métaphore d'un pédagogue (d'un gardien ou d'un précepteur), pour illustrer ce point. La puissance de cette métaphore est voilée si l'on ne comprend pas le contexte historique. Comme l'explique Hegg :

Dans la culture romaine, le pédagogue (littéralement le « chef des garçons ») était un serviteur engagé dont le devoir était de veiller à ce que l'élève soit conduit chez le professeur et ramené à la maison chaque jour, et de surveiller la conduite de l'élève. Le pédagogue n'était pas l'enseignant ! C'était un serviteur chargé de s'assurer que l'élève était bien conduit à l'enseignant.¹⁸

L'utilisation de cette métaphore par Paul a pour but de nous enseigner que la Loi nous conduit à l'enseignant – c'est-à-dire au Messie. C'est l'une des fonctions de la Loi – être un pédagogue – pour nous amener au Messie. Cette métaphore

¹⁸ Tim Hegg, *Why We Keep Torah: Ten Persistent Questions* (Tacoma, WA: TorahResource, 2009), p. 132

prend tout son sens à la lumière de ce que nous avons appris dans Galates 3.19. La loi a été ajoutée pour révéler les moyens dont Dieu dispose pour traiter les transgressions. La Loi pointe en direction du Messie – qui est le but de la Loi (Romains 10.4) – et la justification par la foi.

Mais, que faisons-nous du verset 25 : « La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce précepteur ». Cela signifie-t-il que la loi est inutile dès lors qu'une personne reçoit le Messie par la foi ? Pas du tout. Gardez à l'esprit le contexte. Paul dit que l'une des fonctions de la loi de Dieu est de nous garder sous surveillance jusqu'à ce qu'elle nous conduise au Messie en qui nous trouvons le salut par la foi. Une fois que quelqu'un a mis sa foi dans le Messie – une fois qu'il a été amené au maître – le rôle de la loi en tant que pédagogue prend fin. Celui qui est déjà venu à la foi en Christ n'a plus besoin de la Loi pour être conduit à la foi en Christ. Mais, cela ne signifie pas que la Loi cesse de jouer d'autres rôles, comme celui de définir le péché et d'apporter la bénédiction à ceux qui lui obéissent. Paul indique clairement ailleurs que la Loi de Dieu s'applique toujours à nos vies de croyants lorsqu'il s'agit de vivre conformément à la volonté de Dieu.

Voici comment Paul conclut ce chapitre :

Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ [Yéshoua le Messie] ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ. Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la descendance d'Abraham, héritiers selon la promesse (Galates 3.26-29)

Nous sommes justifiés et incorporés dans le peuple de Dieu par la grâce, au moyen de la foi dans le Messie. C'est par la foi,

et non par un rituel de conversion, que nous rejoignons la descendance d'Abraham. C'est par la foi en l'œuvre du Messie, et non par nos propres œuvres, que nous devenons fils de Dieu.

Paul n'avait aucun problème avec la Loi ; il avait un problème avec la mauvaise utilisation de celle-ci. Les faux enseignants de Galates mettaient la charrue avant les bœufs, comme dit le proverbe. Ils affirmaient que l'on pouvait gagner sa place dans le monde à venir par le biais de ses propres efforts, en suivant leur interprétation de la loi. Paul enseigne que la véritable obéissance à la Loi est fondée sur la foi.

Au fur et à mesure que nous progressons dans l'épître aux Galates, Paul déclare qu'avant de venir à la foi, nous étions esclaves des principes élémentaires de ce monde (Galates 4.1-7). Ces fausses idées, philosophies et valeurs du monde nous asservissaient et nous maintenaient captifs. Yéshoua est venu pour nous racheter de cette servitude. Il est né d'une femme qui était dans les mêmes conditions que nous tous, étant née sous la loi du péché et de la mort. À travers Yéshoua, nous sommes adoptés dans la famille de Dieu et sortis du monde. Voilà le contexte d'un autre passage difficile des Galates concernant la loi de Dieu.

Galates 4.8-11 – La Loi de Dieu est-elle « faible » et « misérable » ?

Ce passage est souvent utilisé comme preuve que les croyants ne doivent plus observer certains commandements de Dieu, en particulier le shabbat et les jours de fête. Cependant, lorsque l'on examine le contexte, cette interprétation est impossible :

Mais alors, lorsque vous ne connaissiez pas Dieu, vous serviez ceux qui, par leur nature, ne sont pas des dieux : mais

maintenant que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous êtes connus de Dieu, comment retournez-vous encore aux faibles et misérables éléments auxquels vous désirez vous asservir de nouveau ? Vous observez des jours, des mois, et des saisons, et des années. Je crains pour vous, si du moins je vous ai donné de travailler en vain. (Galates 4.8-11 KJF).

Réfléchissons un peu. Le shabbat et les jours de fête de Dieu qu'il nous a donnés dans sa propre Parole, sont-ils « faibles et misérables » ? Sont-ils des « principes élémentaires du monde » dont nous étions « esclaves » ? Bien sûr que non. Paul dit ailleurs que la loi de Dieu, qui englobe le shabbat et les jours de fête, est « spirituelle » (Romains 7.14). Elle ne peut donc pas être un produit de ce monde. De plus, il qualifie la Loi de « sainte », « juste » et « bonne » (Romains 7.12), elle ne peut donc pas être « faible et misérable ». Ce seul fait devrait nous indiquer que Paul ne fait pas référence au shabbat ni aux jours de fête de Dieu dans ce passage. À quoi Paul fait-il alors référence ?

Beaucoup de chrétiens pourraient être surpris de découvrir que le peuple juif n'était pas le seul à célébrer « les jours, les mois et les saisons ». Les païens adorateurs d'idoles avaient leurs propres jours chômés et leurs propres fêtes.¹⁹ Les lecteurs de Paul étaient d'anciens païens : « Mais alors, lorsque vous ne connaissiez pas Dieu, vous serviez ceux qui, par leur nature, ne sont pas des dieux » (Galates 4.8). C'est pourquoi Paul leur dit de ne pas « revenir » aux choses qu'ils célébraient lorsqu'ils « ne connaissaient pas Dieu ».

¹⁹ NDT : C'est encore le cas aujourd'hui. Les musulmans se reposent le vendredi et célèbrent leurs propres fêtes. La chrétienté a christianisé d'anciens rites païens. Elle se repose le dimanche (le jour du soleil) et célèbre ses propres fêtes (comme Noël et les pâques chrétiennes) qui ne sont pas bibliques.

Galates 4.21-31 – Faisons-nous confiance à Dieu ou à l'homme ?

Dans ce passage, Paul fait une autre analogie qui est souvent interprétée à tort comme un discours contre la Loi de Dieu. La plupart pensent que Paul est en train de dire que l'alliance mosaïque, qui inclut la Loi de Dieu, asservissait ceux qui la pratiquaient. Or, comme les croyants en Yéshoua sont des fils de la femme libre, nous ne sommes pas asservis à la Loi ! Cette interprétation est trop simpliste et passe complètement à côté de l'objectif de Paul. Notez au verset 25 qu'Agar, dans cette analogie, correspond « à la Jérusalem actuelle ». Paul ne parle pas contre la Loi de Dieu, mais contre *l'utilisation abusive* de celle-ci par ceux qui, dans la Jérusalem de l'époque de Paul, enseignaient que les païens devaient rituellement se convertir et se faire circoncire pour pouvoir faire partie du peuple de l'alliance de Dieu. Paul cherche simplement à démontrer que tous ceux qui essaient d'obtenir le salut à travers leurs propres œuvres sont comme Abraham qui a essayé d'accomplir la promesse de Dieu à travers ses propres efforts avec Agar.

Galates 5.1-5 – La Loi de Dieu : esclavage ou liberté ?

Certains utilisent ce passage pour suggérer que Paul compare le fait de suivre la Loi de Dieu à un joug. Certains vont même jusqu'à suggérer qu'une personne est déçue de la grâce si elle persiste à suivre la Loi de Dieu après avoir rencontré le Messie. Cette interprétation est impossible à la lumière de tout ce que nous avons appris sur ce que Paul pensait de la Loi. Si la Loi de Dieu était effectivement un joug, pourquoi Paul aurait-il continué à la suivre et à l'enseigner ? Si la circoncision en elle-

même entraînait l'abandon du Messie, pourquoi Paul a-t-il circoncis Timothée en Actes 16.3 ? L'interprétation traditionnelle ne tient tout simplement pas la route lorsque l'on considère toutes les preuves.

La question ici, une fois encore, concerne la conversion rituelle au judaïsme et la circoncision comme condition préalable au salut. C'est contre ce faux évangile que Paul se dresse. Cette conception du salut basée sur les œuvres est précisément ce qui rend esclave les gens et les fait déchoir de la grâce. Le fait que Paul parle d'un salut basé sur les œuvres est clair au verset 4 : « Vous êtes séparés de Christ, *vous tous qui cherchez la justification dans la loi ; vous êtes déchus de la grâce* » (Galates 5.4). Le problème venait des faux enseignants qui déclaraient que l'on pouvait être « justifié par la Loi ». Ils enseignaient que la grâce de Dieu pouvait être gagnée par une conversion rituelle. Le problème reste le mauvais usage de la Loi de Dieu, et non la Loi en elle-même.

Galates 5.18 — La loi est-elle contre l'Esprit ?

Lorsque Paul dit : « Mais si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi » (Galates 5.18), certains pensent que cela signifie que l'Esprit et la Loi de Dieu sont incompatibles. Comme nous l'avons démontré dans notre chapitre sur les Romains, c'est exactement le contraire qui est vrai. En effet, c'est l'Esprit Saint qui nous conduit à l'obéissance à la Loi de Dieu (Romains 8, Ézéchiel 11.19-20). Que veut donc dire Paul ici ? Puisque la marche selon l'Esprit s'oppose à la marche selon la chair (Galates 5.19-21), nous pouvons comprendre que marcher selon l'Esprit signifie faire ce qui plaît à Dieu – produire de bons fruits (Galates 5.22-23). La marche selon la chair est

caractéristique de ceux qui sont « sous la loi », c'est-à-dire sous la condamnation de la loi. Ceux qui n'ont pas reçu le Messie, et donc qui ne marchent pas selon l'Esprit marchent selon leurs désirs charnels sans tenir compte des commandements de Dieu. C'est pourquoi Paul dit dans Romains 8.7 : « Car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas ». Après tout, la Loi est « spirituelle » (Romains 7.14). Notre chair est en conflit avec les choses spirituelles, y compris avec la Loi de Dieu. Par conséquent, Galates 5.18 ne parle pas contre la Loi de Dieu, mais contre un comportement charnel qui s'oppose à la Loi de Dieu.

Après avoir passé en revue tous les passages difficiles de l'épître aux Galates, nous voyons clairement que Paul n'était pas en train de dénigrer l'obéissance à la loi de Dieu. Paul s'opposait à une fausse doctrine, à savoir l'idée que nous pouvons être justifiés par nos propres efforts, en particulier par le biais d'une conversion rituelle. Notre Père veut que nous obéissions à sa Torah, à ses Instructions et c'est ce que notre Messie a fait pour nous servir d'exemple. Toutefois, l'obéissance à la Loi de Dieu n'est pas un moyen de salut, c'est seulement la preuve de celui-ci. La grâce de Dieu que nous recevons par la foi est le moyen de salut, et rien ne pourra jamais la remplacer.

Chapitre 7

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS

Les deux épîtres aux Corinthiens contiennent plusieurs passages que nous devons examiner à la lumière de tout ce que nous avons déjà établi dans ce livre. Si les croyants dans le Messie doivent garder les commandements de la Loi (comme le shabbat, les jours de fête, les instructions alimentaires, etc.), alors comment comprendre certains passages de ces deux lettres qui semblent, à première vue, contredire cette interprétation ? Dans ce chapitre, nous examinerons chacun de ces passages pour montrer qu'ils sont cohérents avec les enseignements de Paul concernant la pertinence de la Loi de Dieu dans la vie des croyants.

Commençons par le passage en 1 Corinthiens 7.19, dans lequel Paul affirme que : « La circoncision n'est rien et que l'incirconcision n'est rien ». Comme nous l'avons évoqué au chapitre 3, Paul ne peut pas laisser entendre que la circoncision elle-même n'a aucune valeur. Pourquoi ? Parce que dans le même verset, Paul allègue également que ce qui compte le plus, c'est de « garder les commandements de Dieu ». Paul ne peut pas dire une chose et son contraire : que la circoncision n'est rien et, dans le même souffle, affirmer l'importance de garder les commandements de Dieu qui comprennent la circoncision !

Nous avons déjà évoqué le contexte de la controverse sur la circoncision au I^{er} siècle, mais voici que le théologien Tim Hegg rappelle à ce sujet :

Du point de vue des rabbins, un Gentil ne pouvait s'assurer une place dans le monde à venir qu'en devenant juif. Cela, selon l'enseignement des rabbins, était possible en devenant prosélyte, en suivant un rituel entièrement fondé sur leurs propres règles, mais sans aucun fondement dans la Torah elle-même.²⁰

Rappelez-vous qu'au I^{er} siècle, certaines sectes du judaïsme enseignaient que les païens ne pouvaient être « sauvés » et faire partie du peuple de Dieu que s'ils « devenaient Juifs » par le biais d'une conversion rituelle – un long processus qui incluait la circoncision. Dans l'esprit de nombreux Juifs du I^{er} siècle, la « circoncision » ne désignait pas uniquement l'ablation chirurgicale du prépuce, mais le « statut de Juif ». De même, le terme « incirconcision » faisait référence au « statut de païen ». Dans cette optique, voici une paraphrase de la déclaration de Paul dans 1 Corinthiens 7.18-19 :

« Quelqu'un au moment de son appel était-il déjà Juif ? Qu'il ne cherche pas à devenir païen. Quelqu'un au moment de son appel était-il païen ? Qu'il ne cherche pas à devenir Juif. Car être Juif ou païen n'a aucune importance. Ce qui compte est de garder les commandements de Dieu ».

Paul ne s'opposait pas à l'acte même de la circoncision, mais plutôt à la pression exercée sur les païens pour qu'ils se convertissent au judaïsme. Dans l'esprit de Paul, le fait d'avoir

²⁰ Tim Hegg, *The Letter Writer: Paul's Background and Torah Perspective* (Tacoma, WA: TorahResource, 2008), pp. 235-236.

un « statut juif » (tel qu'il a été défini par les rabbins du I^{er} siècle) n'avait aucune importance. Les croyants ne devaient pas se focaliser là-dessus. Que l'on soit Juif ou païen, l'important est de respecter les commandements de Dieu.

Certains indices supplémentaires dans le texte montrent que cette interprétation est la plus plausible. Comme dans la lettre aux Galates, Paul s'élève contre le fait de se faire circoncire pour les mauvaises raisons. « Ceux de la circoncision » endoctrinaient et obligeaient les croyants issus des nations à suivre des traditions et des croyances non bibliques. Ils enseignaient que Dieu n'accepterait les païens que s'ils étaient circoncis, se convertissaient à leur secte et endossaient le joug de leurs doctrines humaines. En fait, les croyants païens qui se convertissaient de manière rituelle devenaient les esclaves des hommes.

Paul poursuit en montrant que le processus de conversion rituel du parti de la circoncision était un endoctrinement dans la servitude en raison de la fausse doctrine concernant le salut et l'inclusion dans la communauté de l'alliance de Dieu : « Vous avez été rachetés à un grand prix, ne devenez pas esclaves des hommes » (1 Corinthiens 7.23). Paul dit pareil dans Galates lorsqu'il traite de cette même question : « C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude » (Galates 5.1).

Ce que Paul veut dire, c'est que Dieu nous accepte tous sur la base de notre foi dans le Messie et non sur la base d'une conversion rituelle ou de toute autre forme d'effort humain. Nous n'avons pas besoin de devenir Juif ou païen pour plaire à

Dieu. Ce qui compte, c'est de respecter ses commandements²¹ – y compris la circoncision – mais pour les bonnes raisons. La circoncision ne doit pas être pratiquée comme un moyen de se soumettre à une formule de conversion créée par l'homme, ce qui est un joug. Si vous n'avez pas été circoncis le huitième jour de votre naissance, Dieu vous invitera à le faire. C'est le Saint-Esprit qui vous y invitera et qui vous donnera la pleine conviction et non pas quelqu'un qui vous dira que vous n'êtes pas sauvé si vous ne le faites pas.

Passons à un autre passage, souvent mal compris et utilisé pour affirmer que l'observation de la loi n'est plus nécessaire pour les croyants :

Car, bien que je sois libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, afin de gagner le plus grand nombre. Avec les Juifs, j'ai été comme Juif, afin de gagner les Juifs ; avec ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi (quoique je ne sois pas moi-même sous la loi), afin de gagner ceux qui sont sous la loi ; avec ceux qui sont sans loi, comme sans loi (quoique je ne sois point sans la loi de Dieu, étant sous la loi de Christ), afin de gagner ceux qui sont sans loi. J'ai été faible avec les faibles, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns. Je fais tout à cause de l'Évangile, afin d'y avoir part (1 Corinthiens 9.19-23).

Voici les interprétations les plus courantes de ces versets :

- Paul était comme un Juif, c'est-à-dire qu'il « suivait la Torah » pour gagner les Juifs, mais il ne la suivait pas – à juste titre – quand il était avec les païens.

²¹ NDT : une fois que nous sommes nés de nouveau, sous la conduite de l'Esprit et avec seule motivation l'amour pour notre Père et notre Sauveur.

- Les Juifs étaient « sous la loi » (autrement dit, ils croyaient que la Torah faisait autorité), donc une fois de plus, Paul agissait comme s'il suivait la Torah quand il était avec les Juifs, mais ne suivait pas la Torah quand il était avec les païens.

- Au lieu de suivre la Torah, Paul suit la « Loi de Christ », qui est une nouvelle loi pour les chrétiens.

Ces interprétations ne vous interpellent-elles pas ? Pour expliquer le respect de la Torah par Paul tout au long de sa vie et de son ministère (comme nous l'avons démontré au chapitre 2), de nombreux chrétiens suggèrent que Paul respectait la Loi de Dieu uniquement pour plaire aux Juifs, non pas parce que la Torah est toujours d'actualité lorsque l'on a la foi. Ce passage est souvent mis en avant pour étayer cet argument. Un tel comportement de la part de Paul ne serait-il pas trompeur et hypocrite ? Suivre la Torah pour plaire aux Juifs, tout en enseignant le contraire aux païens ? Quelle hypocrisie ! Si nous voulons prendre les enseignements de Paul au sérieux, alors l'interprétation la plus répandue de ce passage n'est pas acceptable.

Dans le livre des Actes, Paul est fréquemment accusé d'enseigner contre la Torah. Chaque fois, Paul démontre que ces accusations sont fausses : l'enseignement de Paul est bien conforme à la Torah et ce dernier n'enseigne ni aux Juifs ni aux païens de se détourner de la Loi. Voici donc une autre interprétation du passage en 1 Corinthiens 9.19-23.

Car, bien que je sois libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, afin de gagner le plus grand nombre (1 Corinthiens 9.19).

Paul sert les autres en se mettant à leur place. Il adapte son approche de l'Évangile en tenant compte de la foi de ses interlocuteurs. Tout comme Yéshoua a exercé son ministère auprès de personnes de tout horizon social et religieux – des gens du peuple, des pécheurs, des Pharisiens, etc. – Paul en a fait autant. Il est devenu le « serviteur de tous » afin d'exercer son ministère auprès de tous. Son ministère ne s'adressait pas seulement aux païens, mais aussi aux Juifs, y compris à certains dont les traditions étaient plus strictes. Un bon exemple de l'approche de Paul se trouve dans les Actes 17.22-34, passage dans lequel Paul prêche l'Évangile en s'appuyant sur la poésie et des concepts grecs adaptés à son auditoire athénien. Paul ne cessait pas d'être juif ou d'observer la Torah lorsqu'il prêchait l'Évangile aux Athéniens dans des termes qu'ils comprenaient.

Avec les Juifs, j'ai été comme Juif, afin de gagner les Juifs ; avec ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi (quoique je ne sois pas moi-même sous la loi), afin de gagner ceux qui sont sous la loi (1 Corinthiens 9.20).

Dans ce contexte, le fait d'être « comme un Juif » signifie que Paul comprenait la culture et les traditions juives et qu'il était capable de tirer parti de cette connaissance pour présenter l'Évangile. Il en va de même pour ceux qui sont « sous la loi » (ce qui, comme nous l'avons vu au chapitre 4, fait référence à ceux qui sont actuellement sous la pénalité de la loi – ceux qui sont coupables devant Dieu pour leur péché). Comme nous pouvons le voir avec la déclaration entre parenthèses dans ce verset, Paul ne se plaçait pas sous la sanction de la loi, mais rencontrait les gens là où ils étaient afin de les servir, comme Yéshoua l'avait fait. Ni Paul ni Yéshoua n'ont jamais eu à faire de compromis sur leurs croyances et leurs convictions pour

atteindre les gens. Ils se mettaient à leur niveau dans le but de transmettre efficacement la vérité.

Avec ceux qui sont sans Loi, comme sans Loi (quoique je ne sois point sans la Loi de Dieu, étant sous la Loi de Christ), afin de gagner ceux qui sont sans Loi. J'ai été faible avec les faibles, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns. (1 Corinthiens 9.21-22).

Ceux qui sont « sans Loi » désignent les païens qui ont grandi sans même entendre parler du Dieu d'Israël ou de sa Loi. Encore une fois, un bon exemple de la façon dont Paul abordait les personnes dans cette situation se trouve dans Actes 17.22-34. Paul parle du Messie en utilisant des arguments philosophiques adaptés aux Athéniens qui, contrairement aux Juifs, n'avaient pas de cadre théologique pour comprendre les vérités qu'il partageait.

Que veut dire Paul quand il dit qu'il est « sous la Loi de Christ » ? La Loi de Christ est la loi de Dieu telle que Yéshoua l'a enseignée et pratiquée. Vous remarquerez que Paul dit qu'il n'est pas *sans* la Loi de Dieu, mais qu'il est sous la Loi de Christ. C'est-à-dire qu'il est à la fois dans la Loi de Dieu *et* dans la Loi de Christ. Selon la définition de Paul, la Loi de Christ n'est *pas* en dehors de la Loi de Dieu. Ce ne sont pas deux choses distinctes. Et cela est d'autant plus clair dans le grec, comme l'explique l'érudit et théologien J.K. McKee :

Cette expression est traduite par la YLT par « dans la loi de Christ », par la TLV par « dans la Torah du Messie », et la CJB²² exprime un jugement de valeur avec, « dans le cadre

²² CJB = Complete Jewish Bible ; YLT = Young's Literal Translation et TLV = Tree of Life Version.

de la Torah telle qu'elle est maintenue par le Messie ». La traduction « sous la loi de Christ » n'est pas correcte, sinon le texte source grec donnerait quelque chose comme *hupo nomon Christou*. Mais, ce n'est pas ce qui apparaît.²³

Je le répète, l'expression la « Loi de Christ » doit être comprise comme la Loi de Dieu correctement interprétée et pratiquée à la lumière des enseignements du Messie. Yéshoua n'a pas apporté une nouvelle Loi – distincte de la Loi de Dieu – à laquelle il fallait désormais obéir. Les enseignements de Yéshoua étaient – et restent basés – sur la Loi de Dieu. Dans ce même passage, Paul définit la « Loi de Christ » comme n'étant *pas* en dehors de la Loi de Dieu.

En conclusion, rien dans ce passage n'indique que Paul rejette la Loi de Dieu ou qu'il ne la respecte que lorsqu'il est en présence de Juifs. Suggérer une telle chose signifierait que Paul était un hypocrite sans scrupules qui essayait de convertir les gens sous de faux prétextes. Nous savons évidemment que ce n'était pas le cas. Paul expliquait sa stratégie d'évangélisation qui consistait à aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvaient.

Passons à un autre passage souvent mal compris et utiliser pour affirmer que la loi de Dieu n'est plus d'actualité. Ce passage se trouve dans la deuxième lettre aux Corinthiens :

Or, si le ministère de la mort, gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux, au point que les fils d'Israël ne pouvaient fixer les regards sur le visage de Moïse, à cause de la gloire de son visage, bien que cette gloire fût passagère, combien le ministère de l'esprit ne sera-t-il pas plus

²³ J.K. McKee, *1 Corinthians for the Practical Messianic* (McKinney, TX: Messianic Apologetics, 2015), p. 197

glorieux ! Si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère de la justice est de beaucoup supérieur en gloire. Et, sous ce rapport, ce qui a été glorieux ne l'a point été, à cause de cette gloire qui lui est supérieure. En effet, si ce qui était passager a été glorieux, ce qui est permanent est bien plus glorieux (2 Corinthiens 3.7-11).

Qu'est-ce que Paul entend par l'expression « ministère de la mort » ? Le verset 6 nous donne une indication. Paul dit que Dieu a fait des apôtres du Messie « ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'esprit ; car la lettre tue, mais l'esprit vivifie » (2 Corinthiens 3.6). Comme nous l'avons vu lorsque nous avons étudié Romains 7, la « lettre » – c'est-à-dire le code écrit (Romains 7.6) – ne peut pas donner la vie par elle-même. Elle ne fait qu'exposer la loi du péché qui est à l'œuvre en nous, nous mettant ainsi à mort (Romains 7.5, 10). Lorsque l'Esprit écrit la Loi sur nos cœurs, il nous donne la vie et nous donne la force de garder la Loi de Dieu (Romains 8.2-11). C'est la plus grande gloire de la promesse de la Nouvelle Alliance – elle nous transforme de l'intérieur (Jérémie 31.33 ; Ézéchiel 36.26-27 ; 2 Corinthiens 3.3).

Lorsque Paul parle de la gloire de la Loi, il fait référence à l'histoire de Moïse contemplant la gloire de Dieu lorsqu'il a reçu les commandements sur les tables de pierre. La gloire de Dieu reflétait sur son visage (Exode 34.29-30), mais cette gloire s'estompait avec le temps (2 Corinthiens 3.13). En revanche, la gloire de la Nouvelle Alliance est permanente et résulte de l'obéissance totale à la loi de Dieu du fond du cœur. Le Dr Colin Kruse résume bien la situation :

Il est important de souligner que Paul n'insinue pas que la Loi elle-même disparaît. La Loi, en tant qu'expression de la volonté de Dieu pour la conduite humaine, est toujours

valide. En fait, Paul affirme que le but de Dieu, en instaurant la nouvelle alliance de l'Esprit, était précisément d'accomplir les justes exigences de la Loi chez ceux qui marchent par l'Esprit (Rom 8.4).²⁴

À la lumière de la nouvelle alliance, à travers laquelle la Loi est inscrite dans le cœur des croyants, Paul déclare : « Ayant un tel espoir, nous usons donc d'une pleine franchise » (2 Corinthiens 3.12 CHOU). C'est-à-dire qu'en tant que ministre de la nouvelle alliance, Paul a l'audace de parler sans détour. Il met ensuite en contraste la gloire de la nouvelle alliance avec la gloire de Moïse :

... et nous ne faisons pas comme Moïse, qui mettait un voile sur son visage, pour que les fils d'Israël ne fixent pas les regards sur la fin de ce qui était passager. Mais ils sont devenus durs d'entendement. Car jusqu'à ce jour, le même voile demeure quand ils font la lecture de l'Ancien Testament, et il ne se lève pas, parce que c'est en Christ qu'il disparaît. Jusqu'à ce jour, quand on lit Moïse, un voile est jeté sur leur cœur ; mais lorsque les cœurs se convertissent au Seigneur, le voile est ôté (2 Corinthiens 3.13-16).

Moïse portait un voile sur son visage pour empêcher ceux qui l'entouraient d'être aveuglés par la gloire de Dieu (Exode 34.29-35). Cette gloire s'estompait dès que Moïse quittait la présence du Seigneur. Aujourd'hui encore, ceux qui ne connaissent pas le Messie ont un voile qui recouvre leur cœur : ils n'arrivent pas à voir la gloire de la Nouvelle Alliance à travers laquelle Dieu écrit sa Loi sur nos cœurs. Ce n'est qu'à travers le Messie que le voile peut être enlevé et que l'on peut

²⁴ Colin Kruse, *Tyndale New Testament Commentaries: 2 Corinthians* (Grand Rapids: Eerdmans, 1987), p. 96

marcher dans la liberté (2 Corinthiens 3.17). Ce voile n'est pas la loi de Dieu, mais la barrière entre Dieu et l'homme à cause du péché. L'Évangile enlève le voile afin que nous puissions contempler la gloire de Dieu et être transformés à l'image du Messie par l'action de l'Esprit, conformément à la promesse de la Nouvelle Alliance (2 Corinthiens 3.18).

Maintenant que nous avons passé en revue tous les passages difficiles des deux épîtres aux Corinthiens, il apparaît clairement que Paul n'est pas en train de dénigrer la Loi de Dieu ou d'enseigner qu'elle n'est plus en vigueur, bien au contraire ! L'enseignement de Paul est fondé sur la promesse de la Nouvelle Alliance qui affirme la validité permanente de la Torah que l'Esprit inscrit dans le cœur des croyants. Dans le Messie, nous pouvons contempler la gloire de Dieu et être véritablement transformés.

Chapitre 8

ÉPHÉSIENS ET COLOSSIENS

L'épître aux Éphésiens est une lettre que Paul a écrite « aux saints qui sont à Éphèse » (Éphésiens 1.1). L'épître aux Colossiens est une lettre que Paul a adressée « aux saints et fidèles frères en Christ qui sont à Colosses » (Colossiens 1.1). Ces deux lettres contiennent des passages controversés dans lesquels on pourrait croire que Paul enseigne contre la Loi de Dieu. Cependant, lorsque nous examinons ces passages dans leur contexte, nous découvrons que Paul n'enseigne rien de tel.

Éphésiens 2.14-15

Le premier passage que nous allons examiner se trouve en Éphésiens 2. Avant ce passage, Paul souligne que les païens – grâce à l'œuvre du Messie – sont devenus membres à part entière du peuple de Dieu, c'est-à-dire d'Israël. Ils étaient « autrefois séparés de Christ, étrangers à la communauté d'Israël et étrangers aux alliances de la promesse (Éphésiens 2.12). Mais maintenant, ils ont été rapprochés par le sang de Christ » (Éphésiens 2.13). Ensuite, Paul affirme que ce qui divisait les croyants juifs et païens a été supprimé ; c'est là que nous rencontrons un passage mal compris :

Car il est notre paix, lui qui des deux n'en a fait qu'un, et qui a renversé le mur de séparation, l'inimitié, ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions ; il a voulu créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix (Éphésiens 2.14-15).

Pour certains, Paul affirme ici que la Loi de Dieu était un mur de séparation entre les Juifs et les païens. Autrement dit, puisque certains des commandements contenus dans la Loi de Dieu séparaient les croyants du monde, Yéshoua les a abolis afin que les Juifs et les païens puissent être unis. Cette interprétation est-elle la bonne ? Trois points démontrent qu'une telle interprétation ne peut pas être retenue.

Tout d'abord, les chrétiens – Juifs et non-Juifs – ne sont-ils pas censés être mis à part (saints) et différents du monde ? Pierre n'ordonne-t-il pas aux croyants d'être « saints dans toute leur conduite », en faisant référence à la Torah comme la base de ce commandement (1 Pierre 1.15-16, cf. Lévitique 11.44-45 ; 19.2) ? Paul ne dit-il pas que Dieu « nous a choisis en lui avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables » (Éphésiens 1.4) ? Dans tout le Nouveau Testament, c'est la Loi de Dieu qui est la norme de ces appels à la sainteté. Il ne s'agit pas d'une division entre croyants juifs et païens, mais d'une division entre les croyants et le monde. La norme de sainteté de Dieu ne peut pas être abolie si les croyants doivent être saints.

Ensuite, si ce passage en Éphésiens 2.14-15 voulait dire que Yéshoua a aboli la Loi de Dieu, alors il contredirait les paroles mêmes de Yéshoua : « Ne croyez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes ; je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir » (Matthieu 5.17). Par conséquent, si nous acceptons l'interprétation traditionnelle, nous voyons Paul contredire

directement Yéshoua. Tout ce que nous avons vu jusqu'à présent dans ce livre démontre que Paul était en parfait accord avec les enseignements du Messie. Toute interprétation qui amène Paul à contredire Yéshoua est donc irrecevable.

Troisièmement, la loi de Dieu ne contient rien qui crée un mur de séparation entre les croyants juifs et non-juifs. La promesse d'Abraham a toujours inclus les païens (Genèse 12.3). L'obéissance d'Israël aux lois de Dieu avait pour but de montrer aux païens combien les commandements sont bons et sages (Deutéronome 4.6-8). Dans toute la Torah, les étrangers qui choisissent de suivre le Dieu d'Israël sont spécifiquement appelés à obéir aux mêmes commandements que ceux donnés aux Israélites de souche (Exode 12.19 ; 20.10 ; Lévitique 16.29 ; Nombres 9.14 ; 15.15 ; Deutéronome 16.11,14). Avec une même Loi pour tous, il ne peut y avoir aucune cause de division entre les croyants juifs et les païens.

Dans ce contexte, ce qui a été aboli dans Éphésiens 2.14-15 ne peut pas faire référence à la loi de Dieu. Quelle était donc la « loi des ordonnances dans ses prescriptions » qui constituait une barrière entre les Juifs et les païens ? Qu'est-ce qui devait exactement être aboli ?

Pour trouver la réponse, nous devons creuser plus en profondeur dans le texte original. L'érudit Tim Hegg explique :

Le plus important est de reconnaître comment Paul décrit le domaine ou le lieu dans lequel « la loi des ordonnances » existait. C'est « dans ses prescriptions ». Il est important de connaître le mot grec que Paul utilise ici. Il s'agit du mot *dogma*, au pluriel. **Il est également important de noter que ce mot n'est jamais utilisé dans la Septante pour décrire les commandements, les jugements, les statuts ou les lois de Dieu tels qu'ils sont révélés dans la Torah écrite.** Au

contraire, dans la LXX, le mot *dogma* est toujours utilisé pour décrire des lois faites par l'homme, telles que les édits d'un roi ou d'une cour (par exemple, Esther 4.8 ; 9.1 ; Daniel 6.12).²⁵

Dans le Nouveau Testament, le mot *dogma* est utilisé à deux reprises pour désigner les décrets de César (Luc 2.1, Actes 17.7) et une fois pour désigner le décret apostolique établi lors du concile de Jérusalem (Actes 16.4). Dans le passage en Colossiens 2.14, que nous aborderons plus tard, *dogmasin* (dogmes, décrets) désigne le châtement de la Loi infligé aux pécheurs. Dans les Septante et le Nouveau Testament, le mot *dogma* renvoie presque toujours « à des prescriptions ou à des décrets établis par l'homme ». La seule exception est Colossiens 2.14, passage dans lequel Dieu décrète la punition de la Loi sur les pécheurs. Le mot *dogma* n'est « jamais utilisé pour décrire les commandements de Dieu dans la Torah ».²⁶ L'érudit J.K. McKee nous apporte un éclairage supplémentaire :

Une traduction plus ajustée d'Éphésiens 2.15b, *ton nomon tōn entolōn en dogmasin* – surtout par rapport au contexte des dogmes (ou prescriptions) du mur de séparation – pourrait être la suivante : « la Loi *religieuse* des commandements en dogmes ». *Nomos* est traduit par « loi », avec l'ajout en italique de « religieuse », car il s'agirait plutôt d'une loi religieuse créée par l'homme que d'une loi biblique [...] Cette loi s'apparenterait davantage à ce qui est décrit dans les premiers mots du traité *Pirkei Avot* de la Mishna qui

²⁵ Tim Hegg, *Commentary on Ephesians* (Tacoma, WA: TorahResource) p. 147

²⁶ *Ibid.*, p. 148

demande de « faire une barrière autour de la Torah » (m.Avot 1.1).²⁷

Si l'on se base sur l'usage que Paul fait du mot *dogma*, nous pouvons en déduire que le mur de séparation n'était pas la Loi de Dieu, mais les lois faites par l'homme. Ces lois avaient été établies par les chefs religieux juifs dans le but précis d'exclure les païens, comme nous le voyons dans Actes 10. Pierre a une vision qui a pour but de lui apprendre qu'il ne doit pas considérer comme illicite de s'associer avec des païens : « Vous savez, leur dit-il, qu'il est défendu à un Juif de se lier avec un étranger ou d'entrer chez lui ; mais Dieu m'a appris à ne regarder aucun homme comme souillé et impur » (Actes 10.28). Rien dans la Loi de Dieu n'interdit aux Juifs de fréquenter les païens. Cette loi a été créée par l'homme au I^{er} siècle et divisait les croyants juifs et païens.²⁸ Ces lois des hommes étaient contraires à l'intention même du message de l'Évangile et de la Torah. Yéshoua a aboli ces lois artificielles qui excluaient les croyants païens des alliances de la promesse. Il a abattu ce mur de séparation « dans sa chair », ce qui signifie que c'est à travers sa mort que la promesse faite à Abraham de bénir toutes les nations est réalisée et que l'hostilité entre Juifs et non-Juifs est éliminée, créant ainsi un homme nouveau.

Le Messie rassemble les Juifs et les païens. Telle était la promesse de l'Évangile depuis l'appel d'Abraham. Afin d'atteindre pleinement cet objectif, il fallait abolir les lois

²⁷ J.K. McKee, *The New Testament Validates Torah: Does the New Testament Really Do Away With the Law?* (Richardson, TX: Apologétique messianique, 2012. Kindle Edition.), p. 162

²⁸ La vision de Pierre est généralement interprétée comme la permission donnée par Dieu de manger des animaux impurs. Cependant, Pierre lui-même nous donne l'interprétation dans Actes 10.28. La vision ne concernait pas la nourriture, mais les personnes.

artificielles qui excluaient les païens de la pleine communion avec la communauté de l'alliance. Le Messie Yéshoua a aboli ces lois artificielles et a donné à ses disciples le pouvoir de « faire de toutes les nations des disciples » (Matthieu 28.19-20), en accueillant – à travers la foi – les païens comme des membres à part entière de la maison de Dieu (Éphésiens 2.19). Tel est le message d'Éphésiens 2.14-15.

Colossiens 2.13-14, 16-17

Beaucoup pensent que Colossiens 2 est un avertissement lancé contre les faux enseignants qui essayaient d'amener les croyants de Colosses à observer des commandements tels que le shabbat, les fêtes et les lois alimentaires. Dans l'interprétation la plus courante, Paul dit aux croyants de Colosses de ne pas permettre aux faux enseignants de les juger parce que le Messie a supprimé la Loi de Dieu en la clouant sur la croix. Mais, est-ce vraiment ce que Paul est en train de dire ici ? À la lumière de tout ce que nous avons déjà appris, et à la lumière du texte lui-même, cette interprétation ne peut pas être retenue.

Pour commencer, Paul précise explicitement son objectif dans ce second chapitre de son épître. La question est de s'attaquer à une fausse doctrine qu'il décrit comme étant « une philosophie...une vaine tromperie, qui s'appuie sur la tradition des hommes, sur les principes élémentaires du monde, et non sur Christ » (Colossiens 2.8). Immédiatement, nous voyons que la préoccupation de Paul ne concerne pas de faux enseignants qui imposent l'observation de la Torah aux croyants. La Loi de Dieu n'est ni une « philosophie » ni « une vaine tromperie », et n'a rien à voir avec « la tradition des hommes ». De plus, Paul précise que ce faux enseignement est en opposition avec le

Messie, or le Messie lui-même enseigne la validité de la Loi de Dieu (Matthieu 5.17-20).

Plus loin dans ce chapitre, nous voyons que les faux enseignants auxquels Paul fait référence insistent sur des choses ayant « une apparence d'humilité » touchant au « culte des anges ». Il est question de « vain orgueil » et de « pensées charnelles » (Colossiens 2.18). Cela nous donne un indice : les faux enseignements prônés par ces enseignants étaient une forme de doctrine mystique qui mettait l'accent sur une sagesse secrète. De toute évidence, le problème de Paul ne concerne donc pas la Torah elle-même, mais la Torah telle qu'elle était interprétée par ces faux enseignants, qui imposaient leurs fausses croyances religieuses et leurs traditions humaines aux lecteurs de Paul.

En gardant ce contexte à l'esprit, nous pouvons maintenant passer en revue le premier passage mal compris de cette épître concernant la Loi de Dieu :

Vous qui étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de votre chair, il vous a rendus à la vie avec lui, en nous faisant grâce pour toutes nos offenses ; il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a éliminé en le clouant à la croix (Colossiens 2.13-14)

Beaucoup affirment que ce passage stipule que le Christ a supprimé la loi de Dieu et qu'il l'a clouée sur la croix. Cependant, le mot grec employé pour désigner la Loi de Dieu (le mot *nomos*) n'apparaît nulle part dans ce passage. Ce n'est pas la Loi de Dieu qui est annulée et clouée à la croix, mais plutôt « l'acte dont les ordonnances nous condamnaient ». Dans ce passage, Dieu ne traite pas de sa Loi, mais du péché humain.

Cet « acte dont les ordonnances nous condamnaient » fait référence au relevé de nos péchés et à la punition qui en découle. En vertu de la Loi, ceux qui enfreignent la Loi de Dieu doivent payer de leur vie. Toutefois, grâce au Messie, notre dette a été annulée. L'œuvre du Messie a satisfait aux exigences légales de la Loi de Dieu. Le Messie a pris sur lui la peine de mort que nous méritions, en la clouant sur la croix. Par conséquent, la Loi de Dieu est toujours en vigueur, mais l'enregistrement de nos péchés pour l'avoir enfreint a été annulé. Les exigences légales ont été payées en totalité par le sang du Messie.

À partir de là, Paul encourage ses lecteurs à ne pas se laisser égarer par le jugement de ces faux enseignants :

Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ (Colossiens 2.16-17).

Lorsque ce passage est sorti de son contexte, l'interprétation la plus répandue nous dit ceci : Paul commande aux croyants de Colosses de ne pas se préoccuper de commandements tels que le shabbat, les fêtes et les lois alimentaires. Cependant, cette conclusion ne peut pas être retenue, car Paul qualifie ce faux enseignement de « tradition humaine » (au verset 8). L'avertissement de Paul doit donc forcément avoir un rapport avec la tradition humaine.

L'autre interprétation beaucoup plus cohérente avec le contexte du chapitre (et le reste des enseignements de Paul), c'est que ces faux enseignants ne jugeaient pas les Colossiens pour ne pas avoir gardé la Torah ; ils jugeaient les Colossiens pour ne pas avoir gardé la Torah selon la façon dont eux enseignaient qu'elle devrait être gardée. Cela devient plus clair

à la lumière du verset suivant qui décrit ces commandements comme « l'ombre des choses à venir » (verset 17). En d'autres termes, ces commandements ne renvoient pas seulement à l'œuvre du Messie sur la croix, mais également à son œuvre future. C'est pourquoi ils sont l'ombre des choses « à venir », et pas seulement des choses qui se sont déjà produites.

Pour conclure, lorsque ces passages des Éphésiens et des Colossiens sont lus dans leur contexte, il est clair qu'ils ne contredisent pas les instructions de Yéshoua et de Paul concernant le respect de la Loi de Dieu. Comme nous l'avons vu tout au long de ce livre, toute la Parole de Dieu est cohérente. Nous allons encore le démontrer en nous penchant sur un dernier passage mal compris dans le chapitre suivant.

Chapitre 9

1 TIMOTHÉE 4.1-5

Ce passage de 1 Timothée est souvent interprété à tort comme voulant dire que les lois alimentaires de Dieu ne sont plus destinées aux croyants. En d'autres termes, tous les animaux sont désormais acceptables pour la nourriture, y compris les animaux impurs. Par ailleurs, ceux qui enseignent l'obéissance à de tels commandements sont de faux enseignants qui se rattachent à « des esprits séducteurs et à des doctrines de démons » (1 Timothée 4.1). Si vous êtes arrivé jusqu'ici, vous savez déjà qu'une telle interprétation est en contradiction avec tout ce que Paul croyait et enseignait concernant la Loi de Dieu. Examinons le passage dans son intégralité et voyons comment il s'accorde parfaitement avec le reste des enseignements de Paul :

Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience ; ils prescrivent de ne pas se marier, **et de s'abstenir d'aliments** que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité. **Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le**

prenne avec actions de grâces, parce que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière (1 Timothée 4.1-5).

Ce passage signifie-t-il que les animaux impurs sont désormais considérés comme étant comestibles si on les prend avec des actions de grâces ? Cette interprétation est courante chez de nombreux chrétiens. Toutefois, certaines questions se posent lorsque nous examinons le contexte du passage. Par exemple, le verset 5 précise que ce qui est sanctifié doit être pris avec actions de grâces. Paul dit : « car il est sanctifié par la parole de Dieu et la prière » (v. 5). On dirait donc que la définition que Paul donne de la nourriture qui peut être reçue avec action de grâce doit être « sanctifiée par la parole de Dieu ». En gardant cela à l'esprit, qu'est-ce qui est sanctifié par la parole de Dieu ? Autrement dit, quelle nourriture la parole de Dieu rend-elle saint (mis à part) ?

Telle est la loi touchant les animaux, les oiseaux, tous les êtres vivants qui se meuvent dans les eaux, et tous les êtres qui rampent sur la terre, afin que vous distinguiez ce qui est impur et ce qui est pur, **l'animal qui se mange et l'animal qui ne se mange pas** (Lévitique 11.46-47).

D'après ce passage, les animaux classés dans le Lévitique 11 comme impurs ne peuvent pas être mangés. Seuls les animaux purs peuvent être mangés. En d'autres termes, seuls les animaux purs peuvent être sanctifiés par la parole de Dieu. Par conséquent, lorsque Paul dit de recevoir avec actions de grâce les aliments qui sont « sanctifiés par la parole de Dieu », cela exclut, par définition, tout animal impur (le porc, le lapin, les crustacés, etc.).

Cela signifie que les faux enseignants contre lesquels Paul met en garde ne sont pas des personnes qui enseignent

l'obéissance aux lois alimentaires de Dieu. Pensez-y. Si tel était le cas, alors le Messie Yéshoua serait un faux enseignant puisqu'il confirme la validité des lois alimentaires comme faisant partie de la Torah et qu'il dit que ses disciples feront et enseigneront le moindre des commandements (Matthieu 5.17-20). Paul serait également un faux enseignant parce qu'il dit : « Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice » (2 Timothée 3.16). Cela signifie que Paul croit que les lois alimentaires des Écritures sont utiles pour « instruire dans la justice ». Paul ne peut donc pas affirmer que ceux qui enseignent l'obéissance aux lois alimentaires de Dieu sont de faux enseignants, car il se mettrait lui-même dans la même catégorie qu'eux.

Quel était donc l'avertissement de Paul concernant ces faux enseignants ? Ce n'était pas qu'ils enseignaient l'obéissance à la Torah ; c'était qu'ils commandaient aux croyants de ne pas manger de la nourriture que Dieu avait créée pour être reçue avec actions de grâces – à savoir, des choses déclarées comme étant comestibles dans le cadre de la Torah. Le problème était qu'ils déclaraient aux croyants qu'ils devaient s'abstenir de manger des aliments *autorisés par la Torah*. Ils enseignaient également que les croyants devaient s'abstenir d'autres bonnes choses que Dieu nous a données pour que nous en profitions, comme le mariage (verset 3). Par conséquent, ces faux enseignants enseignaient des doctrines qui n'étaient pas conformes à la Loi de Dieu. Il s'agissait de simples restrictions créées par l'homme.

Le commentateur biblique Gordon Tessler est d'accord pour dire que les faux enseignants auxquels Paul fait référence imposaient des restrictions créées par l'homme :

Certaines personnes au sein de l'Église du I^{er} siècle « se détournèrent de la foi » en enseignant de fausses doctrines. Ces personnes prênaient le célibat (l'interdiction de se marier) et le végétarisme (l'abstention de certains aliments ou viandes). Cet enseignement ou cette doctrine interdisait des activités que Dieu désire voir ses enfants pratiquer. Le Seigneur nous a bien sûr ordonné de nous marier et il a créé certains aliments purs à prendre « avec actions de grâces, parce que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière ».

En conclusion, au lieu d'enseigner que les lois alimentaires de Dieu ne sont plus destinées aux croyants, 1 Timothée 4.1-5 les renforce. Paul dit que nous devons recevoir avec reconnaissance la nourriture qui a été sanctifiée par la parole de Dieu. Par définition, donc, les animaux impurs ne peuvent pas être reçus avec des actions de grâce puisqu'ils ne sont pas sanctifiés par la parole de Dieu. Par ailleurs, nous devons nous méfier de tous ceux qui imposent aux autres des restrictions créées par l'homme, interdisant des choses que Dieu a créées pour que nous en profitons. Tel est le message de ce passage de Timothée.

CONCLUSION

Merci d'avoir lu *Les écrits de Paul : un paradoxe ? Qu'enseigne Paul sur la loi de Dieu ?* Nous espérons que vous avez été bénis par la lecture de ce livre.

Nous avons commencé ce livre en posant une série de questions. La loi de Dieu dans l'Ancien Testament est-elle toujours pertinente pour les chrétiens ? Tout ce que nous avons présenté dans ce livre indique que la réponse est affirmative. Que nous apprend le Nouveau Testament sur des commandements tels que le shabbat, les jours de fête et les animaux que nous ne devons pas manger ? Nous avons appris que le Nouveau Testament est en parfait accord avec l'Ancien Testament – ces commandements sont toujours valables pour les croyants aujourd'hui. Devons-nous continuer à nous reposer le septième jour comme les gens le faisaient dans la Bible ? Oui. Devons-nous dire « stop » au jambon et aux fruits de mer ? Oui. Devrions-nous retirer le levain de nos maisons avant la Pâque ? Là encore, oui.

Contrairement à l'opinion la plus répandue au sein du christianisme, ces aspects de la Loi de Dieu sont toujours d'actualité. Si des passages des lettres de Paul sont souvent cités pour dire que ces lois ne sont plus d'actualité, un examen plus approfondi révèle que Paul n'a jamais rien enseigné de tel. Notre étude de ses écrits a démontré que, comme le Messie, Paul reconnaissait pleinement la pertinence et l'autorité de la loi dans la vie des croyants.

Notre prière, c'est que ce livre puisse contribuer à démontrer que Paul n'était pas contre la Loi de Dieu. Si vous avez d'autres questions sur Paul ou si vous souhaitez en savoir plus sur ce que signifie suivre la Torah, nous vous invitons à consulter notre site web : www.testeverything.net.²⁹

²⁹ Voir également les livres disponibles aux Éditions Sh'ma, et notamment la Bible d'étude BRH.

À propos de 119 Ministries

119 Ministries est composé d'une petite équipe de croyants entièrement dévoués à Yéshoua (Jésus). Notre mission est de proclamer l'Évangile à toutes les nations et d'équiper le Corps pour qu'il puisse vivre conformément à la Parole de Dieu. Pour ce faire, nous développons des ressources – dont la grande majorité est entièrement gratuite – pour aider les croyants à comprendre ces vérités importantes et à les défendre. En plus de ce livre, nous disposons d'une médiathèque contenant des centaines d'enseignements vidéo gratuits.³⁰ De nouveaux enseignements sont publiés chaque semaine.

Si la mission que Dieu a placée sur nos cœurs vous interpelle, nous vous invitons à vous associer à nous. Vous pouvez soutenir l'œuvre que Dieu accomplit à travers ce ministère, d'abord et avant tout, par la prière. Demandez que le Saint-Esprit continue à guider nos enseignants et notre équipe, afin que nous restions humbles et enseignables, et que Dieu nous donne la sagesse d'utiliser au mieux les ressources qu'il nous donne. Ensuite, si vous avez sur le cœur, de faire un don à 119 Ministries, afin que nous puissions continuer à produire des vidéos, des articles et des livres. Il est possible de faire un don en ligne sur notre site web (www.testeverything.net). Les chèques peuvent être libellés à l'ordre de 119 Ministries et envoyés à l'adresse suivante :

119 Ministries
5700 Memorial Hwy., Suite #217

³⁰ En anglais.

Tampa, Floride 33615

Une troisième façon de vous associer à notre mission est de nous aider à diffuser ces enseignements. Prêtez ce livre à un ami. Partagez nos enseignements vidéo et articles gratuits sur les médias sociaux. Envisagez d'inviter l'un de nos enseignants à parler de ces sujets dans votre congrégation ou lors d'une conférence. Ensemble, nous pouvons apporter la Parole de Dieu à toutes les nations.

Encore une fois, merci d'avoir lu ce livre. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter via notre site Web.³¹ Que Yahweh vous bénisse dans votre étude de sa Parole et dans vos efforts pour le glorifier dans tout ce que vous faites.

³¹ Pour une aide ou des questions en français : contact@editions-shma.com